



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2016-013

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

42_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2016-08-18-001 - Arrete_CompositionCopil-Suppression-ConseillersGeneraux_20... (4 pages) Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-25-004 - arrêté DIPPAL/DB/2016-80 portant autorisation temporaire d'ouverture tardive (1 page) Page 8

43-2016-08-19-002 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire (1 page) Page 10

43-2016-08-24-007 - Arrêté portant habilitation funéraire (1 page) Page 12

43-2016-08-24-006 - Arrêté portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) LOIRE AMONT (6 pages) Page 14

43-2016-08-24-005 - Arrêté portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du LIGNON DU VELAY (5 pages) Page 21

43-2016-08-10-005 - instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire et ses annexes (62 pages) Page 27

43-2016-08-30-001 - portant autorisation d'organiser une manifestation motorisée dénommée « Course de stock-cars de Rosières » le dimanche 4 septembre 2016 (4 pages) Page 90

43-2016-08-25-006 - PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE (1 page) Page 95

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

43-2016-08-25-005 - DS-PGP Mission dom.Subd. GPP 43 n°2016-43 du 25-08-2016 (2 pages) Page 97

42_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2016-08-18-001

Arrete_CompositionCopil-Suppression-ConseillersGenera
ux_20...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires
Service environnement et forêt

Arrêté DDT – SEF n° 2016 – 273
portant modification de la composition du comité de pilotage local
du site Natura 2000 FR 8301090 – « Pont de Desges »

Le préfet de la Haute-Loire,

VU la directive (CEE) n° 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU la décision n°2008/25/CE de la commission du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

VU le code de l'environnement; notamment ses articles L 414.1 à 7 et R 414-8 à 10,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département prend le nom de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de conseil général,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG Coordination N°2015-38 du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à M. Hubert GOGLINS, directeur départemental des Territoires de la Haute-Loire,

VU la décision de subdélégation de signature par arrêté n° 2016-022 du 2 mai 2016 à Monsieur Jean-Luc CARRIO, chargé du service de l'environnement et de la forêt, intéressant les décisions en matière de protection de l'environnement et, en cas d'absence, à Monsieur Jean-Marc REVEILLIEZ adjoint au chef de service et chef du bureau eau et milieux aquatiques,

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-E-2010-184 du 6 juillet 2010 portant modification de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR8301090 « Pont de Desges », établie par arrêté préfectoral DAI-B1-2008/187 portant création et composition du comité de pilotage de ce site,

SUR proposition du directeur départemental des territoires de Haute-Loire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} - Composition

La composition du Comité de pilotage du site NATURA 2000 ci-après :

n° FR 830 1090 – « Pont de Desges »

est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements concernés :

- Un représentant élu du Conseil régional de la région Auvergne - Rhône-Alpes ou son suppléant,
- Un représentant élu du Département de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant élu de la Communauté de communes du Pays de Saugues ou son suppléant,
- Un représentant élu du Syndicat mixte d'aménagement du Haut Allier (SMAT) son suppléant,
- Les représentants élus des communes de AUVERS et de LA BESSEYRE-SAINT-MARY ou leurs suppléants,

Représentants des propriétaires ou exploitants :

Forêt :

- Un représentant du Syndicat des propriétaires forestiers de Haute-Loire ou son suppléant,

Agriculture :

- Un représentant du Syndicat départemental des propriétaires agricoles de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la F.D.S.E.A. de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Confédération Paysanne de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Coordination rurale de Haute-Loire ou son suppléant,

Représentants des usagers et organismes socio-professionnels :

- Un représentant de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brioude ou son suppléant,
- Un représentant de la Chambre des Métiers de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Maison du tourisme de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant du Comité départemental de la randonnée pédestre de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la société SARL PHD (Le Prat Haut – Chanteuges),

Représentant de l'environnement et du patrimoine naturel :

Associations agréées de protection de l'environnement :

- Un représentant de la Fédération de la protection de la nature Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant du Réseau écologique nature 43 (REN 43) ou son suppléant,

Organismes exerçant dans la préservation du patrimoine naturel :

- Un représentant du Conservatoire botanique national du Massif Central ou son suppléant,
- Un représentant du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne ou son suppléant,
- Un représentant du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement ou son suppléant,

Etablissements publics :

- M. le délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- M. le représentant du Centre national de la propriété forestière,
- M. le représentant de l'Office national des forêts (agence Montagnes d'Auvergne),
- M. le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de Haute-Loire ou son représentant,

A titre consultatif :

Etat :

- M. le préfet de la Haute-Loire ou son représentant,
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne - Rhône-Alpes ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire ou son représentant.

ARTICLE 2 - Présidence et structure « porteuse » :

Le président du comité de pilotage et la structure porteuse seront désignés pour une durée de trois ans renouvelable selon les modalités ci-après :

- soit lors du premier comité de pilotage, convoqué et présidé par le Préfet ou son représentant,
- soit lors d'une réunion des seuls représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité organisée par le préfet, avec à l'ordre du jour un objet exclusif : la désignation du président et la validation de la structure « porteuse ».

ARTICLE 3 - Modalités de désignation :

Les désignations devront avoir lieu à la majorité des membres du collège des élus présents ou suppléés (la moitié plus un). Elles peuvent intervenir à main levée ou à bulletin secret.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont valablement réunis lorsque la majorité d'entre eux est présente ou suppléée.

Les membres du comité de pilotage Natura 2000 peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent ou de la même assemblée délibérante.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre du comité de pilotage Natura 2000 peut donner un mandat pour les délibérations à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat. Un mandat écrit désignant le mandant et le mandataire et signé sera exigé pour être comptabilisé. »

ARTICLE 4 - Modalités de fonctionnement :

Le comité de pilotage doit se réunir sur convocation de son président qui précisera les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations du comité de pilotage sont prises, sans règle de quorum, à la majorité des voix des membres présents ou représentés ou ayant donné mandat.

Le préfet évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le Préfet met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin.

Chaque réunion du comité de pilotage doit donner lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Un règlement intérieur pourra être adopté. Il détaillera les missions du comité, le fonctionnement du comité de pilotage, les modalités d'élaboration, de suivi et d'actualisation du document d'objectifs. »

ARTICLE 5 :

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la structure « porteuse » ou, à défaut, par le service de l'Etat qui lui est substitué.

ARTICLE 6 – dispositions diverses :

L'arrêté préfectoral du 20 mai 2008, modifié par l'arrêté préfectoral n°DDT E 2010-184 du 6 juillet 2010 portant modification du comité de pilotage local du site Natura 2000 « Pont de Desges » est abrogé.

ARTICLE 7 - Recours :

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

-par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être, elle-même, déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.

-par recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 8 - Exécution :

Le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire et le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne - Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.

Au PUY-EN-VELAY, le 18 août 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service environnement et forêt,

Pour le chef du service environnement et forêt,
L'adjoint au chef de service,

Signé : Jean-Marc REVEILLIEZ

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-25-004

arrêté DIPPAL/DB/2016-80 portant autorisation
temporaire d'ouverture tardive

autorisation temporaire d'ouverture tardive pour le bar "le Michelet" au Puy en Velay



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRETE N° DIPPAL/DB/2016-80
portant autorisation temporaire d'ouverture tardive

le préfet de la Haute-Loire

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric Maire en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté -Bureau du Cabinet-n° 2010-46 du 5 octobre 2010, portant réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et des bals publics dans le département de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/DB/2016-42 en date du 28 avril 2016, portant autorisation individuelle d'ouverture tardive à M. Norbert SAHUC et Mme Nadine SABATIER gérants de l'établissement «le Michelet» ;

Vu la demande formulée le 27 juillet 2016 par M. Mathieu FARINEAU gérant de la SARL «Le Michelet» en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture tardive, jusqu'à deux heures du matin le vendredi et quatre heures du matin les samedi, dimanche et jours fériés, de l'établissement «Le Michelet», situé 5, bis place Michelet au Puy-en-Velay ;

Vu l'avis de la mairie du Puy-en-Velay, en date du 5 août 2016 ;

Vu l'avis de la directrice départementale de la sécurité publique, en date du 19 août 2016 ;

VU l'avis de la délégation départementale de la Haute-Loire de l'agence régionale de santé, en date du 23 août 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er}- M. Mathieu FARINEAU gérant de la SARL « Le Michelet», est autorisé à ouvrir l'établissement «Le Michelet», qu'il exploite 5 bis, place Michelet au Puy-en-Velay, jusqu'à deux heures du matin le vendredi et quatre heures du matin les samedi, dimanche et jours fériés.

Article 2 - Cette autorisation, strictement personnelle, est accordée pour trois mois à compter de la date du présent arrêté. Elle peut être retirée à tout moment.

Article 3 - Toute demande de renouvellement est adressée au préfet un mois avant l'expiration de la présente autorisation.

Article 4 - le secrétaire général de la préfecture, le maire du Puy-en-Velay et la directrice départementale de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay, le 25 août 2016.

signé

Eric MAIRE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-19-002

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRÊTÉ DIPPAL BEAG 2016/148
portant habilitation dans le domaine funéraire

Le préfet de la Haute-Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223.19 et suivants, R 2223-56 à R 2223-65 ;

Vu la demande d'habilitation dans le domaine funéraire présentée par M. Laurent VIGIER, entrepreneur individuel, demeurant au lieu dit le Marcel 43230 SALZUIT ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er

M. Laurent VIGIER, entrepreneur individuel, demeurant au lieu dit le Marcel 43230 SALZUIT est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2

Le numéro de l'habilitation est 16-43-09.

Article 3

La durée de la présente habilitation est fixée à six ans.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 19 août 2016

Le préfet, par délégation,
la chef de bureau

Signé : Pauline STOLARZ

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-24-007

Arrêté portant habilitation funéraire

Arrêté portant habilitation funéraire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**ARRETE DIPPAL BEAG 2016/151
portant habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Haute-Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223.19 et suivants, R 2223-56 à R 2223-65 ;

Vu la demande formulée par Madame Nadine SOLEILHAC et M. Pascal SOLEILHAC, cogérants de la SARL Brioude Funéraire, dont le siège social est situé avenue d'Auvergne 43100 Brioude, en vue d'obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire suite au rachat de l'entreprise de pompes funèbres ECHAUBARD CROIZET ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

Article 1

L'établissement secondaire de la SARL Brioude Funéraire sis 8, rue Notre-Dame à Paulhaguet, géré conjointement par Madame Nadine SOLEILHAC et M. Pascal SOLEILHAC, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2

Le numéro de l'habilitation est 16-43-10.

Article 3

La durée de la présente habilitation est fixée à six ans.

Article 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 24 août 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,

Signé : Jacques MURE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-24-006

Arrêté portant modification de la commission locale de
l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
LOIRE AMONT



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Secrétariat Général

Direction des Politiques Publiques
et de l'Administration Locale

Bureau du Contrôle de Légalité
et des Affaires Juridiques

Arrêté DIPPAL n°2016-182 du 24 août 2016 portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) LOIRE AMONT

Le préfet de la Haute-Loire

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L212-1, L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-47 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schéma d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU le décret du président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU la circulaire N° DE / SDATDCP / BDCP / n° 10 du 21 avril 2008 du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, relative aux schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 3 novembre 2003 signé par le préfet de l'Ardèche, le préfet de la Loire, le préfet de la Haute-Loire et le préfet du Puy-de-Dôme fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Loire Amont ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 19 octobre 2004 signé par le préfet de l'Ardèche, le préfet de la Loire, le préfet de la Haute-Loire et le préfet du Puy-de-Dôme portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Loire Amont ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2010 signé par le préfet de la Haute-Loire portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Loire Amont ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date du 1^{er} juin 2011, 23 juillet 2013, 15 octobre 2014 et 3 juin 2015 signés par le préfet de la Haute-Loire portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Loire Amont ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il y a lieu de procéder à des modifications de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de Loire Amont ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRETE

Article 1 - La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Loire Amont est fixée ainsi qu'il suit :

□ - Collège des représentants des **collectivités territoriales** et des **établissements publics locaux** :

NOM du TITULAIRE	ORGANISMES
M. BAY Jérôme maire du Brignon	Le représentant des maires de la Haute Loire
M. BROSSIER Jean Pierre maire de Cussac- sur- Loire	
M. DEFIX Adrien maire de Coubon	
Mme GALLIEN Cécile maire de Vorey- sur- Arzon	
M. GIBERT Pierre maire de Costaros	
M. PRORIOU Jean maire de Beauzac	
M. TESTUD Michel maire d'Issarlès	Le représentant des maires d'Ardèche
M. ENJOLRAS Joël maire de Lavillatte	
M. LIMOUZIN Alain maire de Luriecq	Le représentant des maires de la Loire
M. BRAVARD Michel maire de Medeyrolles	Le représentant des maires du Puy de Dôme
M. BEAUDET Pierre	Le syndicat d'assainissement et d'eau du Puy-en-Velay (SAE)
M. ARCHER Jean Paul maire de Saint Haon	Le syndicat de gestion des eaux du Velay
Mme HERITIER-BRANCO Nadine	Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)
M. FORESTIER Michel	Le syndicat des eaux de l'Emblavez
M. FLANDIN Jean	Le syndicat des eaux de l'Ance Arzon
M. BONNETAIN Pascal	Le syndicat "Ardèche Claire"

M. GARDES Michel	Le syndicat intercommunal à vocations multiples de Coucouron (SIVOM)
M. MARQUET Alain	Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Haut Forez
M. MAYET Iwan	La communauté de communes du pays de Saint-Bonnet le Château
M. GAGNAIRE Jean-François	La communauté de communes de la Vallée de l'Ance
M. DOMPS Noël	Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'Hauteville et Lavalette
M. BRINGER Jean-Paul	La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
M. BERAUD Bernard	Le parc naturel régional du Livradois Forez
M. LESPINASSE Eric	Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Mme ROUSSET Nathalie	Le conseil départemental de la Haute-Loire
M. JOUBERT Michel	Le conseil départemental de la Haute-Loire
Mme ROCHE Bernadette	Le conseil départemental de l'Ardèche
Mme JODAR Christiane	Le conseil départemental de la Loire
M. SAUVADE Bernard	Le conseil départemental du Puy de Dôme
Mme DI VINCENZO Caroline	Le conseil régional d'Auvergne- Rhône-Alpes
M. ASSEZAT Georges	L'établissement public Loire

□ Collège des représentants des **usagers** :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
La fédération départementale des associations agréées de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute-Loire (FDPPMA 43)	Le président ou son représentant
La fédération départementale des associations agréées de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Loire (FDAAPPMA 42) représentant les FDAAPMA 07 et 63	Le président ou son représentant
La fédération régionale Auvergne Nature Environnement (FRANE)	Le président ou son représentant
Fédération Nature Haute-Loire	Le président ou son représentant
SOS Loire Vivante	Le président ou son représentant
La fédération départementale de sports d'eaux vives 43	Le président ou son représentant
La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Loire (CCI 43)	Le président ou son représentant
La chambre de commerce et d'industrie de la Loire (CCI 42)	Le président ou son représentant
La chambre d'agriculture de la Haute-Loire (CA 43)	Le président ou son représentant
La chambre d'agriculture de l'Ardèche (CA 07)	Le président ou son représentant
La chambre d'agriculture de la Loire (CA 42)	Le président ou son représentant
La mission départementale de développement touristique de la Haute-Loire (CDT 43)	Le président ou son représentant
L'union fédérale des consommateurs Que Choisir (U.F.C. Q.C.43)	Le président ou son représentant
Le groupe d'exploitation hydraulique Loire Ardèche (EDF)	Le directeur ou son représentant
Les producteurs autonomes d'électricité	Le président de France Hydro Electricité ou son représentant
Le syndicat des forestiers privés de la Haute-Loire	Le président ou son représentant

□ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

ORGANISME	représenté(e) par
La préfecture coordonnatrice de bassin Loire Bretagne - préfecture de la région Centre- Val-de-Loire	Le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne - préfet de la région Centre- Val-de-Loire ou son représentant
La préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
La préfecture de l'Ardèche	Le préfet de l'Ardèche ou son représentant
La préfecture de la Loire	Le préfet de la Loire ou son représentant
La préfecture du Puy de Dôme	La préfète du Puy-de-Dôme ou son représentant
La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes	La directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
La préfecture de la Haute-Loire	Le préfet de la Haute Loire ou son représentant
L'agence de l'eau Loire Bretagne	Le directeur de la délégation Allier Loire Amont de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant
L'agence Rhône Méditerranée Corse	Le directeur de l'agence Rhône Méditerranée Corse ou son représentant
La mission Interservices pour l'eau et la nature de la Haute-Loire	Trois membres : le directeur départemental des territoires ou son représentant, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant, le délégué territorial de l'agence régionale de la santé ou son représentant.
L'office national de l'eau et des milieux aquatiques	Le délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
L' office national des forêts	Le directeur de l'agence montagnes d'Auvergne de l'office national des forêts ou son représentant
Le centre régional de la propriété forestière	Le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant

Article 2 - La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. En cas d'empêchement, un membre peut donner son mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 3 - La commission élabore les règles de fonctionnement, qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma. Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires. Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

Article 4 - Le président de la commission locale de l'eau, élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.
- fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site www.eaufrance.fr.

Article 6 - Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait au Puy-en-Velay, le 24 août 2016

signé
Eric MAIRE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-24-005

Arrêté portant modification de la composition de la
commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du
LIGNON DU VELAY

PREFET de la HAUTE-LOIRE

Secrétariat Général

Direction des Politiques Publiques
et de l'Administration Locale

Bureau du Contrôle de Légimité
et des Affaires Juridiques

**Arrêté DIPPAL n°2016-183 du 24 août 2016
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du LIGNON DU VELAY**

Le préfet de la Haute-Loire,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L212-1, L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-47 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU le décret du président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU la circulaire N° DE / SDATDCP / BDCP / n° 10 du 21 avril 2008 du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer relative aux schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 16 octobre 2003 signé par le préfet de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lignon du Velay ;

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 septembre 2012 signé par le préfet de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire portant modification du périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lignon du Velay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2010 signé par le préfet de la Haute Loire portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011 signé par le préfet de la Haute Loire portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 août 2014 signé par le préfet de la Haute Loire portant modification de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2015 signé par le préfet de la Haute Loire portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il y a lieu de procéder à des modifications de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 - la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay est modifiée ainsi qu'il suit:

□ Collège des représentants des **collectivités territoriales et des établissements publics locaux** :

NOM du TITULAIRE	ORGANISME
M. Bernard COTTE maire du MAZET SAINT VOY	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Philippe DELABRE maire de SAINT FRONT	Représentant les maires de la Haute- Loire
Mme Mireille FAURE maire d'ARAULES	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Robert OUDIN maire de DUNIERES	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Guy PEYRARD maire de RIOTORD	Représentant les maires de la Haute- Loire
Mme Brigitte RENAUD maire de TENCE	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Henri GUILLOT maire de MARS	Représentant les maires de l'Ardèche
M. Etienne ROCHE maire de DEVESSET	Représentant les maires de l'Ardèche
M. Quentin PÂQUET maire de BARD	Représentant les maires de la Loire
Mme Solange BERLIER Vice-présidente du PNR du Pilat 2 rue Benay 42410 PELUSSIN	Parc naturel régional du Pilat
M. Christian CHORLIET maire de FAY SUR LIGNON	Communauté de communes du Mézenc – Loire sauvage
M. Etienne CHARBONNIER maire de SAINT JULIEN DU PINET	Communauté de communes des Sucs
M. Bernard SOUVIGNET Maire de RAUCOULES	Communauté de Communes de Montfaucon en Velay
M. Jean Paul CHALAND maire du MAS DE TENCE	Communauté de communes du Haut Lignon
M. Jean Paul LYONNET maire de MONISTROL SUR LOIRE	Communauté de communes des Marches du Velay
M. Robert CLEMENÇON Conseiller municipal de Saint Maurice de Lignon 448 rue de Presles 43200 SAINT MAURICE DE LIGNON	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents
M. Bernard GALLOT maire d'YSSINGEAUX	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents

Mme Nathalie ROUSSET Hôtel du département 1 place Monseigneur de Galard 43011 LE PUY EN VELAY	Conseil départemental de la Haute-Loire
M. Maurice WEISS Hôtel du département quartier de la Chomette 07007 PRIVAS	Conseil départemental de l'Ardèche
M. Jean-François BARNIER Hôtel du département 2, rue Charles de Gaulle 42022 SAINT ETIENNE	Conseil départemental de la Loire
Mme Isabelle VALENTIN-PREBET Hôtel de la Région 78, route de Paris 69751 CHARBONNIERES LES BAINS	Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
M. Daniel TONSON conseiller départemental de la Haute-Loire Hôtel du département 1, place Monseigneur de Galard 43011 LE PUY EN VELAY	Etablissement Public Loire
Mme Eliane WAUQUIEZ- MOTTE maire du CHAMBON SUR LIGNON	Syndicat mixte de la jeune Loire et ses rivières

□ Collège des représentants des **usagers** :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
La mairie de SAINT-ETIENNE	Le maire ou son représentant
Le syndicat mixte de production et d'adduction d'eau	Le président ou son représentant
Le syndicat mixte de Lavalette	Le président ou son représentant
Les producteurs autonomes d'électricité	Le président de France Hydro Electricité ou son représentant
La fédération Nature Haute-Loire	Le président ou son représentant
Le groupe d'exploitation hydraulique Loire Ardèche de EDF	Le directeur ou son représentant
La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Loire	La présidente ou son représentant
La chambre d'agriculture de la Haute-Loire	Le président ou son représentant
Le syndicat des propriétaires forestiers	Le président ou son représentant
La fédération départementale des associations agréées de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute-Loire	Le président ou son représentant

Le comité départemental du tourisme de la Haute-Loire et la fédération départementale des sports d'eaux vives de la Haute Loire	Le président ou son représentant
L'union fédérale des consommateurs Que Choisir	Le président ou son représentant

□ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
Le préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne	Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val-de-Loire ou son représentant
Le préfet de la Haute-Loire	Le préfet de la Haute Loire ou son représentant
Le chef de la mission interservices pour l'Eau et la nature de la Haute-Loire	Le chef de la mission interservices pour l'eau et la nature de la Haute-Loire ou son représentant
L'agence régionale de la santé	Le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le préfet de la Loire	Le préfet de la Loire ou son représentant
Le préfet de l'Ardèche	Le préfet de l'Ardèche ou son représentant
La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes	La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute Loire	Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute Loire ou son représentant
L'agence de l'eau Loire Bretagne	Le directeur de la délégation régionale Allier Loire Amont de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant
L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques	Le directeur de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
L'office national des forêts	Le directeur de l'agence Montagne d'Auvergne de l'office national des forêts ou son représentant
Le centre régional de la propriété forestière	Le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant

Article 2 - La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner son mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 3 - La commission élabore les "règles de fonctionnement" qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma. Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires.

Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

Article 4 - Le président de la commission locale de l'eau élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Il :

- conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.
- fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Loire.

Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site www.eaufrance.fr

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait au Puy-en-Velay le 24 août 2016

Signé
Eric MAIRE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-10-005

instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le
département de la Haute-Loire et ses annexes

*instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire et ses
annexes*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire

Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le code électoral et notamment les articles L 17 et R 40 ;

Vu l'arrêté DIPPAL BEAG n°2015-209 du 27 juillet 2015 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire ;

Vu les propositions formulées par les maires du département ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} mars 2017, dans les communes du département de la Haute-Loire, les électeurs sont répartis dans les bureaux de vote figurant aux articles deux et trois du présent arrêté.

Article 2 :

Les électeurs des communes mentionnées au présent article sont répartis entre plusieurs bureaux de vote conformément aux périmètres qui leur sont respectivement affectés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
Arrondissement de BRIOUDE	
BOURNONCLE SAINT-PIERRE	Bureau n°1 : Bournoncle-Saint-Pierre (Mairie) Bureau n°2 : Arvant (Salle communale - place du centre de secours) Bureau centralisateur : bureau n°1
BRIOUDE	Bureau n° 1 : Hôtel de ville Bureau n° 2 : Lycée Lafayette (salle polyvalente) Bureau n° 3 : Ecole de La Borie Darles Bureau n° 4 : Foyer – restaurant Bureau centralisateur : bureau n°1
ESPLANTAS-VAZEILLES	Bureau n°1 : mairie d'Esplantas Bureau n°2 : salle de réunion (ancienne cure) de Vazeilles Près Saugues Bureau centralisateur : bureau n°1
LANGÉAC	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1

SAINTE-FLORINE	Bureau n° 1 : Mairie Bureau n° 2 : salle polyvalente (rue Arnaud) Bureau centralisateur : bureau n°1
SAUGUES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°2

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
Arrondissement du PUY-EN-VELAY	
BRIVES-CHARENSAC	Bureaux n°1 et 2 : Maison pour Tous Bureau centralisateur : bureau n°1
CHADRAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n° 1
COUBON	Bureau n°1 - 2 et 3 : Mairie - Maison des Associations Bureau 4 : Assemblée d'Orzilhac Bureau centralisateur : bureau n°3
ESPALY-SAINT-MARCEL	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
POLIGNAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie (salle des cérémonies) Bureau centralisateur : bureau n°1
LE PUY-EN-VELAY	Bureau centralisateur : Bureau n°101
Canton 12 – le Puy-en-Velay 1	Bureau n°301 : Ecole publique du Val Vert (rue Henri Chas – salle d'activité) Bureaux n°302 et 303 : Mairie (place du Martouret) Bureau n°304 : Ancienne mairie de Taulhac
Canton 13 – Le Puy-en-Velay 2	Bureaux n°101 – 102 et 103 : salle Jeanne d'Arc (avenue de la Cathédrale) Bureau n°104 : Centre Roger Fourneyron
Canton 14 – Le Puy-en-Velay 3	Bureaux n°501 et 502 : Centre Roger Fourneyron (Boulevard de la République)
Canton 15 – Le Puy-en-Velay 4	Bureaux n°401 – 402 et 403 : Ecole Michelet (cours Victor Hugo) Bureaux n°404 et 405 : Salle Balavoine Bureau n°406 : ancienne mairie de Taulhac Bureau n°407 : ancienne mairie de Mons
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Bureaux n°1 – 2 et 3 : salle polyvalente (complexe sportif, avenue des Sports, route de Blanzac) Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT PAULIEN	Bureaux n°1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau primaire Bureau n°2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau maternelle Bureau centralisateur : bureau n°1
VALS-PRES-LE-PUY	Bureaux n°1 et 2 : Mairie 2, Place du monastère Bureau centralisateur : bureau n°1

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
Arrondissement d'YSSINGEAUX	
AUREC-SUR-LOIRE	Bureau n° 1 : Maison des Associations Bureau n° 2 : Ecole publique primaire – rue du 8 Mai Bureau n° 3 : Résidence Les Tilleuls – 4 rue du 19 mars Bureau n° 4 : Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) Bureau centralisateur : bureau n°1
BAS-EN-BASSET	Bureau n° 1 : Salle municipale Bureau n° 2 : Salle Saint Vincent Bureau centralisateur : bureau n°1
BEAUZAC	Bureau n°1 : mairie Bureau n°2 : salle des remparts Bureau centralisateur : bureau n°1
CHAMBON SUR LIGNON (LE)	Bureau n° 1 : Mairie – Rez-de-chaussée Bureau n° 2 : Mairie – 1 ^{er} étage Bureau centralisateur : bureau n°1
DUNIERES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
LAPTE	Lapte : Salle multiactivités – Le Foyer Verne : Salle communale Bureau centralisateur : salle mutiactivités de Lapte
MONISTROL-SUR-LOIRE	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Gymnase municipal du centre ville Bureaux n°5 et 6 : Maison des associations Bureau centralisateur : bureau n°1
RETOURNAC	Bureaux n°1 et 2 : Ecole publique – rue Jean Saby Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-DIDIER-EN-VELAY	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-FERREOL D'AUROURE	Bureau n° 1 : Mairie Bureau n° 2 : salle Daniel LEBAIL -76 rue d'Auvergne Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-JEURES	Saint Jeures : Mairie Freycenet : Bibliothèque de Freycenet Bureau centralisateur : mairie de Saint Jeures
SAINT-JUST-MALMONT	Bureaux n° 1 et 2 : Salle polyvalente de Saint-Just-Malmont Bureau n° 3 : Mairie – salle du conseil Bureau n° 4 : Malmont : Salle des Seniors Bureau centralisateur : bureau n° 1
SAINT MAURICE DE LIGNON	Bureau n°1: Mairie Bureau n°2: Salle Lachamp Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT PAL DE MONS	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n° 1

SAINTE-SIGOLENE	Bureau n°1 : Salle sous-sol Mairie Bureau n°2 : Salle sous-sol Mairie Bureau n°3 : Maison de la musique Bureau n°4 : Maison de la musique Bureau centralisateur : bureau n°2
TENCE	Bureau n°1 et 2 : Salle multifonctionnelle (6 rue St Agreve) Bureau n°3 : Chaumargeais (Ancienne école) Bureau centralisateur : bureau n° 1
YSSINGEAUX	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°3

Article 3 :

Dans les autres communes du département à bureau de vote unique, le siège de celui-ci est fixé à la mairie, sauf pour les communes ci-après :

ARLEMPDES	salle polyvalente
AUZON	salle polyvalente
BEAULIEU	salle polyvalente
BEAUX	école publique (route du Sablon)
BELLEVUE-LA-MONTAGNE	salle polyvalente
BLASSAC	ancienne école
BLESLE	Château des Mercoeur – salle voutée
BOISSET	salle communale
BORNE	salle des associations
CEAUX D'ALLEGRE	salle polyvalente
CHAMPCLAUSE	Pôle communal de Boussoulet
LA CHAPELLE D'AUREC	salle polyvalente
LA CHAPELLE BERTIN	salle polyvalente
LA CHAPELLE GENESTE	salle associative
CHASPUZAC	ancienne école (1 route du Puy)
CHOMELIX	salle d'accueil et d'animation
CISTRIERES	salle polyvalente
CRAPONNE-SUR-ARZON	Salle culturelle « la Grenette » (Place du Marchedial)
CUSSAC-SUR-LOIRE	salle polyvalente
FELINES	salle polyvalente
FONTANNES	salle polyvalente
FRUGIERE-LES-MINES	salle polyvalente
GRAZAC	salle polyvalente
GRENIER MONTGON	salle polyvalente
JULLIANGES	salle des fêtes
LANTRAC	salle polyvalente
LEOTOING	salle polyvalente
LISSAC	salle polyvalente
LUBILHAC	salle polyvalente
MONLET	préau de l'école
LE MONTEIL	salle multi-activités
MONTREGARD	maison des sports et des loisirs
OUIDES	salle polyvalente
PAULHAC	salle polyvalente
PONT-SALOMON	salle Massenet

PRADELLES	salle des associations
QUEYRIERES	salle des fêtes
RIOTORD	salle polyvalente
SAINT-JEAN DE NAY	salle polyvalente
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	salle polyvalente
SAINT PAUL DE TARTAS	salle polyvalente
SAINT-PIERRE-DUCHAMP	salle multi-activités de Maisonnettes
SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	salle des fêtes
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	salle municipale (rue de l'Argentière)
TORSIAC	salle polyvalente
LES VASTRES	salle annexe de la Mairie
VERGONGHEON	salle des fêtes

Article 4 :

L'inscription des Français établis hors de France et des militaires de carrière ou liés par contrat, en application des articles L 12 et L 13 du code électoral, ainsi que des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, rattachées dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969 se fera, dès lors qu'il y a impossibilité de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau de vote particulier de la commune :

- au bureau de vote n° 1 de la commune;
- en ce qui concerne la commune du Puy-en-Velay, au bureau de vote n° 104 : Centre Roger Fourneyron du canton 13 – Le Puy en Velay 2.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2017. Il sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à partir de cette date.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les sous-préfets de Brioude et d'Yssingeaux et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera notifiée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 10 août 2016

Pour le préfet, par délégation,
le secrétaire général,



Clément ROUCHOUSE

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE

COMMUNE DE BOURNONCLE SAINT PIERRE :

- Bureau n°1 de Bournoncle : électeurs du bourg de Bournoncle et des villages de Laroche – Bard – Barlières – Les Combes – Peyssanges
- Bureau n°2 d'Arvant : électeurs du bourg d'Arvant

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 1 : Hôtel de ville		
Avenue de la Bageasse	Place Marcel Sereyjol	Rue du 14 Juillet
Avenue de Lamothe (côté pair)	Place Saint Barthelemy	Rue du 19 mars 1962
Avenue du Velay (côté pair)	Place Saint Jean	Rue du 21 juin 1944
Bd Aristide Briand (côté pair)	Place Saint Julien	Rue du 4 septembre
Bd du Docteur Devins (côté pair)	Rue Albert Massebeuf	Rue du Chapitre
Bd Vercingétorix (côté pair)	Rue Alexandre Vialatte	Rue du Commerce
Chemin de la Vissa	Rue Boudasset	Rue du Levant
Chemin de Lachaud	Rue Chabannot	Rue du Marché
Chemin des moulins	Rue Champfort	Rue du Paradis
Chemin des moulins de la Tour	Rue Charbonnier	Rue du Vallat
Cité de la Tour	Rue Croix du reclus (de 1 à 7)	Rue Duguesclin
Hameau de la Gazelle	Rue d'Allier (côté impair)	Rue Emmanuel Chabrier
Impasse 1 ^{ère} impasse des Olliers	Rue d'Alsace	Rue Gabriel Péri
Impasse 2 ^{ème} impasse des Olliers	Rue d'Assas	Rue Grenier
Impasse Brigantway	Rue de Geste (côté impair)	Rue Guérin
Impasse d'Assas	Rue de la Cartellerie	Rue Guillaume le Pieux
Impasse des Barrys	Rue de la Cheverrie	Rue Jacques Brel
Impasse des Barrys	Rue de la Cornaille	Rue Joseph Lhomenede
Impasse du Collège	Rue de la Ganivelle	Rue Jules Maigne
Impasse Saint Pierre	Rue de la Gazelle	Rue Latour d'Auvergne
Impasse Trou du Loup	Rue de la Halle	Rue Neuve
Le Pont de Bois	Rue de la Mayasse	Rue Notre Dame
Moulin de la Tour	Rue de la Monnaie	Rue Notre Dame des Prés
Moulin du Dardelin	Rue de la Pardige	Rue parmentier
Place Abbé Pierre Cubizolles	Rue de la République	Rue Pascal
Place aux Toiles	Rue de la Terrasse	Rue Saint Barthélémy
Place Cardigan	Rue de l'Arcade	Rue Saint Geneix
Place d'Alger	Rue de l'Église	Rue Saint Pierre
Place de la Chèvrerie	Rue de l'Estarte	Rue Sainte Marie
Place de la Liberté / Postel	Rue de l'Instruction	Rue Savaron
Place de la Pardige	Rue de Nozerines (côté impair)	Rue Sébastopol
Place de Laufen	Rue de Prebourg	Rue Séguret
Place de l'Hôtel de ville	Rue de Rome	Rue Sidoine Apollinaire
Place de Paris (côté pair)	Rue de Vincelles	Rue Sous la Tranchée
Place Domat	Rue des Barrys	Rue Talairat
Place du Docteur Mouret	Rue des Basses maisons	Rue Toine Bertrand
Place du Mazel	Rue des Fosses Saint Joseph	Rue Voltaire
Place du Vallat	Rue des Francs maçons	
Place Eugène Gilbert	Rue des Ligueurs	
Place Grégoire de Tours	Rue des Olliers (côté pair)	
Place Jean Jacques Rousseau	Rue des Prebandes	
Place Lafayette	Rue Domat	

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUEAU 2 : Lycée Lafayette (salle polyvalente)		
Allée Croix des Frères	Cité Lafayette	Rue des Tulipes
Allée de la Poudrière	3ème Impasse des Olliers	Rue d'Estienne d'Orves
Allée de la Tuillerie	Le Pie Pichou	Rue du Bachat
Allée Jules Guesde	Les Chauds Basses	Rue du Midi
Avenue du Velay (côté impair)	Place de la résistance	Rue du Mont Mouchet
Avenue Jean Jaurès (côté impair)	Place du Pointel	Rue Frédéric Mistral
Avenue Léon Blum	Route de Saint Flour (côté impair)	Rue Georges Sand
Avenue Pasteur	Rue Charles Peguy	Rue Georges Pompidou
Avenue Paul Chambriard	Rue Cochet Saint Vallier	Rue Grégoire le Vieux
Bd Aristide Briand (côté impair)	Rue Colonel Fabien	Rue Jean Monnet
Bd Desaix (côté impair)	Rue de Champanne	Rue Jean Pradin
Bd Docteur Devins (côté impair)	Rue de la Paix	Rue Jules Guesde
Bd Vercingetorix (côté impair)	Rue de la Poudrière	Rue Marie et Pierre Curie
Chemin de Champcheny	Rue de la Visitation	Rue Paul Leblanc
Chemin de Courgoux	Rue de Mazerat	Rue Rabelais
Chemin de la Poudrière	Rue des Crouzettes	Rue René Cassin
Chemin d'Entremont	Rue des Goths	Rue Saint Esprit
Chemin Plond	Rue des Jonquilles	Rue Saint Laurent
	Rue des Olliers (côté impair)	Rue Saint Verny
		Rue Sarrazine

BUREAU 3 : école Borie Darles		
Allée des Acacias	Place de Paris (côté impair)	Rue Flandres Dunkerque (côté impair)
Allée des Chênes	Route de Saint Flour (côté pair)	Rue Fontaine de Geste
Allée des Marronniers	Rue Abbé de Pradt	Rue Gaspard des montagnes
Allée des Mélèzes	Rue Abbé Julien Lespinasse	Rue Georges Clémenceau
Allée des Ormeaux	Rue Cdt Judex Mazuel	Rue Henri Barbusse
Allée des Peupliers	Rue de Gravenot (du 1 au 34)	Rue Henri Pourrat
Allée des Platanes	Rue de la Borie Darles	Rue Jean Macé
Allée des Sapins	Rue de la Chaunière	Rue Jules Ferry (côté impair)
Allée des Tilleuls	Rue de la Madeleine	Rue Jules Merle
Avenue Edouard Herriot	Rue de Prabouzou	Rue Jules Romains
Avenue Jean Jaurès (côté pair)	Rue des Frênes	Rue Louise Michel
Avenue Jean Moulin	Rue du 11 novembre (côté impair)	Rue Paul Guth
Bd Desaix (côté pair)	Rue du 8 mai (du 1 au 5)	Rue Picasso
Chemin des Pierres Brunes	Rue du Cézallier	Rue Suzanne Robaglia
Impasse Jules Romains	Rue Eugène Viviers	Rue Vincent Chazelet

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 4 : Foyer-Restaurant		
Allée de la Chaudronnerie	Rue Bel Air	Rue Emmanuel Chatillon
Avenue d'Auvergne	Rue Croix du Reclus (au delà du 7)	Rue Ferdinand de lesseps
Avenue de la Gare	Rue d'Allier (côté pair)	Rue Flandres Dunkerque (côté pair)
Avenue de Lamothe (côté impair)	Rue de Geste (côté pair)	Rue Florival
Avenue Pierre Mendès France	Rue de Gravenot (au delà du 34)	Rue Fontaine Saint Julien
Avenue Victor Hugo	Rue de la Pomme	Rue Guynemer
Chemin d'Allevier	Rue de Nozerines (côté pair)	Rue Jean Curabet
Impasse du reclus	Rue des Capucins Vieux	Rue Jules Ferry (côté pair)
Le Breuil	Rue des Côtes de Beaumont	Rue Jules Valles
Place de la Pomme	Rue des Fonds Neuves	Rue Julien Fayolle
Rond Point de Strasbourg	Rue des Vignes	Rue Louis Pergaud
Rond Point François Mitterrand	Rue du 11 Novembre (côté pair)	Rue Michel de L'Hospital
Route de Beaumont	Rue du 8 mai (au delà du 5)	Rue Roger Salengro
Route de Clermont	Rue du Canal	Rue Saint Ferréol
Route de l'Aviation	Rue du Reclus	Rue Saint Isidore
Rue Abel Jonget	Rue Emile Barbet	Rue Veysseyre
Rue Alfred Renaudin	Rue Emile Roux	Rue Viala
Rue Andocède Carrot	Rue Emile Zola	

COMMUNE DE ESPLANTAS-VAZEILLES :

Bureau n°1 : ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune d'Esplantas, ainsi que les habitants des lieux-dit La Brugère et Biasse.

Bureau n°2 : ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune de Vazeilles près Saugues, ainsi que le lieu-dit Les Chabottes.

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 1		
Chemin des Meulières	Rue de l'Enclos	Rue Lamothe
Rue Alexandre Bertrand	Rue de l'Hôpital	Impasse Latour
Rue André Olivier	Rue de l'Hôtel de ville	Rue Lavoisier
Avenue Carnot	Rue de Moutoulon	Rue Lecomte
Avenue Danton	Rue des Capucins	Rue Marengo
Avenue de la Gare	Cour des Capucins	Impasse Marie
Avenue de la Mère Agnès	Impasse des Granges	Rue Marsset
Avenue du Gévaudan	Rue des Jardins	Passage Mazagran
Avenue Victor Hugo	Voie des Mineurs	Rue Molière
Impasse Avenue Victor Hugo	Impasse des Olliers	Impasse Navarin
Boulevard Charles de Gaulle	Rue Desaix	Impasse Parmentier
Rue d'Assas	Rue Dioudonnat	Rue Parmentier
Chemin d'Aubiat	Chemin du Breigat	Rue Pasteur
Chemin de Baconnet	Rue du Collège	Rue Paul Bert
Chemin de Bouvagnat	Impasse du GL Deshors	Impasse Pissis
Route de Chadernac	Rue du Jacquemard	Place André Roux
Chemin de Chadernac	Impasse du Pont	Place Aristide Briand
Route de Chanteuges	Rue du Pont	Place aux Sabots
Route de Jahon	Impasse du Quai Voltaire	Place de la Favière
Rue de la Boucherie	Rue du Repos	Place de la Gare
Rue de la Bourzède	Rue du Vieux Pont	Place de la Halle
Rue de la Charité	Rue Dubleau	Place de la Liberté
Rue de la Favière	Rue Dumas	Place de la Paix
Rue de la Halle	Espace Parmentier	Place de l'Hôtel de Ville
Rue de la Loi	Rue Garangeat	Place du 14 Juillet
Rue de la Mère Agnès	Rue Jean Baptiste Tuja	Place Jules Maigne
Rue de la Mutualité	Rue Jean Besson	Place Louis Pommier
Rue de la Paix	Rue Jean de langheac	Place Paul Bert
Impasse de la Perception	Rue Jean Joseph de Brun	Place Saint Gal
Rue de la Poste	Impasse Jules Ferry	Place Sébastopol
Rue de la République	Rue Jules Ferry	Impasse Privée rue République
Rue de la Trappe	Rue Jules Maigne	Impasse Privée Avenue Danton
Rue de la Treille	Impasse Jules Valles	Impasse rue Pasteur
Rue de l'Allier	Rue Kleber	Rue Saint Gal
Rue de l'Ancien Couvent	Rue Lafayette	Rue Saint Pierre de Chavanon
Impasse de l'Avenir	Rue Lafontaine	Rue Sébastopol
Rue de l'Avenir	Rue Lamartine	Rue Sévigné
Rue de l'Egalité	Impasse Lamothe	Rue Traversière
		Quai Voltaire

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 2		
Rue Albert Camus Rue Ampère Rue Anatole France Avenue Anatole France Rue Bel Air Rue Bellevue Résidence Bellevue Rue Camille Desmoulins Rue Charles Dupuy Coursière de Bellevue Coursière de Volmadet Chemin Croix de la pluie Rue de la Côte Charmante Rue de la Magnanerie Chamin de Malsan Route de Pinols Rue de Richet Chemin des Barrets Chemin des Carrières Rue du Commandant Charco	Rue du Coteau des Oliviers Rue du Dr Calmette Rue du Mont Mouchet Impasse du Mont Mouchet Rue du Petit Breuil Rue du Val Fleuri Rue du Vallon de Richet Chemin du Vigneron Rue du 19 mars 1962 Impasse du 8 mai Rue du 8 mai Rue Emile Zola Rue Evelyne Nirouet Rue Guy Mocquet Rue Guynemer Rue Jean Moulin Rue Joliot Curie Lieu-dit Bellevue Lieu-dit Bonnat Lieu-dit Channiat	Lieu-dit Costet Lieu-dit la Chalède Lieu-dit la Croix de la pluie Lieu-dit Les Barrets Lieu-dit Malsan Lieu-dit Pont de Costet Résidence Lestival Lotissement Richet Lotissement Saint Roch Rue Louis Armand Rue Louis Pergaud Rue Maryse Bastie Rue Pierre Brossolette Rue Pierre Semard Rue Saint Exupéry Rue Saint Roch Impasse Saint Roch Les Hauts de Bellevue

BUREAU 3		
Impasse Alphonse Daudet Rue Alphonse Daudet Rue André Malraux Avenue de Lattre de Tassigny Avenue Descartes Avenue du Général Leclerc Avenue du Velay Avenue Jean Jaurès Avenue Pierre de Coubertin Impasse Avenue d'Auvergne Avenue d'Auvergne Rue Berthelot Impasse Blaise Pascal Bure Champs de fêtes Rue Chauchat Rozier Rue Clément Allemand Hameau de Barlet Hameau de Brugiroux Hameau de Chadernac Hameau Chilhaguet Hameau de Jahon Hameau de la Bretogne Rue de la Loubateyre Rue de la Prade Rue de la Roche Buffeyre Rue de la Vigerie Chemin de la Vigerie	Impasse de Lattre Tassigny Hameau de Lestival Hameau de Marsanges Hameau de Poursanges Hameau de Volmadet Hameau de Volmat Hameau de Von Chemin des Condamines Desprioux Rue du Pigeonnier Rue du Pradeau Impasse du Pré Saint Gal Impasse du Velay Rue du Viaduc Impasse du 11 Novembre Rue du 11 Novembre Rue Gambetta Résidence Henri Pourrat Rue Hoche Rue Jean Bouin Impasse Jean Paul Sartre Impasse Jean Jacques Rousseau Lieu-dit Aubiac Lieu-dit Baconnet Lieu-dit Camping Lieu-dit Carrière de Jahon Lieu-dit Chambaret Lieu-dit Côte de Bure	Lieu-dit La Bourzède Lieu-dit La Buge Lieu-dit La Garrigue Lieu-dit La Madeleine Lieu-dit La Prade Lieu-dit La Tuilerie Lieu-dit Lair Lieu-dit Les Bains Lieu-dit Moutoulon Lieu-dit Olivier Lieu-dit Plaine de Von Lieu-dit Pont d'Aubiac Lieu-dit Pont de Chambaret Lieu-dit Raboulet Résidence Le Berry Le Breigat Rue Léo Lagrange Lotissement Pré Saint Gal Lotissement Saint Gal Rue Marceau Rue Michelet Rue Pierre de Coubertin Place Henri Pourrat Plaine de Von Impasse Privée du 11 Nov. Rue Vercingétorix Rue Waldeck Rousseau Zone Industrielle

COMMUNE DE SAINTE FLORINE :

BUREAU 1 : MAIRIE		
Maison de retraite – rue Pasteur	Rue Denis Papin	Place Germinal
HLM rue E et M Thomas	Chemin des Chanaux	Rue Guillaume de la Roch
Rue Ambroise Thomas	Rue des Clostres	Rue Jean Jacques Rousseau
Rue Anatole France	Rue des Matres	Rue Jacques Brel
Rue Aristide Briand	Rue des Sarallières	Rue Jean Moulin
HLM Armois	Rue Docteur Gigante	Impasse Jules Guesde
Rue Casati	Place Docteur Gigante	Rue Jules Maigne
Rue Clemenceau	Chemin du Caffort	Rue Julien Fayolle
Chemin d'Armois	Rue du Château	Rue La Fontaine des Chiens
Rue d'Armois	Chemin du Gravaure	Lieu-dit "La Fumade"
Rue de Belgique	Rue du Onze Novembre	HLM Les Platanes
Rue de Chamat	Rue du 19 mars 1962	HLM Les Saraillères
Route de Charbonnier	Rue du 8 mai 1945	HLM Les Tilleuls
Avenue de Grande Bretagne	Rue E et M Thomas	Rue Pierre et Marie Curie
Rue de la Chapelle	Rue Elisabeth Barrody	Rue Pasteur
Place de la Libération	Rue Emile Roux	Impasse Paul Bert
Impasse de la Rochille	Rue Emile Zola	Rue Pierre Beregovoy
Rue de la 1ère Armée	Rue Flandre Dunkerque	Rue Robert Schuman
Rue de l'Air	Rue Fouret	Mairie de Sainte Florine
Route de Lempdes	Place François Mitterrand	Rue Veysseire
Rue de l'Orée du Bois	Rue Gabriel Péri	Place Victor Hugo
Rue de l'U R S S	Place Gambetta	
Rue de Seveirag	Rue Georges Brassens	
Rue de Triebes		

BUREAU 2 : SALLE POLYVALENTE		
Lieu-dit "Arrest"	Chemin de Pegray	Rue Gambetta
HLM Fondary	Rue des Acacias	Impasse Germaine Tillion
HLM Ilot Gambetta	Rue des Barthes	Place Jean Jaurès
Rue Antoine Gasquet	Rue des Chaumes	Rue Jules Ferry
Rue Arnaud	Rue des Ecoles	Place Jules Ferry
Lieu-dit "Bellevue"	Rue des Etats-Unis	Rue Jules Vallès
Rue Blaise Pascal	Impasse des Forges	Chemin La Buge du Bois
Rue Blanqui	Rue des Gours	Chemin La Pierre Blanche
Lieu-dit "Bouxhors"	Rue des Jardiniers	Lieu-dit "La Taupe"
Rue Catinot	Chemin des Mineurs	Rue Lafayette
Lieu-dit "Clair-Vivre"	Chemin des Patres	Lieu-dit "Le Président"
Lieu-dit "Coincy"	Chemin des Pireyres	Lieu-dit "Les Barthes"
Place Croix des Horts	Rue des Verreries	Rue Les Côteaux de la Vizade
Rue Danton	Rue du Bois	HLM Les Verreries
Chemin de Chenevaille	Chemin du Bourguet	Place Louis Comte
Impasse de Chenevaille	Rue du Commerce – Arrest	Rue Louis Parassols
Chemin de Fondary	Rue du Général Leclerc	Impasse Marcelle et Elvire Barbier
Route de Frugères	Chemin du Port de Bouxhors	Lieu-dit "Megecoste"
Chemin de Grigues	Rue du Président	Place Mendès France
Chemin de la Barette	Impasse du Verger	Rue Papillon
Route de la Centrale	Cité Ducellier – Arrest	Impasse Pré-Bourguet
Chemin de la Gaieté	Impasse Elvir et Marcel BARBIER	Rue Roger Joffe
Place de la Résistance	Rue Enfants de la Leuge	Rue Royale
Rue de la Vizade	Rue Eugène Gilbert	Rue Sous La Coste des Ve
Avenue de la Vizade	Lieu-dit "Fondary"	Rue Saint Ferreol
Chemin de la Vizade-Sud	HLM Fondary	Rue Vercingétorix
Rue de Megecoste	Impasse Fontrevault	

COMMUNE DE SAUGUES :

BUREAU 1 : mairie		
Hors communes	Chabanettes	Le Trouquet
Quartier du Gray	Domaison	Le Vernet
- rue du Gray	Freycenet	Le Villeret
- le moulin neuf	Giberges	Les Esperins
- rue / impasse Maurice Favard	La baraque de Perget	Les Plattes
- route / impasse du Montaillet	La baraque du Cros	Les Salettes
- route de Langeac	La baraque du matou	Les Salles jeunes
- impasse des Lilas	La Ribeyre	Les Salles vieilles
- impasse de la météo	La Roche	Lescure
Quartier des pouzadouires :	La Rodde	Longeval
- rue des prairies	La Rouveyre	Mézères
- chemin de Saint Jacques	La Vachellerie	Moulin de Rodier
- chemin du Pinet	La Veyseyre	Mourennes
- route du Malzieu	La Vialle	Navaron
- allée du Grand Pré	Le Cros	Ombret
- impasse des jonquilles	Le Luchadou	Plombières
Villages :	Le Montaillet	Poutarelle
Andreuges	Le Moulin de Chardon	Pouzas
Andreujoulet	Le Moulin de Couleau	Revoules
Barrande	Le Moulin de Freycenet	Recoux
Beauregard	Le Moulin de Rodier	Rognac
Benistant	Le Moulin de Servières	Rozières
Bergougnoux	Le Moulin de Tissirou	Servières
Brangeres	Le Peyrou	Viallevieille
	Le Pinet	Villeneuve
	Le Rouve	

BUREAU 2 : mairie		
Allée de la Pinède	Rue / chemin de Barrande	Rue des Sabotiers
Allée / rue Pré du Seigneur	Rue / place St Roch	Rue des Tours neuves
Avenue du Gévaudan	Rue Alexandre Borde	Rue du 19 mars
Avenue Lucien Gires	Rue castelvieil	Rue du 8 mai 1945
Chemin des noisetiers	Rue Clémence	Rue du Breuil / place
Chemin du Calvaire	Rue Croix d'Arnaud	Rue du Four
Chemin du Villeret / Le Pré du Villeret	Rue de la Fontaine des Mourgues	Rue du Mont Mouchet
Chemin Notre Dame du Gévaudan	Rue de Gallard	Rue du Prieuré
Cours Gervais	Rue de la Borie	Rue Duguesclin
Hameau du Jardin Public	Rue de la Buge	Rue Emma Roussel
Impasse Pré Anglade	Rue de la Demoiselle	Rue Espeisse
Impasse / rue de Péchamp	Rue de la Gardette	Rue Grangevieille
Impasse des Mourgues	Rue de la Margeride	Rue Joseph Charbonnier
Impasse des Parots	Rue de la Tour	Rue Lavoisier
Impasse des Tanneries	Rue de la Vié	Rue Louis Amargier
Place Charles de Gaulle	Rue de l'Aiguilherie	Rue Ménard
Place du 11 novembre	Rue de l'Equerre	Rue Portail Delmas
Place du Docteur Simon	Rue de l'Hotel de Ville	Rue Pré Patoux
Place François Fabre	Rue des Carmelites	Rue St Jean
Place Limozin	Rue des Cimes	Rue St Louis
Place Noël Chabanel	Rue des Fossés	Rue Victor Hugo
Place St Antoine	Rue des Maures	
Place St Bénilde	Rue des Noisetiers	
Place St Médard	Rue des Prés	
Route / rue de Freycenet	Rue des Roches	

ARRONDISSEMENT DU PUY-EN-VELAY

COMMUNE DE BRIVES CHARENSAC :

BUREAU 1 : rive gauche (côté mairie)	
Avenue Charles Dupuy	Place de l'Eglise
Avenue de Coubon	Place de la Mairie
Avenue de la Gare	Quartier de la Gare
Avenue Pierre Farigoule	Résidence L'Auvergne : Bâtiments A1 – A2 – A3 – B
Chemin de la Chartreuse – Clos de Corsac	Résidence HLM de Corsac
Chemin de Farnier	Résidence Le Guyenne Belle Plaine
Chemin de Genebret	Résidence Le Val de Loire
Chemin de Montredon	Résidence Les Peupliers : Bâtiments A et B
Chemin de Pimprenelle	Rue de Charensac
Chemin de Roumiou	Rue de Corsac
Chemin des Boutons d'Or	Rue de la Poterie
Chemin des Prés – Impasse des Prés	Rue de la République
Chemin des Pervenches	Rue de la Transcevenole
Hameau de Charensac	Rue de St Vosy
Impasse de Bellevue	Rue des Hortensias
Impasse de Mercoeur	Rue des Lilas
Impasse du Viaduc	Rue des Myosotis
Impasse Foyer-Restaurant	Rue du Ruisseau
Lieu-dit "Centre Commercial et Artisanal de la Chartreuse"	Rue du Pont de la Chartreuse
Lieu-dit "Corsac"	Pont de la Chartreuse – Les Marronniers
Lieu-dit "Côte de Tireboeuf"	Pont de la Chartreuse – Les Acacias
Lieu-dit "Farnier"	Pont de la Chartreuse – Les Hêtres
Lieu-dit "Le Viaduc"	Pont de la Chartreuse – Les Tilleuls
Lieu-dit "Les Patureaux"	Pont de la Chartreuse – Les Erables
Lieu-dit "Les Pervenches"	Pont de la Chartreuse – Les Platanes
Lieu-dit "Les Ribeyres"	Pont de la Chartreuse – Les Epicéas
Lieu-dit "Pierrefiche"	Pont de la Chartreuse – Le Douglas
Lieu-dit "Pimprenelle"	Pont de la Chartreuse – Les Chênes
	Pont de la Chartreuse – Les Sapins

BUREAU 2 : rive droite (côte bureau de Poste)		
Avenue des Sports	Lieu-dit "Le Pradas"	Route du Monteil
Chemin de Jalès	Lieu-dit "Le Suc Pelé"	Rue des Bories Basses
Chemin de la Besse	Lieu-dit "Le Val des Bories"	Rue Côteau des Bories
Chemin du Pradas	Lieu-dit "Les Bories Bas"	Rue des Bories
Chemin du Réservoir	Lieu-dit "Les Bories Hauts"	Rue des Buandiers
Chemin du Riou	Lieu-dit "Les Pénides"	Rue des Dentellières
Impasse du Pont	Lieu-dit "Pigeyses"	Rue des Martyrs de Toussieu
Lieu-dit "Audinet"	Lotissement "Le Brunelet"	Rue des Moulins
Lieu-dit "La Besse"	Place de la Libération	Rue du 11 Novembre
Lieu-dit "Le Breuil de Doue"	Place de l'Ormeau	Rue du Vallon des Bories
Lieu-dit "Le Breuil de Mercoeur"	Rés Le Picardie : Bâtiments	Rue du Vieux Brives
Lieu-dit "Le Cros de Mourgues"	Boulogne – Calais – Doullens –	Rue du Garay
Lieu-dit "Le Garay"	Etoile - Amiens	Rue du Pont Vieux
Lieu-dit "Le Martouret"	Route de Lyon	Rue du Repos de la Fontaine

COMMUNE DE CHADRAC :

BUREAU 1		
Allée Lucie Aubrac Avenue Louis Pasteur Avenue Pierre de Coubertin Avenue Pierre et Marie Curie Boulevard de la Corniche Cours de la Liberté Impasse de la Barrière Impasse de la Lyre Place d'Orléans Place de la Mairie Place des Muses Rue André Chénier Rue Arthur Rimbaud Rue Auguste Renoir	Rue Bernard Buffet Rue Blaise Pascal Rue Boris Vian Rue de l'Aubette Rue de l'Eglise Rue de la Clé de Sol Rue de la République Rue des Rosiers Rue du 11 Novembre Rue du 19 mars Rue du 8 Mai Rue du Centre Rue du Coin Rue Emile Zola	Rue Jacques Prévert Rue Jean Racine Rue Jules Ferry Rue Maurice Ravel Rue Molière Rue Montaigne Rue Mozart Rue Pablo Néruda Rue Pablo Picasso Rue Paul Verlaine Rue Pierre Corneille Rue Saint Antoine
BUREAU 2		
Avenue des Champs Elysées Bâtiment Anémones Bâtiment Bleuets Bâtiment Cyclamens Bâtiment Dalhias Bâtiment Eglantines Bâtiment Glaëuls Bâtiment Fougères Bâtiment Hortensias Bâtiment Iris Bâtiment Jonquilles Boulevard de la Petite Mer Boulevard Montgiraud Chemin de la Brise	Chemin du Hurlevent Chemin du Zéphir Impasse des Cerisiers Impasse des Lilas Impasse des Mélèzes Impasse des Tilleuls Impasse du Tennis Montée de Chadrac Montée des Albosc Plaine de Rome Route de Beauregard Route de Figeon Route de l'Observatoire Route de la Météo	Route de Polignac Route de Roderie Rue Beau Soleil Rue Clair Matin Rue de la Borne Rue des Cités Rue des Ecoles Rue des Mésanges Rue des Pinsons Rue des Quatre Saisons Rue des Sources Rue des Vignes Rue Jean Jouliau Rue Joseph Mirmand

COMMUNE DE COUBON :

BUREAU 1		
Allée A – Plein sud	Chemin des terres blanches	Route de Cussac
Allée B – Plein sud	Chemin du Mont	Route de la Croix de Valhory
Allée du Prat de la Vialle	Chemin du Montjonnet	Route de la gare (coté gauche en montant)
Charentus	Chemin du Rail	Route des Farges
Chemin des Chirouzes	Chemin du vieux village	Route des gravières
Chemin de Chantemoine	Chemin nouveau	Route du Puy-en-Velay
Chemin de Fonfreyde	Impasse de la Loire	Route du Viaduc
Chemin de la Bonasse	Impasse de la voie ferrée	Rue Basse
Chemin de la Combe	Impasse de la voie verte	Rue Centrale
Chemin de la pépinière	Impasse des chardons bleus	Rue de l'ancienne école
Chemin de radadéou	Impasse du Carrefour	Rue du calvaire
Chemin de Serières	Impasse du ruisseau	Rue du clos
Chemin de Taulhac	Impasse du soleil	Rue du Coudert
Chemin de Virenette	Impasse la Lézardine	Rue du four banal
Chemin des esclos	Impasse Lous Trays	Rue du petit train
Chemin des Eyssards	Place de la Fontaines	Valhory
Chemin des Moulins	Route de Charentus	

BUREAU 2		
Chemin de la Loire bergère	Impasse de la Redonde	Rue des Baronnie
Chemin de Lachamp	Latour	Rue des Vignes-Basses
Chemin de l'assemblée	Le Monage	Rue du 45ème Parallèle
Chemin des sources	Le Pradal	Rue du Château
Chemin du Besset	Les Mourgues	Rue François Couperin
Chemin du chier	Montée des Mourgues	Rue G.Gounod
Chemin du Mont	Montée des Mourguettes	Rue Georges Bizet
Impasse César Franck	Route de Brives	Rue Hector Berlioz
Impasse de la maison forte	Route de la Gare (coté droit)	Rue Jean Baptiste Lully
Impasse de la prairie	Rue César Franck	Rue Jean Philippe Rameau
Impasse des artisans	Rue Claude Debussy	Rue Marc Antoine Charpentier
Impasse des peintres	Rue de la Chabanne	Rue Maurice Ravel
Impasse des Vignes-Basses	Rue de la Chibotte	Volhac
Impasse du Chier Bas	Rue de Monage	
Impasse du Garail	Rue de Pranaud	

BUREAU 3		
Allée du Parc	Impasse du champ du Cros	Route de Souchiol
Chemin de Chambailou	Impasse Résidence villages	Route du Monastier
Chemin du Champ de sarret	Montée de la Faye	Route du Plan d'eau
Chemin du chier Blanches	Place Clément Janequin	Rue de Chaland
Chemin sous la roche	Place de la Paix	Rue de la Pervencheira
Espace quargnento	Places des anciens combattants	Rue de la plaine de gour
Impasse de Chaland	Route d'Archinaud	Rue des filatures
Impasse de la ribeyre	Route de Dempeyre	Rue des jardins
Impasse des champs	Route de la Darne	Rue du Père Chanes
Impasse des tourterelles	Route de l'Olme	Rue du Porche

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

BUREAU 4 : Orzilhac		
Route Laurent Eynac	Impasse la carte	Rue des Courtinaux
Chemin des Bourgères	Impasse SAVA	Rue des Frères BROCHOT
Chemin des Chazes	La bacoune	Rue des Près
Impasse des Bouleaux	Le bourg d'Orzilhac	Rue du Four
Impasse des Oiseaux	Orzilhac	Rue du Haute-Loire
Impasse des Prunus	Route de la Faiencerie	Rue du Lauzet
Impasse des Verdièroux	Route de Peyrard	Rue Joseph LASHERMES
Impasse des Verdièrs	Rue de blonde	Rue Paul SEJOURNE
Impasse Devès	Rue de La Chaud	Rue Saint Maurice
Impasse du hameau du soleil	Rue de la Prade	

COMMUNE D'ESPALY SAINT MARCEL :

BUREAU 1		
Lot Les Arcis Chemin des Arcis Lot les Martoux Ch. Des Arcis Chemin de la Bouissonnade Chemin de Ma Campagne CHOURAC Chemin de la Citadelle Cormail Mas de Denise Av. l'Hermitage Sous-Denise Fondation Paradis Ch. La Droit Chemin de la Droit Chemin des Echantoux Route des Estreys	Rue André Giroud Chemin de Cormail Haut Chemin de la Ribeyre Haute Les Terrasses de l'Hermitage Lot Les Hauts de l'Hermitage Le Collet rte de l'Hermitage Les Hauts de l'Hermitage Avenue de l'Hermitage Lot Les Jardins du Pont Vieux Rue Saint Joseph Chemin des Lilas Maison retr. Paradis Route de la Malouteyre Chemin de la Malouteyre	Rue Saint Marcel Chemin des martous Chemin de Mathias Avenue de Mondon Chemin des Oeilletes Quartier Paradis Résidence Paradis Route de Polignac Les Vigneaux la Raveyre Les Raveyres La Tarine Les Jardins du Pont Vieux Rue du Pont Vieux

BUREAU 2		
Chemin de l'Arbousset HLM de l'Arbousset HLM l'Arbousset Rue Jean de Bourbon Chemin Charles VII Rude des Chauffourniers Chemin Via Les Combes Impasse des Etats Généraux Rue des Etats Généraux Le Clos de la Fontaine	Rue Abbé Fontanille Rue Jacques Guitard HLM l'Arbousset Lot Soubre La Font (pair) Avenue de la mairie Avenue de Paradis Place du Plot Avenue du Puy Rue de la redevance Rue du Riou	Rue du Rocher Rue Ernest Rogues Rue Guillaume de La Roue HLM rue G. de La Roue Rue Antoine de Séneceterre Rue Auguste Souchon Rue du Sourdet Chemin Charles VII

BUREAU 3		
Rue des Alouettes Chemin du 18 août Chemin de l'Arche Rue Auguste Aymard Avenue Paul Bérard Avenue de la Bernarde Route de la Bernarde Lieu-dit Les Petits Brus Lieu-dit les Brus Route de Ceysac Chemin du Chaumet Lot Le Chaumet Chemin de Clary	Les Combes Commune d'Espaly Chemin de Compostelle La Coutoule Rue des Fauvettes Rue Victor Hugo Lot Soubre La Font (impair) Route de Langeac Chemin de la Lente Rue des Mésanges Val de Mialaure Mialaure Rue Molière	Avenue Jean Moulin Chemin des Papèteries Le Savel Val du Riou Lot Les Grabeyres Val du Riou Avenue Val du Riou Val du Riou Le Ronzon HLM Route de Saugues Le Séjalat Les Teyssonaires Lot La Veniade Ch. De l'Arche Lot La Vielle Lotissement La Vielle

COMMUNE DE POLIGNAC :

BUREAU 1	
<p>Le Bourg (Chemin sous Mazel - Chemin sous Cayres - Impasse du Stade - Route de Vassalh - Rue des Ecoles - Rue Jeanne d'Arc - Montée de Louche - Rue Gabriel Moiselet - Rue des Vignes - Impasse des Vignes - Place de l'église - Place Princesse de Polignac - Rue du Levant - Rue du Toria - Place du Toria - Rue de l'Enclos - Impasse de l'Enclos - Rue des 4 vios - Rue du Midi - Rue des Vergers - Route de la Souleie - Place du Pirou - Rue du Pirou - Impasse du Pirou - Montée de la Crouzette - Rue de la Charreire Basse - Chemin du Charrirou - Impasse du Cadi - Chemin de Roche Grosse - Impasse de Roche Grosse - Montée de Roubert - Impasse de l'Enclos du Pigeonnier - Rue du Pradon - Rue Saint Martin - Rue du Ploura - Rue du Château - Rue de la Ferronnerie - Rue du Valla - Rue de l'Abbaye - Rue du Donjon - Rue du Nord - Chemin des Bachassoux - Chemin de Ridet)</p> <p>Route de Blanzac La Prade Cheyrac (Rue du Vignal - Impasse du Vignal)</p>	<p>La Clauze La Bernarde Bornette Les Estreys Le Moulin des Estreys La Ribeyre Basse La Ribeyre Haute Chourac Les Cotes Le Collet Sinzelles La Malouteyre Route de la Malouteyre Route du Mont Denise Chemin des Vignes - La Malouteyre Chemin du Lac - La Malouteyre Plaine de Rome Route de Polignac Chemin de la Boriette Chemin des Lilas Chemin des Sources Le Pont Vieux Avenue de Mondon</p>

BUREAU 2		
<p>Beaubac (Montée de Bonne Garde - Les Hauts de Bonne Garde - Impasse de la Tour - Route de Marnhac - Impasse des Chambades - Lotissement Ferret - Rue des Terres Blanches - Impasse des Terres Blanches - Chemin d'Isabeau - Impasse du Vignal Grand - Chemin du Jucadour - Chemin du Suc)</p> <p>Bilhac Route de Bilhac Chambeyrac Chanceaux Communac Cussac La Barbeyre Le Cheylard Marminhac</p>	<p>Route de Marminhac Le Sentier - Marminhac Marnhac (Route du Verdier - Route des Houches - Rue des Bacs - Rue du Four - Rue de l'Assemblée - Chemin des Estrissous - Rue de la Fontaine de Pouvy - Impasse des Granges - Rue sous les Horts - Chemin des Ecoliers - Impasse de la Forge - Impasse Bonne Espérance - Chemin de la Roche - Chemin du Bois de Lourseyre - Montée de la Gentiane - Impasse des Buissons)</p> <p>Plaine de Bleu Rassasset Rochelimagne Soye</p>	<p>Tressac (Chemin de la Chibotte - Chemin des Coustilles - Chemin du Mouillard - Impasse de l'Abreuvoir - Impasse de la Bénite - Impasse du Brailly - Impasse de Chardon - Impasse de la Grotte - Impasse du Marlin - Impasse des Noisetiers - Impasse des Rochers - Impasse de la Varennes - Rue des Chambées - Rue du Clouzet - Rue du Coudert - Rue de la Croix - Rue de la Maison Forte - Rue Martey - Rue du Martouret - Rue du Métier - Rue du Puits - Rue du Villaret)</p> <p>Adresses extérieures de la commune</p>

COMMUNE DU PUY EN VELAY :

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (101)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIGUILHE (AVENUE D'AIGUILHE)	0 à 9999	A à Z	I	101
AIGUILHE (AVENUE D'AIGUILHE)	0 à 9998	A à Z	P	101
BECDELIEVRE (RUE BECDELIEVRE)	0 à 9999	A à Z	I	101
BECDELIEVRE (RUE BECDELIEVRE)	0 à 9998	A à Z	P	101
BESSAT (RUE DU BESSAT)	6 à 9998	A à Z	P	101
BESSAT (RUE DU BESSAT)	9 à 9999	A à Z	I	101
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	0 à 9999	A à Z	I	101
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	0 à 6	A à Z	P	101
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	16 à 9998	A à Z	P	101
BOUILLON (RUE TRAVERSIERE DU BOUILLON)	0 à 9999	A à Z	I	101
BOUILLON (RUE TRAVERSIERE DU BOUILLON)	0 à 9998	A à Z	P	101
BOUTHEZARD (CHEMIN DE BOUTHEZARD)	0 à 9999	A à Z	I	101
BOUTHEZARD (CHEMIN DE BOUTHEZARD)	0 à 9998	A à Z	P	101
CHANTEMESSE (BOULEVARD DOCTEUR CHANTEMESSE)	0 à 9	A à Z	I	101
CHANTEMESSE (BOULEVARD DOCTEUR CHANTEMESSE)	0 à 9998	A à Z	P	101
CLOITRE (RUE DU CLOITRE)	0 à 9999	A à Z	I	101
CLOITRE (RUE DU CLOITRE)	0 à 9998	A à Z	P	101
CLOITRE (MONTEE DU CLOITRE)	0 à 9999	A à Z	I	101
CLOITRE (MONTEE DU CLOITRE)	0 à 9998	A à Z	P	101
COLLEGE (RUE DU COLLEGE)	0 à 9999	A à Z	I	101
EPEE (RUE ABBE DE L'EPEE)	0 à 9999	A à Z	I	101
EPEE (RUE ABBE DE L'EPEE)	0 à 9998	A à Z	P	101
EPEES (RUE DES SEPT EPEES)	0 à 9999	A à Z	I	101
EPEES (RUE DES SEPT EPEES)	0 à 9998	A à Z	P	101
FARGES (RUE DES FARGES)	0 à 9998	A à Z	P	101
FOR (PLACE DU FOR)	0 à 9999	A à Z	I	101
FOR (PLACE DU FOR)	0 à 9998	A à Z	P	101
GEORGES (RUE SAINT GEORGES)	0 à 9999	A à Z	I	101
GEORGES (RUE SAINT GEORGES)	0 à 9998	A à Z	P	101
GOUTEYRON (RUE GOUTEYRON)	0 à 9999	A à Z	I	101
GOUTEYRON (RUE GOUTEYRON)	0 à 9998	A à Z	P	101
GOUTEYRON (MONTEE GOUTEYRON)	0 à 9999	A à Z	I	101
GOUTEYRON (MONTEE GOUTEYRON)	0 à 9998	A à Z	P	101
GRASMANENT (RUE GRASMANENT)	0 à 9999	A à Z	I	101
GRASMANENT (RUE GRASMANENT)	0 à 9998	A à Z	P	101
HAUTE (RUE BOUCHERIE HAUTE)	0 à 9999	A à Z	I	101
HAUTE (RUE BOUCHERIE HAUTE)	0 à 9998	A à Z	P	101
LAFAYETTE (RUE GENERAL LAFAYETTE)	17 à 9999	A à Z	I	101
LATOUR (PLACE SAINT PIERRE LATOUR)	0 à 9999	A à Z	I	101
LATOUR (PLACE SAINT PIERRE LATOUR)	0 à 9998	A à Z	P	101
LATOUR (PETITE PLACE ST PIERRE LATOUR)	0 à 9999	A à Z	I	101
LATOUR (PETITE PLACE ST PIERRE LATOUR)	0 à 9998	A à Z	P	101
LIBERATION (PLACE DE LA LIBERATION)	0 à 9998	A à Z	P	101

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (101)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
LILLE (RUE DE LILLE)	0 à 9999	A à Z	I	101
LOUP (CITE DU LOUP)	0 à 9999	A à Z	I	101
LOUP (CITE DU LOUP)	0 à 9998	A à Z	P	101
MANECANTERIE (RUE DE LA MANECANTERIE)	0 à 9999	A à Z	I	101
MANECANTERIE (RUE DE LA MANECANTERIE)	0 à 9998	A à Z	P	101
MARTEL (RUE ANNE-MARIE MARTEL)	0 à 9999	A à Z	S	101
MAURICE (PLACE SAINT MAURICE)	0 à 9999	A à Z	I	101
MAURICE (PLACE SAINT MAURICE)	0 à 9998	A à Z	P	101
MAYOL (RUE SAINT MAYOL)	0 à 9999	A à Z	I	101
MAYOL (RUE SAINT MAYOL)	0 à 9998	A à Z	P	101
MEYMARD (RUE MEYMARD)	0 à 9998	A à Z	P	101
MICHEL (CITE SAINT MICHEL)	0 à 9999	A à Z	I	101
MICHEL (CITE SAINT MICHEL)	0 à 9998	A à Z	P	101
MONTFERRAND (BOULEVARD MONTFERRAND)	0 à 9999	A à Z	I	101
MONTFERRAND (BOULEVARD MONTFERRAND)	0 à 9998	A à Z	P	101
MONTFERRAND (RUE MONTFERRAND)	0 à 9999	A à Z	I	101
MONTFERRAND (RUE MONTFERRAND)	0 à 9998	A à Z	P	101
NOLHAC (RUE PIERRE DE NOLHAC)	0 à 9999	A à Z	I	101
NOLHAC (RUE PIERRE DE NOLHAC)	0 à 9998	A à Z	P	101
PELERINS (RUE DES PELERINS)	0 à 9999	A à Z	I	101
PELERINS (RUE DES PELERINS)	0 à 9998	A à Z	P	101
PLATRE (RUE DU PLATRE)	0 à 9999	A à Z	I	101
PLATRE (RUE DU PLATRE)	0 à 9998	A à Z	P	101
PLATRIERE (PLACE DE LA PLATRIERE)	0 à 9999	A à Z	I	101
PLATRIERE (PLACE DE LA PLATRIERE)	0 à 9998	A à Z	P	101
POISSONS (RUE DE L'ANCIEN FOUR A POISSONS)	0 à 9999	A à Z	S	101
POLIGNAC (RUE CARDINAL DE POLIGNAC)	0 à 9999	A à Z	I	101
POLIGNAC (RUE CARDINAL DE POLIGNAC)	0 à 9998	A à Z	P	101
PRISON (RUE DE LA PRISON)	0 à 9999	A à Z	I	101
PRISON (RUE DE LA PRISON)	0 à 9998	A à Z	P	101
RATTACHEMENT (COMMUNE DE RATTACHEMENT)	0 à 9999	A à Z	S	101
REGIS (RUE SAINT FRANÇOIS REGIS)	0 à 9999	A à Z	I	101
ROMÉE (RUE ISABELLE ROMÉE)	0 à 9999	A à Z	I	101
ROMÉE (RUE ISABELLE ROMÉE)	0 à 9998	A à Z	P	101
SAND (BOULEVARD GEORGE SAND)	0 à 9998	A à Z	P	101
SARRECROCHET (RUE SARRECROCHET)	0 à 9999	A à Z	I	101
SARRECROCHET (RUE SARRECROCHET)	0 à 9998	A à Z	P	101
SEGURET (RUE SEGURET)	0 à 9998	A à Z	P	101
TABLES (RUE DES TABLES)	0 à 9999	A à Z	I	101
TABLES (PLACE DES TABLES)	0 à 9999	A à Z	I	101
TABLES (PLACE DES TABLES)	0 à 9998	A à Z	P	101
VALLES (RUE JULES VALLES)	0 à 9999	A à Z	I	101
VALLES (RUE JULES VALLES)	0 à 9998	A à Z	P	101

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (101)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
VIDAL (RUE ANTOINE DE SAINT VIDAL)	0 à 9999	A à Z	I	101
VIDAL (RUE ANTOINE DE SAINT VIDAL)	0 à 9998	A à Z	P	101
VIENNE (RUE DE VIENNE)	0 à 11	A à Z	I	101
VIENNE (RUE DE VIENNE)	0 à 8	A à Z	P	101
VISITATION (RUE DE LA VISITATION)	0 à 9999	A à Z	I	101
VISITATION (RUE DE LA VISITATION)	0 à 9998	A à Z	P	101

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (102)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ACAGIAS (CITE DES ACAGIAS)	0 à 9999	A à Z	I	102
ACAGIAS (CITE DES ACAGIAS)	0 à 9998	A à Z	P	102
AFN (RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D' A.F.N.)	0 à 9999	A à Z	I	102
AFN (RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D' A.F.N.)	0 à 9998	A à Z	P	102
CARNOT (BOULEVARD CARNOT)	0 à 9999	A à Z	I	102
CARNOT (BOULEVARD CARNOT)	0 à 9998	A à Z	P	102
CATHEDRALE (AVENUE DE LA CATHEDRALE)	0 à 9999	A à Z	I	102
CATHEDRALE (AVENUE DE LA CATHEDRALE)	0 à 9998	A à Z	P	102
CHAPTEUIL (RUE PONS DE CHAPTEUIL)	0 à 9999	A à Z	I	102
CHAPTEUIL (RUE PONS DE CHAPTEUIL)	0 à 9998	A à Z	P	102
DUGUESCLIN (RUE DUGUESCLIN)	0 à 9999	A à Z	I	102
DUGUESCLIN (RUE DUGUESCLIN)	0 à 9998	A à Z	P	102
FARGES (RUE DES FARGES)	0 à 9999	A à Z	I	102
FRANCHETERRE (RUE FRANCHETERRE)	0 à 9999	A à Z	I	102
FRANCHETERRE (RUE FRANCHETERRE)	0 à 9998	A à Z	P	102
GAMBETTA (BOULEVARD GAMBETTA)	0 à 9999	A à Z	I	102
GAMBETTA (BOULEVARD GAMBETTA)	0 à 9998	A à Z	P	102
GRANGEVIEILLE (RUE GRANGEVIEILLE)	0 à 9999	A à Z	I	102
INFANTERIE (RUE DU 86E R.I.)	0 à 9999	A à Z	I	102
INFANTERIE (RUE DU 86E R.I.)	0 à 9998	A à Z	P	102
LIBERATION (PLACE DE LA LIBERATION)	0 à 9999	A à Z	I	102
OUCHÉ (RUE DE L'OUCHÉ)	0 à 9999	A à Z	I	102
OUCHÉ (RUE DE L'OUCHÉ)	0 à 9998	A à Z	P	102
PANNESSAC (RUE PANNESSAC)	70 à 80	A à Z	P	102
PERTHES (RUE BOUCHER DE PERTHES)	0 à 9999	A à Z	I	102
PERTHES (RUE BOUCHER DE PERTHES)	0 à 9998	A à Z	P	102
RONZON (RUE RONZON)	0 à 9998	A à Z	P	102
SAND (BOULEVARD GEORGE SAND)	0 à 9999	A à Z	I	102
VAUX (RUE MARECHAL DE VAUX)	0 à 9999	A à Z	I	102
VAUX (RUE MARECHAL DE VAUX)	0 à 9998	A à Z	P	102
VII (RUE CHARLES VII)	0 à 9999	A à Z	I	102
VII (RUE CHARLES VII)	0 à 9998	A à Z	P	102

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (103)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BESSAT (RUE DU BESSAT)	0 à 9	A à Z	I	103
BESSAT (RUE DU BESSAT)	0 à 6	A à Z	P	103
BOUDINHON (RUE GENERAL WALDECK BOUDINHON)	0 à 9999	A à Z	I	103
BOUDINHON (RUE GENERAL WALDECK BOUDINHON)	0 à 9998	A à Z	P	103
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	6 à 16	A à Z	P	103
CHAMARLENC (RUE CHAMARLENC)	0 à 9999	A à Z	I	103
CHAMARLENC (RUE CHAMARLENC)	0 à 9998	A à Z	P	103
CHAUSSADE (RUE CHAUSSADE)	0 à 9999	A à Z	I	103
CHENEBOUTERIE (RUE CHENEBOUTERIE)	0 à 9999	A à Z	I	103
CHENEBOUTERIE (RUE CHENEBOUTERIE)	0 à 9998	A à Z	P	103
CLAUZEL (PLACE DU CLAUZEL)	0 à 9999	A à Z	I	103
CLAUZEL (PLACE DU CLAUZEL)	0 à 9998	A à Z	P	103
CLET (RUE ANTOINE CLET)	0 à 9999	A à Z	I	103
CLET (RUE ANTOINE CLET)	0 à 9998	A à Z	P	103
COLLEGE (RUE DU COLLEGE)	0 à 9998	A à Z	P	103
CONSULAT (RUE DU CONSULAT)	0 à 9999	A à Z	I	103
CONSULAT (RUE DU CONSULAT)	0 à 9998	A à Z	P	103
CONSULAT (RUE TRAVERSIERE DU CONSULAT)	0 à 9999	A à Z	I	103
CONSULAT (RUE TRAVERSIERE DU CONSULAT)	0 à 9998	A à Z	P	103
COURRERIE (RUE COURRERIE)	0 à 9998	A à Z	P	103
FRANCOIS (RUE GUY FRANCOIS)	0 à 9999	A à Z	I	103
FRANCOIS (RUE GUY FRANCOIS)	0 à 9998	A à Z	P	103
GRANGEVIEILLE (RUE GRANGEVIEILLE)	0 à 9998	A à Z	P	103
GREFFE (PLACE DU GREFFE)	0 à 9999	A à Z	I	103
GREFFE (PLACE DU GREFFE)	0 à 9998	A à Z	P	103
LAFAYETTE (RUE GENERAL LAFAYETTE)	0 à 17	A à Z	I	103
LOUP (RUE DU PRAT DU LOUP)	0 à 9999	A à Z	I	103
LOUP (RUE DU PRAT DU LOUP)	0 à 9998	A à Z	P	103
MEYMARD (RUE MEYMARD)	0 à 9999	A à Z	I	103
MONTEIL (RUE ADHEMAR DE MONTEIL)	0 à 9999	A à Z	I	103
MONTEIL (RUE ADHEMAR DE MONTEIL)	0 à 9998	A à Z	P	103
PANNESSAC (RUE PANNESSAC)	0 à 70	A à Z	P	103
PHILIBERT (RUE PHILIBERT)	0 à 9999	A à Z	I	103
PHILIBERT (RUE PHILIBERT)	0 à 9998	A à Z	P	103
RAPHAEL (RUE RAPHAEL)	0 à 9999	A à Z	I	103
RAPHAEL (RUE RAPHAEL)	0 à 9998	A à Z	P	103
REGIS (RUE SAINT FRANCOIS REGIS)	0 à 9998	A à Z	P	103
ROCHETAILLADE (RUE ROCHETAILLADE)	0 à 9999	A à Z	I	103
ROCHETAILLADE (RUE ROCHETAILLADE)	0 à 9998	A à Z	P	103
SAULNERIE (RUE SAULNERIE)	0 à 9999	A à Z	I	103
SAULNERIE (RUE SAULNERIE)	0 à 9998	A à Z	P	103
SEGURET (RUE SEGURET)	0 à 9999	A à Z	I	103
TABLES (RUE DES TABLES)	0 à 9998	A à Z	P	103

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (103)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
VANNEAU (RUE VANNEAU)	0 à 9999	A à Z	I	103
VANNEAU (RUE VANNEAU)	0 à 9998	A à Z	P	103
VIEILLE (RUE SAULNERIE-VIEILLE)	0 à 9999	A à Z	I	103
VIEILLE (RUE SAULNERIE-VIEILLE)	0 à 9998	A à Z	P	103
VILLENEUVE (RUE VILLENEUVE)	0 à 9999	A à Z	I	103
VILLENEUVE (RUE VILLENEUVE)	0 à 9998	A à Z	P	103

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (104)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ALENCON (RUE D'ALENCON)	0 à 9999	A à Z	S	104
ANTOINE (RUE SAINT ANTOINE)	0 à 9999	A à Z	I	104
ANTOINE (RUE SAINT ANTOINE)	0 à 9998	A à Z	P	104
BAC (RUE DU BAC)	0 à 9999	A à Z	I	104
BAC (RUE DU BAC)	0 à 9998	A à Z	P	104
BAC (PLACE DU BAC)	0 à 9999	A à Z	I	104
BAC (PLACE DU BAC)	0 à 9998	A à Z	P	104
BAC (RUE TRAVERSIERE DU BAC)	0 à 9999	A à Z	I	104
BAC (RUE TRAVERSIERE DU BAC)	0 à 9998	A à Z	P	104
BASSE (RUE BOUCHERIE BASSE)	0 à 9999	A à Z	I	104
BASSE (RUE BOUCHERIE BASSE)	0 à 9998	A à Z	P	104
BASSE (RUE DERRIERE BOUCHERIE BASSE)	0 à 9999	A à Z	I	104
BASSE (RUE DERRIERE BOUCHERIE BASSE)	0 à 9998	A à Z	P	104
CADELADE (RUE TRAVERSIERE DE CADELADE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CADELADE (RUE TRAVERSIERE DE CADELADE)	0 à 9998	A à Z	P	104
CATHERINE (CHEMIN DE SAINTE CATHERINE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CATHERINE (CHEMIN DE SAINTE CATHERINE)	0 à 9998	A à Z	P	104
CHEVRERIE (RUE CHEVRERIE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CLAIRE (RUE SAINTE CLAIRE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CLAIRE (RUE SAINTE CLAIRE)	0 à 9998	A à Z	P	104
CLAIRE (RUE SOUS SAINTE CLAIRE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CLAIRE (RUE SOUS SAINTE CLAIRE)	0 à 9998	A à Z	P	104
CLAIRE (RUE SUR SAINTE CLAIRE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CLAIRE (RUE SUR SAINTE CLAIRE)	0 à 9998	A à Z	P	104
CLUNY (BOULEVARD DE CLUNY)	0 à 9999	A à Z	I	104
CLUNY (BOULEVARD DE CLUNY)	0 à 9998	A à Z	P	104
CRAPONNE (RUE DE CRAPONNE)	0 à 9999	A à Z	I	104
CRAPONNE (RUE DE CRAPONNE)	0 à 9998	A à Z	P	104
DROITE (RUE DROITE)	0 à 47	A à Z	I	104
JEAN (FAUBOURG SAINT JEAN)	27 à 115	A à Z	I	104
JOFFRE (BOULEVARD MARECHAL JOFFRE)	0 à 9999	A à Z	I	104
LAFAYETTE (RUE GENERAL LAFAYETTE)	0 à 9999	A à Z	P	104
MARIE (RUE SAINTE MARIE)	0 à 9999	A à Z	I	104
MARIE (RUE SAINTE MARIE)	0 à 9998	A à Z	P	104
MARIE (RUE SOUS SAINTE MARIE)	0 à 9999	A à Z	I	104
MARIE (RUE SOUS SAINTE MARIE)	0 à 9998	A à Z	P	104
PALLET (RUE DU PALLET)	0 à 9998	A à Z	P	104
PALLET (RUE DU PALLET)	1 à 9	A à Z	I	104
PALLET (PLACE DU PALLET)	0 à 9999	A à Z	I	104
PALLET (PLACE DU PALLET)	0 à 9998	A à Z	P	104
POURRAT (RUE HENRI POURRAT)	0 à 9999	A à Z	I	104
POURRAT (RUE HENRI POURRAT)	0 à 9998	A à Z	P	104
POUZAROT (RUE DU POUZAROT)	0 à 9999	A à Z	I	104

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (104)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
POUZAROT (RUE DU POUZAROT)	0 à 9998	A à Z	P	104
POUZAROT (RUE TRAVERSIERE DU POUZAROT)	0 à 9999	A à Z	I	104
POUZAROT (RUE TRAVERSIERE DU POUZAROT)	0 à 9998	A à Z	P	104
RABE (PLACE DU PLANET DE LA RABE)	0 à 9999	A à Z	I	104
RABE (PLACE DU PLANET DE LA RABE)	0 à 9998	A à Z	P	104
SEBASTIEN (CHEMIN SAINT SEBASTIEN)	0 à 9999	A à Z	I	104
SEBASTIEN (CHEMIN SAINT SEBASTIEN)	0 à 9998	A à Z	P	104
THERON (PLACE DU THERON)	0 à 9999	A à Z	S	104
VALENCIENNES (RUE DE VALENCIENNES)	0 à 9999	A à Z	I	104
VALENCIENNES (RUE DE VALENCIENNES)	0 à 9998	A à Z	P	104
VERDUN (RUE DE VERDUN)	0 à 9999	A à Z	I	104
VERDUN (RUE DE VERDUN)	0 à 9998	A à Z	P	104
VERSEPUY (RUE MARIO VERSEPUY)	0 à 9999	A à Z	I	104
VERSEPUY (RUE MARIO VERSEPUY)	0 à 9998	A à Z	P	104
VIENNE (RUE DU PETIT VIENNE)	0 à 9999	A à Z	I	104
VIENNE (RUE DU PETIT VIENNE)	0 à 9998	A à Z	P	104
VIENNE (RUE DE VIENNE)	8 à 9998	A à Z	P	104
VIENNE (RUE DE VIENNE)	11 à 9999	A à Z	I	104

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - ECOLE PUBLIQUE DU VAL VERT (301)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BAUDOIN (RUE JEAN BAUDOIN)	0 à 9999	A à Z	I	301
BAUDOIN (RUE JEAN BAUDOIN)	0 à 9998	A à Z	P	301
CENTRALE (RUE CENTRALE)	0 à 9999	A à Z	I	301
CENTRALE (RUE CENTRALE)	0 à 9998	A à Z	P	301
CHAS (RUE HENRI CHAS)	0 à 9999	A à Z	I	301
CHAS (RUE HENRI CHAS)	0 à 9998	A à Z	P	301
CHEVREFEUILLE (CHEMIN DU CHEVREFEUILLE)	0 à 9999	A à Z	I	301
CHEVREFEUILLE (CHEMIN DU CHEVREFEUILLE)	0 à 9998	A à Z	P	301
COUDEYRETTE (RUE LEON ET JEANNE COUDEYRETTE)	0 à 9999	A à Z	I	301
COUDEYRETTE (RUE LEON ET JEANNE COUDEYRETTE)	0 à 9998	A à Z	P	301
EGLANTIERS (RUE DES EGLANTIERS)	0 à 9999	A à Z	I	301
EGLANTIERS (RUE DES EGLANTIERS)	0 à 9998	A à Z	P	301
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	04 à 148	A à Z	P	301
FOURNERY (RUE GABRIEL FOURNERY)	0 à 9999	A à Z	I	301
FOURNERY (RUE GABRIEL FOURNERY)	0 à 9998	A à Z	P	301
HAUTE (RUE HAUTE)	0 à 9999	A à Z	I	301
HAUTE (RUE HAUTE)	0 à 9998	A à Z	P	301
JARDINS (RUE DES JARDINS)	0 à 9999	A à Z	I	301
JARDINS (RUE DES JARDINS)	0 à 9998	A à Z	P	301
LOUCHEUR (RUE LOUCHEUR)	0 à 9999	A à Z	I	301
LOUCHEUR (RUE LOUCHEUR)	0 à 9998	A à Z	P	301
MERMOZ (RUE JEAN MERMOZ)	0 à 9999	A à Z	I	301
MERMOZ (RUE JEAN MERMOZ)	0 à 9998	A à Z	P	301
PAPELINGUE (MONTEE DE PAPELINGUE)	0 à 9999	A à Z	I	301
PAPELINGUE (MONTEE DE PAPELINGUE)	0 à 9998	A à Z	P	301
PEBELLIER (PLACE EUGENE PEBELLIER)	0 à 9999	A à Z	I	301
PEBELLIER (PLACE EUGENE PEBELLIER)	0 à 9998	A à Z	P	301
ROMAINS (RUE JULES ROMAINS)	0 à 9999	A à Z	I	301
ROMAINS (RUE JULES ROMAINS)	0 à 9998	A à Z	P	301
RUISSEAU (RUE DU RUISSEAU)	0 à 9999	A à Z	I	301
RUISSEAU (RUE DU RUISSEAU)	0 à 9998	A à Z	P	301
VERT (AVENUE DU VAL VERT)	0 à 9999	A à Z	I	301
VERT (AVENUE DU VAL VERT)	0 à 9998	A à Z	P	301

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (302)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ADIAC (RUE GALLIEN D'ADIAC)	0 à 9999	A à Z	I	302
ADIAC (RUE GALLIEN D'ADIAC)	0 à 9999	A à Z	P	302
ALOUETTES (CHEMIN DES ALOUETTES)	0 à 9999	A à Z	I	302
ALOUETTES (CHEMIN DES ALOUETTES)	0 à 9999	A à Z	P	302
ARNAUD (RUE DOCTEUR MICHEL ARNAUD)	0 à 9999	A à Z	I	302
ARNAUD (RUE DOCTEUR MICHEL ARNAUD)	0 à 9999	A à Z	P	302
BERTRAND (BOULEVARD PRÉSIDENT BERTRAND)	0 à 15	A à Z	I	302
CAPUCINS (COTEAU DES CAPUCINS)	0 à 9999	A à Z	S	302
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	20 à 9999	A à Z	P	302
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	27 à 9999	A à Z	I	302
CHARBONNIER (AVENUE CLÉMENT CHARBONNIER)	0 à 9999	A à Z	I	302
CHARBONNIER (AVENUE CLÉMENT CHARBONNIER)	0 à 9999	A à Z	P	302
CLAIR (BOULEVARD ALEXANDRE CLAIR)	0 à 9999	A à Z	I	302
CLAIR (BOULEVARD ALEXANDRE CLAIR)	0 à 9999	A à Z	P	302
COMPOSTELLE (RUE DU CLOS DE COMPOSTELLE)	0 à 9999	A à Z	S	302
COMPOSTELLE (RUE DE COMPOSTELLE)	0 à 9999	A à Z	I	302
COMPOSTELLE (RUE DE COMPOSTELLE)	0 à 9999	A à Z	P	302
FABRE (RUE JEAN BAPTISTE FABRE)	0 à 9999	A à Z	I	302
FABRE (RUE JEAN BAPTISTE FABRE)	0 à 9999	A à Z	P	302
GAULLE (AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE)	0 à 9999	A à Z	I	302
GAULLE (AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE)	0 à 9999	A à Z	P	302
HAUTE (RUE DE LA GIRÈTTE HAUTE)	0 à 9999	A à Z	I	302
HAUTE (RUE DE LA GIRÈTTE HAUTE)	0 à 9999	A à Z	P	302
LASHERMES (RUE LASHERMES)	0 à 9999	A à Z	I	302
LASHERMES (RUE LASHERMES)	0 à 9999	A à Z	P	302
MARTIN (RUE ANTOINE MARTIN)	0 à 9999	A à Z	I	302
MARTIN (RUE ANTOINE MARTIN)	0 à 9999	A à Z	P	302
PARK (RUE DU ROYAL PARK)	0 à 9999	A à Z	S	302
PASTEUR (RUE LOUIS PASTEUR)	0 à 9999	A à Z	I	302
PASTEUR (RUE LOUIS PASTEUR)	0 à 9999	A à Z	P	302
PERDRIX (IMPASSE DU CLOS CHANTE PERDRIX)	0 à 9999	A à Z	S	302
PERDRIX (RUE CHANTE PERDRIX)	0 à 9999	A à Z	I	302
PERDRIX (RUE CHANTE PERDRIX)	0 à 9999	A à Z	P	302
PITARCH (RUE ANTOINE PITARCH)	0 à 9999	A à Z	I	302
PITARCH (RUE ANTOINE PITARCH)	0 à 9999	A à Z	P	302
POMMERAIE (CHEMIN DE LA POMMERAIE)	0 à 9999	A à Z	S	302
ROCHER (RUE CHARLES ROCHER)	0 à 9999	A à Z	I	302
ROCHER (RUE CHARLES ROCHER)	0 à 9999	A à Z	P	302
RONZADE (RUE DE LA RONZADE)	0 à 9999	A à Z	I	302
RONZADE (LIEU-DIT LA RONZADE)	0 à 9999	A à Z	P	302
RONZON (BELVEDERE DU MONT RONZON)	0 à 9999	A à Z	S	302
SOULIER (AVENUE ANDRE SOULIER)	0 à 9999	A à Z	P	302
WEIL (RUE SIMONE WEIL)	0 à 9999	A à Z	I	302

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (302)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
WEIL (RUE SIMONE WEIL)	0 à 9998	A à Z	P	302

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (303)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIGUIERE (RUE PORTE AIGUIERE)	0 à 9999	A à Z	I	303
AIGUIERE (RUE PORTE AIGUIERE)	0 à 9998	A à Z	P	303
BARTHELEMY (RUE JEAN BARTHELEMY)	0 à 9999	A à Z	I	303
BARTHELEMY (RUE JEAN BARTHELEMY)	0 à 9998	A à Z	P	303
BOUDIGNON (RUE FELIX BOUDIGNON)	0 à 9999	A à Z	I	303
BOUDIGNON (RUE FELIX BOUDIGNON)	0 à 9998	A à Z	P	303
BOUDIGNON (IMPASSE FELIX BOUDIGNON)	0 à 9999	A à Z	I	303
BOUDIGNON (IMPASSE FELIX BOUDIGNON)	0 à 9998	A à Z	P	303
BREUIL (PLACE DU BREUIL)	0 à 9999	A à Z	I	303
BREUIL (PLACE DU BREUIL)	0 à 9998	A à Z	P	303
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	0 à 27	A à Z	I	303
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	0 à 20	A à Z	P	303
CHABRAN (PLACE DE L'ISLE CHABRAN)	0 à 9999	A à Z	S	303
CHAUSSADE (RUE CHAUSSADE)	2 à 50	A à Z	P	303
CLEDE (CHEMIN DE LA CLEDE)	0 à 9999	A à Z	I	303
CLEDE (CHEMIN DE LA CLEDE)	0 à 9998	A à Z	P	303
COMEDIE (RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE)	0 à 9999	A à Z	I	303
COMEDIE (RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE)	0 à 9998	A à Z	P	303
CORTIAL (RUE LEON CORTIAL)	0 à 9999	A à Z	I	303
CORTIAL (RUE LEON CORTIAL)	0 à 9998	A à Z	P	303
COURRERIE (RUE COURRERIE)	0 à 9999	A à Z	I	303
COUVERT (PLACE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9999	A à Z	I	303
COUVERT (PLACE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9998	A à Z	P	303
COUVERT (IMPASSE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9999	A à Z	I	303
COUVERT (IMPASSE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9998	A à Z	P	303
CROZATIER (RUE CROZATIER)	0 à 9998	A à Z	P	303
FRERE (RUE DU GÉNÉRAL AUBERT FRERE)	0 à 9999	A à Z	S	303
GILLES (RUE SAINT GILLES)	0 à 9999	A à Z	I	303
GILLES (RUE SAINT GILLES)	0 à 9998	A à Z	P	303
GRENOUILLIT (RUE GRENOUILLIT)	0 à 9999	A à Z	I	303
GRENOUILLIT (RUE GRENOUILLIT)	0 à 9998	A à Z	P	303
HALLE (PLACE DE LA HALLE)	0 à 9999	A à Z	I	303
HALLE (PLACE DE LA HALLE)	0 à 9998	A à Z	P	303
JACQUES (RUE SAINT JACQUES)	0 à 9999	A à Z	I	303
JACQUES (RUE SAINT JACQUES)	0 à 9998	A à Z	P	303
JULIEN (RUE JULIEN)	0 à 9999	A à Z	I	303
JULIEN (RUE JULIEN)	0 à 9998	A à Z	P	303
LAINES (PLACE AUX LAINES)	0 à 9999	A à Z	I	303
LAINES (PLACE AUX LAINES)	0 à 9998	A à Z	P	303
LOUIS (BOULEVARD SAINT LOUIS)	0 à 20	A à Z	I	303
LOUIS (BOULEVARD SAINT LOUIS)	0 à 9998	A à Z	P	303
LOUIS (BOULEVARD SAINT LOUIS)	20 à 9999	A à Z	I	303
MAUBOURG (RUE LATOUR-MAUBOURG)	0 à 9999	A à Z	I	303

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (303)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
MAUBOURG (RUE LATOUR-MAUBOURG)	0 à 9998	A à Z	P	303
MEDICIS (RUE ETIENNE DE MEDICIS)	0 à 9999	A à Z	I	303
MEDICIS (RUE ETIENNE DE MEDICIS)	0 à 9998	A à Z	P	303
MOURGUES (RUE DES MOURGUES)	0 à 9999	A à Z	I	303
MOURGUES (RUE DES MOURGUES)	0 à 9998	A à Z	P	303
MOURGUES (RUE TRAVERSIERE DES MOURGUES)	0 à 9999	A à Z	I	303
MOURGUES (RUE TRAVERSIERE DES MOURGUES)	0 à 9998	A à Z	P	303
PANNESSAC (RUE PANNESSAC)	0 à 9999	A à Z	I	303
PIERRE (RUE SAINT PIERRE)	0 à 9999	A à Z	I	303
PIERRE (RUE SAINT PIERRE)	0 à 9998	A à Z	P	303
PLOT (PLACE DU PLOT)	0 à 9999	A à Z	I	303
PLOT (PLACE DU PLOT)	0 à 9998	A à Z	P	303
RONZADE (RUE DE LA RONZADE)	0 à 9998	A à Z	P	303
RONZADE (LIEU-DIT LA RONZADE)	0 à 9999	A à Z	I	303
RONZON (RUE RONZON)	0 à 9999	A à Z	I	303
TERRASSON (RUE ALPHONSE TERRASSON)	0 à 9999	A à Z	I	303
TERRASSON (RUE ALPHONSE TERRASSON)	0 à 9998	A à Z	P	303
THEODORE (RUE FRERE THEODORE)	0 à 3	A à Z	I	303
THEODORE (RUE FRERE THEODORE)	0 à 9998	A à Z	P	303
THEODORE (RUE FRERE THEODORE)	3 à 7	A à Z	I	303
VIBERT (RUE VIBERT)	0 à 9999	A à Z	I	303
VIBERT (RUE VIBERT)	0 à 9998	A à Z	P	303

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC (304)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ALLENDE - LES SAUGNES 2 (AVENUE SALVADOR ALLENDE - LES SAUGNES 2)	0 à 9999	A à Z	S	304
BARAQUES (LIEU-DIT LA PLAINE DES BARAQUES)	0 à 9999	A à Z	I	304
BARAQUES (LIEU-DIT LA PLAINE DES BARAQUES)	0 à 9998	A à Z	P	304
BLANCHES (RUE DES MAISONS BLANCHES)	0 à 9999	A à Z	S	304
BLANCHES (LOT. LES MAISONS BLANCHES)	0 à 9999	A à Z	I	304
BLANCHES (LOT. LES MAISONS BLANCHES)	0 à 9998	A à Z	P	304
BONNASSOU (LIEU-DIT BONNASSOU)	0 à 9999	A à Z	I	304
BONNASSOU (LIEU-DIT BONNASSOU)	0 à 9998	A à Z	P	304
CHIREL (RUE DE CHIREL)	0 à 9999	A à Z	S	304
DEFERNE (RUE COSTE-DEFERNE)	0 à 9999	A à Z	S	304
LANGLADE (RUE DE LANGLADE)	0 à 9999	A à Z	I	304
LANGLADE (RUE DE LANGLADE)	0 à 9998	A à Z	P	304
MARCET (AVENUE BAPTISTE MARCET)	0 à 9998	A à Z	P	304
PRANLARY (LIEU-DIT PRANLARY)	0 à 9999	A à Z	I	304
PRANLARY (LIEU-DIT PRANLARY)	0 à 9998	A à Z	P	304
RIOU (IMPASSE LES TERRASSES DU RIOU)	0 à 9999	A à Z	S	304
RIOU (CHEMIN DU RIOU)	0 à 9999	A à Z	S	304
RIOU (LIEU-DIT LE RIOU)	0 à 9999	A à Z	I	304
RIOU (LIEU-DIT LE RIOU)	0 à 9998	A à Z	P	304
ROSES (ALLEE LES MILLE ROSES)	0 à 9999	A à Z	S	304
SAUGNES (RUE DU CLOS DES SAUGNES)	0 à 9999	A à Z	S	304
SAUGNES (LOT. LE CLOS DES SAUGNES)	0 à 9999	A à Z	S	304
TAULHAC (VIEUX VILLAGE DE TAULHAC)	0 à 9999	A à Z	S	304
88 (ROUTE NATIONALE 88)	0 à 9999	A à Z	S	304

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ECOLE PRIMAIRE MICHELET (401)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIR (CITE BEL AIR)	0 à 9999	A à Z	I	401
AIR (CITE BEL AIR)	0 à 9998	A à Z	P	401
ALLEGRE (RUE YVES D'ALLEGRE)	0 à 9999	A à Z	I	401
ALLEGRE (RUE YVES D'ALLEGRE)	0 à 9998	A à Z	P	401
ARNAUD (RUE DE LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9999	A à Z	I	401
ARNAUD (RUE DE LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9998	A à Z	P	401
ARNAUD (SENTIER DE LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9999	A à Z	I	401
ARNAUD (SENTIER DE LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9998	A à Z	P	401
CANARD (RUE AUGUSTE CANARD)	0 à 9999	A à Z	I	401
CANARD (RUE AUGUSTE CANARD)	0 à 9998	A à Z	P	401
CHALMETTES (RUE DES CHALMETTES)	0 à 9999	A à Z	I	401
CHALMETTES (RUE DES CHALMETTES)	0 à 9998	A à Z	P	401
DUBOIS (RUE DUBOIS)	0 à 9999	A à Z	I	401
DUBOIS (RUE DUBOIS)	0 à 9998	A à Z	P	401
DUMOLIN (RUE TRUCHARD-DUMOLIN)	0 à 9999	A à Z	I	401
DUMOLIN (RUE TRUCHARD-DUMOLIN)	0 à 9998	A à Z	P	401
DURAND (AVENUE DOCTEUR DURAND)	0 à 9999	A à Z	I	401
FALCON (RUE THEODORE FALCON)	0 à 9999	A à Z	I	401
FALCON (RUE THEODORE FALCON)	0 à 9998	A à Z	P	401
JACMON (RUE JACMON)	0 à 9999	A à Z	I	401
JACMON (RUE JACMON)	0 à 9998	A à Z	P	401
JERPHANION (RUE DES JERPHANION)	0 à 9999	A à Z	I	401
JERPHANION (RUE DES JERPHANION)	0 à 9998	A à Z	P	401
JOURDE (BOULEVARD PHILIPPE JOURDE)	0 à 9999	A à Z	I	401
JOURDE (BOULEVARD PHILIPPE JOURDE)	0 à 9998	A à Z	P	401
MERIMEE (RUE PROSPER MERIMEE)	0 à 9999	A à Z	I	401
MERIMEE (RUE PROSPER MERIMEE)	0 à 9998	A à Z	P	401
MONS (AVENUE D'OURS MONS)	0 à 46	A à Z	P	401
NECTAIRE (RUE ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE)	0 à 9999	A à Z	I	401
NECTAIRE (RUE ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE)	0 à 9998	A à Z	P	401
OUDIN (RUE LOUIS OUDIN)	0 à 9999	A à Z	I	401
OUDIN (RUE LOUIS OUDIN)	0 à 9998	A à Z	P	401
REYNAUD (RUE EMILE REYNAUD)	23 à 33	A à Z	I	401
SOURCES (RUE DES SOURCES)	0 à 9999	A à Z	I	401

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ECOLE PRIMAIRE MICHELET (402)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AVIGNON (RUE PORTAIL D'AVIGNON)	0 à 9998	A à Z	P	402
AVIGNON (IMPASSE D'AVIGNON)	0 à 9998	A à Z	I	402
AVIGNON (IMPASSE D'AVIGNON)	0 à 9998	A à Z	P	402
BARTHELEMY (FAUBOURG SAINT BARTHELEMY)	0 à 9999	A à Z	I	402
BARTHELEMY (FAUBOURG SAINT BARTHELEMY)	0 à 9998	A à Z	P	402
BERTRAND (BOULEVARD PRESIDENT BERTRAND)	15 à 45	A à Z	I	402
BERTRAND (BOULEVARD PRESIDENT BERTRAND)	20 à 30	A à Z	P	402
BRUS (RUE RICHOND DES BRUS)	0 à 9999	A à Z	I	402
BRUS (RUE RICHOND DES BRUS)	0 à 9998	A à Z	P	402
BUREL (RUE BUREL)	0 à 9999	A à Z	I	402
BUREL (RUE BUREL)	0 à 9998	A à Z	P	402
CHAUSSADE (RUE CHAUSSADE)	58 à 9998	A à Z	P	402
CLEMENCEAU (AVENUE GEORGES CLEMENCEAU)	0 à 9998	A à Z	P	402
CORDELIERES (RUE DES CORDELIERES)	0 à 9999	A à Z	I	402
CORDELIERES (RUE DES CORDELIERES)	0 à 9998	A à Z	P	402
CROZATIER (RUE CROZATIER)	0 à 9999	A à Z	I	402
EMPORTE (RUE DU VENT L'EMPORTE)	0 à 9999	A à Z	I	402
EMPORTE (RUE DU VENT L'EMPORTE)	0 à 9998	A à Z	P	402
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	0 à 28	A à Z	I	402
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	0 à 18	A à Z	P	402
HOMME (PLACE DES DROITS DE L'HOMME)	0 à 9999	A à Z	S	402
HUGO (COURS VICTOR HUGO)	0 à 9999	A à Z	I	402
HUGO (COURS VICTOR HUGO)	0 à 9998	A à Z	P	402
IRIS (CHEMIN DES IRIS)	0 à 9999	A à Z	I	402
IRIS (CHEMIN DES IRIS)	0 à 9998	A à Z	P	402
MICHELET (PLACE MICHELET)	0 à 9999	A à Z	I	402
MICHELET (PLACE MICHELET)	0 à 9998	A à Z	P	402
MOULINS (RUE DES MOULINS)	0 à 9999	A à Z	I	402
MOULINS (RUE DES MOULINS)	0 à 9998	A à Z	P	402
NOVEMBRE (RUE DU ONZE NOVEMBRE)	0 à 9999	A à Z	I	402
NOVEMBRE (RUE DU ONZE NOVEMBRE)	0 à 9998	A à Z	P	402
PIERRET (RUE PIERRET)	0 à 9999	A à Z	I	402
PIERRET (RUE PIERRET)	0 à 9998	A à Z	P	402
REYNAUD (RUE EMILE REYNAUD)	0 à 19	A à Z	I	402
REYNAUD (RUE EMILE REYNAUD)	0 à 40	A à Z	P	402
SOULIER (AVENUE ANDRE SOULIER)	0 à 9999	A à Z	I	402
TANNERIES (RUE DES TANNERIES)	0 à 9999	A à Z	I	402
TANNERIES (RUE DES TANNERIES)	0 à 9998	A à Z	P	402

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ECOLE PRIMAIRE MICHELET (403)

Rues	Numéros	Nam	Coté	BV
FARIGOULE (RUE PIERRE FARIGOULE)	0 à 9998	A à Z	P	403
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	0 à 57	A à Z	I	403
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	0 à 84	A à Z	P	403
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	57 à 9999	A à Z	I	403
FONDERIE (RUE DE LA FONDERIE)	0 à 9999	A à Z	I	403
FONDERIE (RUE DE LA FONDERIE)	0 à 9998	A à Z	P	403
LAVASTRE (RUE LAVASTRE)	0 à 9999	A à Z	I	403
LAVASTRE (RUE LAVASTRE)	0 à 9998	A à Z	P	403
PASSERELLE (RUE DE LA PASSERELLE)	0 à 9999	A à Z	I	403
PASSERELLE (RUE DE LA PASSERELLE)	0 à 9998	A à Z	P	403

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - SALLE BALAVOINE (404)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AGRAIN (IMPASSE CHARLES D'AGRAIN)	0 à 9999	A à Z	I	404
AGRAIN (IMPASSE CHARLES D'AGRAIN)	0 à 9998	A à Z	P	404
AMANDIERS (RUE DES AMANDIERS)	0 à 9999	A à Z	I	404
AMANDIERS (RUE DES AMANDIERS)	0 à 9998	A à Z	P	404
BAILLIENCOURT (RUE ANDRE DE BAILLIENCOURT)	0 à 9999	A à Z	I	404
BAILLIENCOURT (RUE ANDRE DE BAILLIENCOURT)	0 à 9998	A à Z	P	404
BARRES (RUE MAURICE BARRES)	0 à 9999	A à Z	I	404
BARRES (RUE MAURICE BARRES)	0 à 9998	A à Z	P	404
BELGES (AVENUE DES BELGES)	30 à 9998	A à Z	P	404
BLEUETS (RUE DES BLEUETS)	0 à 9999	A à Z	I	404
BLEUETS (RUE DES BLEUETS)	0 à 9998	A à Z	P	404
BONNETERRE (RUE DE BONNETERRE)	0 à 9999	A à Z	I	404
BONNETERRE (RUE DE BONNETERRE)	0 à 9998	A à Z	P	404
BRUGHERIO (AVENUE DE BRUGHERIO)	0 à 9999	A à Z	I	404
BRUGHERIO (AVENUE DE BRUGHERIO)	0 à 9998	A à Z	P	404
CERISIERS (RUE DES CERISIERS)	0 à 9999	A à Z	I	404
CERISIERS (RUE DES CERISIERS)	0 à 9998	A à Z	P	404
CHASTELVOL (CHEMIN DE CHASTELVOL)	0 à 9999	A à Z	S	404
CHASTELVOL (LIEU-DIT CHASTELVOL)	0 à 9999	A à Z	I	404
CHASTELVOL (LIEU-DIT CHASTELVOL)	0 à 9998	A à Z	P	404
COLOIN (RUE DE COLOIN)	0 à 9999	A à Z	I	404
COLOIN (RUE DE COLOIN)	0 à 9998	A à Z	P	404
DOUE (BOULEVARD BERTRAND DE DOUE)	0 à 9999	A à Z	I	404
DOUE (BOULEVARD BERTRAND DE DOUE)	0 à 9998	A à Z	P	404
GIRON (RUE AIME GIRON)	0 à 9999	A à Z	I	404
GIRON (RUE AIME GIRON)	0 à 9998	A à Z	P	404
GLYCINES (IMPASSE DES GLYCINES)	0 à 9999	A à Z	I	404
GLYCINES (IMPASSE DES GLYCINES)	0 à 9998	A à Z	P	404
LILAS (RUE DES LILAS)	0 à 9999	A à Z	I	404
LILAS (RUE DES LILAS)	0 à 9998	A à Z	P	404
LOBEYRAC (RUE LOBEYRAC)	0 à 9999	A à Z	I	404
LOBEYRAC (RUE LOBEYRAC)	0 à 9998	A à Z	P	404
MONS (AVENUE D'OURS MONS)	0 à 9999	A à Z	I	404
MONS (AVENUE D'OURS MONS)	46 à 9999	A à Z	P	404
NICOLAS (RUE DU DOCTEUR SIMONE NICOLAS)	0 à 9998	A à Z	I	404
NICOLAS (RUE DU DOCTEUR SIMONE NICOLAS)	0 à 9998	A à Z	P	404
RANQUET (RUE RANQUET)	0 à 999	A à Z	I	404
RANQUET (RUE RANQUET)	0 à 9998	A à Z	P	404
ROSIERS (IMPASSE DES ROSIERS)	0 à 9999	A à Z	I	404
ROSIERS (IMPASSE DES ROSIERS)	0 à 9998	A à Z	P	404
TONBRIDGE (AVENUE DE TONBRIDGE)	0 à 9999	A à Z	I	404
TONBRIDGE (AVENUE DE TONBRIDGE)	0 à 9998	A à Z	P	404

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - SALLE BALAVOINE (405)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ARNAUD (LIEU-DIT LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9999	A à Z	I	405
ARNAUD (LIEU-DIT LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9998	A à Z	P	405
BONNASSIEU (RUE BONNASSIEU)	0 à 9999	A à Z	I	405
BONNASSIEU (RUE BONNASSIEU)	0 à 9998	A à Z	P	405
CHASSENDE (LIEU-DIT CHASSENDE)	0 à 9999	A à Z	I	405
CHASSENDE (LIEU-DIT CHASSENDE)	0 à 9998	A à Z	P	405
DUNANT (RUE HENRI DUNANT)	0 à 9999	A à Z	I	405
DUNANT (RUE HENRI DUNANT)	0 à 9998	A à Z	P	405
DUNKERQUE (RUE DE DUNKERQUE)	0 à 9999	A à Z	I	405
DUNKERQUE (RUE DE DUNKERQUE)	0 à 9998	A à Z	P	405
DURAND (AVENUE DOCTEUR DURAND)	0 à 9998	A à Z	P	405
ESTAUNIE (RUE EDOUARD ESTAUNIE)	0 à 9999	A à Z	I	405
ESTAUNIE (RUE EDOUARD ESTAUNIE)	0 à 9998	A à Z	P	405
FARNIER (CHEMIN DE FARNIER)	0 à 9999	A à Z	I	405
FARNIER (CHEMIN DE FARNIER)	0 à 9998	A à Z	P	405
FLORY (AVENUE DE SAINT FLORY)	0 à 9999	A à Z	I	405
FLORY (AVENUE DE SAINT FLORY)	0 à 9998	A à Z	P	405
GRAVEJAL (RUE PAULE GRAVEJAL)	0 à 9999	A à Z	I	405
GRAVEJAL (RUE PAULE GRAVEJAL)	0 à 9998	A à Z	P	405
GUITARD (LOT, LES TERRASSES DE GUITARD)	0 à 9999	A à Z	S	405
GUITARD (LIEU-DIT GUITARD)	0 à 9999	A à Z	I	405
GUITARD (LIEU-DIT GUITARD)	0 à 9998	A à Z	P	405
KING (RUE MARTIN LUTHER KING)	0 à 9999	A à Z	S	405
MESCHEDE (AVENUE DE MESCHEDE)	0 à 9999	A à Z	I	405
MESCHEDE (AVENUE DE MESCHEDE)	0 à 9998	A à Z	P	405
MOULIN (RUE JEAN MOULIN)	0 à 9999	A à Z	S	405
ROMPEDIE (LIEU-DIT ROMPEDIE)	0 à 9999	A à Z	I	405
ROMPEDIE (LIEU-DIT ROMPEDIE)	0 à 9998	A à Z	P	405
ROMPEDIE (IMPASSE DE ROMPEDIE)	0 à 9999	A à Z	I	405
ROMPEDIE (IMPASSE DE ROMPEDIE)	0 à 9998	A à Z	P	405
SOURCES (RUE DES SOURCES)	0 à 9998	A à Z	P	405

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC (406)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BESSON (RUE DU BESSON)	0 à 9999	A à Z	S	406
BOUCHETAUD (CHEMIN DU BOUCHETAUD)	0 à 9999	A à Z	S	406
BOUCHETAUD (RUE DU BOUCHETAUD)	0 à 9999	A à Z	I	406
BOUCHETAUD (RUE DU BOUCHETAUD)	0 à 9999	A à Z	P	406
BOUCHETAUD (LIEU-DIT LE BOUCHETAUD)	0 à 9999	A à Z	I	406
BOUCHETAUD (LIEU-DIT LE BOUCHETAUD)	0 à 9999	A à Z	P	406
BOUCHEYRE (CHEMIN DE LA BOUCHEYRE)	0 à 9999	A à Z	S	406
BOULANGE (RUE DES PINS DE BOULANGE)	0 à 9999	A à Z	S	406
BRENAS (RUE JEAN BRENAS)	0 à 9999	A à Z	S	406
BUISSON (CHEMIN DU BUISSON)	0 à 9999	A à Z	I	406
BUISSON (CHEMIN DU BUISSON)	0 à 9999	A à Z	P	406
CHÂTEAU (RUE DU CHATEAU)	0 à 9999	A à Z	I	406
CHATEAU (RUE DU CHATEAU)	0 à 9999	A à Z	P	406
CHIBOTTES (RUE DES CHIBOTTES)	0 à 9999	A à Z	S	406
CHOUVEYRE (CHEMIN DE CHOUVEYRE)	0 à 9999	A à Z	S	406
CHOUVEYRE (LIEU-DIT CHOUVEYRE)	0 à 9999	A à Z	I	406
CHOUVEYRE (LIEU-DIT CHOUVEYRE)	0 à 9999	A à Z	P	406
CITE (RUE DE LA CITE)	0 à 9999	A à Z	I	406
CITE (RUE DE LA CITE)	0 à 9999	A à Z	P	406
CRESPY (LOTISSEMENT CRESPY)	0 à 9999	A à Z	S	406
CRETES (IMPASSE DES CRETES)	0 à 9999	A à Z	S	406
CUBIZOLLE (RUE J. A. CUBIZOLLE)	0 à 9999	A à Z	I	406
CUBIZOLLE (RUE J. A. CUBIZOLLE)	0 à 9999	A à Z	P	406
ESTELLES (AVENUE DES ESTELLES)	0 à 9999	A à Z	S	406
ESTELS (LOTISSEMENT LES ESTELS)	0 à 9999	A à Z	S	406
FIEU (CHEMIN DU FIEU)	0 à 9999	A à Z	I	406
FIEU (CHEMIN DU FIEU)	0 à 9999	A à Z	P	406
FONT (CHEMIN DE FONTBONNE)	0 à 9999	A à Z	S	406
FONTBONNE (CHEMIN DE FONTBONNE)	0 à 9999	A à Z	S	406
HAUTS (LOTISSEMENT LES HAUTS DE TAULHAC)	0 à 9999	A à Z	S	406
HOSPICES (RUE DU CLOS DES HOSPICES)	0 à 9999	A à Z	I	406
HOSPICES (RUE DU CLOS DES HOSPICES)	0 à 9999	A à Z	P	406
JONGET (AVENUE LOUIS JONGET)	0 à 9999	A à Z	I	406
JONGET (AVENUE LOUIS JONGET)	0 à 9999	A à Z	P	406
JOUR (RUE DU POINT DU JOUR)	0 à 9999	A à Z	S	406
JOUR (CITE LE POINT DU JOUR)	0 à 9999	A à Z	I	406
JOUR (CITE LE POINT DU JOUR)	0 à 9999	A à Z	P	406
LAC (IMPASSE DU LAC)	0 à 9999	A à Z	S	406
LION (ALLEE DES GORGES DU LION)	0 à 9999	A à Z	I	406
LION (LIEU-DIT LA GORGE DU LION)	0 à 9999	A à Z	I	406
LION (LIEU-DIT LA GORGE DU LION)	0 à 9999	A à Z	P	406
LOTCRETES (LOTISSEMENT LES CRETES)	0 à 9999	A à Z	S	406
MALEGUE (RUE HIPPOLYTE MALEGUE)	0 à 9999	A à Z	I	406

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC (406)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
MALEGUE (RUE HIPPOLYTE MALEGUE)	0 à 9998	A à Z	P	406
MANNEVAL (RUE HENRI MANNEVAL)	0 à 9999	A à Z	I	406
MANNEVAL (RUE HENRI MANNEVAL)	0 à 9998	A à Z	P	406
MARCET (AVENUE BAPTISTE MARCET)	0 à 9999	A à Z	I	406
MARQUEYRE (LOTISSEMENT LA MARQUEYRE)	0 à 9999	A à Z	S	406
MAURIN (RUE CHARLES MAURIN)	0 à 9999	A à Z	I	406
MAURIN (RUE CHARLES MAURIN)	0 à 9998	A à Z	P	406
MURIERS (RUE DES MURIERS)	0 à 9999	A à Z	S	406
PANORAMA (RUE DU PANORAMA)	0 à 9999	A à Z	I	406
PANORAMA (RUE DU PANORAMA)	0 à 9998	A à Z	P	406
PEPINIERE (CHEMIN DE LA PEPINIERE)	0 à 9999	A à Z	S	406
PEPINIERE (LIEU-DIT LA PEPINIERE)	0 à 9999	A à Z	I	406
PEPINIERE (LIEU-DIT LA PEPINIERE)	0 à 9998	A à Z	P	406
PERBET (RUE ISABEAU PERBET)	0 à 9999	A à Z	I	406
PERBET (RUE ISABEAU PERBET)	0 à 9998	A à Z	P	406
PLAINE (CHEMIN DE LA PLAINE)	0 à 9999	A à Z	I	406
PLAINE (CHEMIN DE LA PLAINE)	0 à 9998	A à Z	P	406
PRADEAUX (RUE DES PRADEAUX)	0 à 9999	A à Z	S	406
PRAIRIES (LOTISSEMENT LES PRAIRIES)	0 à 9999	A à Z	S	406
REBEYROTTE (RUE LIEUTENANT COLONEL MARCEL REBEYROTTE)	0 à 9999	A à Z	S	406
SAGNETTES (RUE DES SAGNETTES)	0 à 9999	A à Z	S	406
STADE (RUE DU STADE)	0 à 9999	A à Z	S	406
VALETTE (RUE ANTOINE VALETTE)	0 à 9999	A à Z	I	406
VALETTE (RUE ANTOINE VALETTE)	0 à 9998	A à Z	P	406
VAYSSE (RUE HAUTE DE LA VAYSSE)	0 à 9999	A à Z	I	406
VAYSSE (RUE HAUTE DE LA VAYSSE)	0 à 9998	A à Z	P	406
VAYSSE (RUE DE LA VAYSSE)	0 à 9999	A à Z	I	406
VAYSSE (RUE DE LA VAYSSE)	0 à 9998	A à Z	P	406
VERNEUIL (RUE COLONEL VERNEUIL)	0 à 9999	A à Z	I	406
VERNEUIL (RUE COLONEL VERNEUIL)	0 à 9998	A à Z	P	406
VIEUX (RUE DU FOUR VIEUX)	0 à 9999	A à Z	S	406
1 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 1)	0 à 9999	A à Z	I	406
1 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 1)	0 à 9998	A à Z	P	406
1945 (AVENUE DU 8 MAI 1945)	0 à 9999	A à Z	I	406
1945 (AVENUE DU 8 MAI 1945)	0 à 9998	A à Z	P	406
2 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 2)	0 à 9999	A à Z	I	406
2 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 2)	0 à 9998	A à Z	P	406

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ANCIENNE MAIRIE DE MONS (407)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIR (CHEMIN DE BEL AIR)	0 à 9999	A à Z	S	407
ANCE (LIEU-DIT LE BOIS D'ANCE)	0 à 9999	A à Z	I	407
ANCE (LIEU-DIT LE BOIS D'ANCE)	0 à 9998	A à Z	P	407
ASSEMBLEE (PLACE DE L'ASSEMBLEE)	0 à 9999	A à Z	S	407
CHARREYROU (CHEMIN DU CHARREYROU)	0 à 9999	A à Z	S	407
CHATEAU (LOTISSEMENT LE PRE DU CHATEAU)	0 à 9999	A à Z	S	407
CHATEAU (IMPASSE DU CHATEAU)	0 à 9999	A à Z	S	407
CHIRENC (CHEMIN DU CHIRENC)	0 à 9999	A à Z	S	407
COMBE (LOTISSEMENT LA COMBE)	0 à 9999	A à Z	S	407
COUDERC (ROUTE DU COUDERC)	0 à 9999	A à Z	S	407
CROS (CHEMIN DU CROS)	0 à 9999	A à Z	S	407
DIRETTES (CHEMIN DES DIRETTES)	0 à 9999	A à Z	S	407
FONTAINE (RUE DE LA FONTAINE)	0 à 9999	A à Z	S	407
FORGE (CHEMIN DE LA FORGE)	0 à 9999	A à Z	S	407
GARDES (CHEMIN DES GARDES)	0 à 9999	A à Z	S	407
GENDRIAC (CHEMIN DE GENDRIAC)	0 à 9999	A à Z	S	407
GENDRIAC (LIEU-DIT GENDRIAC)	0 à 9999	A à Z	I	407
GENDRIAC (LIEU-DIT GENDRIAC)	0 à 9998	A à Z	P	407
LOUP (LOT. FONTAINE DU LOUP)	0 à 9999	A à Z	S	407
LYOUSSAC (IMPASSE DE LYOUSSAC)	0 à 9999	A à Z	S	407
LYOUSSAC (LIEU-DIT LYOUSSAC)	0 à 9999	A à Z	S	407
MAUVES (CHEMIN DES MAUVES)	0 à 9999	A à Z	S	407
MAUVES (LOTISSEMENT LES MAUVES)	0 à 9999	A à Z	S	407
MAUVES (LIEU-DIT LES MAUVES)	0 à 9999	A à Z	I	407
MAUVES (LIEU-DIT LES MAUVES)	0 à 9998	A à Z	P	407
MONS (RUE DU CHATEAU DE MONS)	0 à 9999	A à Z	S	407
MONS (ROUTE DE MONS)	0 à 9999	A à Z	S	407
MONS (VILLAGE DE MONS)	0 à 9999	A à Z	I	407
MONS (VILLAGE DE MONS)	0 à 9998	A à Z	P	407
OURS (VILLAGE D'OURS)	0 à 9999	A à Z	I	407
OURS (VILLAGE D'OURS)	0 à 9998	A à Z	P	407
PARC (CHEMIN DU PARC)	0 à 9999	A à Z	S	407
PRADE (IMPASSE DE LA PRADE)	0 à 9999	A à Z	S	407
PRAIRIE (IMPASSE DE LA PRAIRIE)	0 à 9999	A à Z	S	407
PRAIRIE (LOTISSEMENT LA PRAIRIE)	0 à 9999	A à Z	S	407
RAFFIER (RUE ANTONIN RAFFIER)	0 à 9999	A à Z	S	407
RONCES (CHEMIN DES RONCES)	0 à 9999	A à Z	S	407
RONCES (LIEU-DIT LES RONCES)	0 à 9999	A à Z	S	407
ROUQUISSES (LIEU-DIT LES ROUQUISSES)	0 à 9999	A à Z	I	407
ROUQUISSES (LIEU-DIT LES ROUQUISSES)	0 à 9998	A à Z	P	407
TROENES (CHEMIN DES TROENES)	0 à 9999	A à Z	S	407
VALLON (CHEMIN DU VALLON)	0 à 9999	A à Z	S	407

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 14 - LE PUY-EN-VELAY 3 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (501)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
BELGES (AVENUE DES BELGES)	0 à 9999	A à Z	I	501
BELGES (AVENUE DES BELGES)	0 à 26	A à Z	P	501
CLUNY (IMPASSE DE CLUNY)	0 à 9999	A à Z	I	501
CLUNY (IMPASSE DE CLUNY)	0 à 9998	A à Z	P	501
DUPUY (AVENUE CHARLES DUPUY)	0 à 9999	A à Z	I	501
DUPUY (AVENUE CHARLES DUPUY)	0 à 9998	A à Z	P	501
GAZELLE (RUE DE LA GAZELLE)	37 à 9999	A à Z	I	501
JOFFRE (BOULEVARD MARECHAL JOFFRE)	0 à 9998	A à Z	P	501
JOUVET (RUE LOUIS JOUVET)	0 à 9999	A à Z	I	501
MONTREDON (ROUTE DE MONTREDON)	0 à 9999	A à Z	I	501
MONTREDON (ROUTE DE MONTREDON)	0 à 9998	A à Z	P	501
REPUBLIQUE (BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)	44 à 46	A à Z	P	501
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	13 à 9999	A à Z	I	501
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	14 à 9998	A à Z	P	501

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

CANTON 14 - LE PUY-EN-VELAY 3 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (502)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AGATHE (RUE DERRIERE SAINTE AGATHE)	0 à 9990	A à Z	I	502
AGATHE (RUE DERRIERE SAINTE AGATHE)	0 à 9998	A à Z	P	502
AGATHE (RUE SAINTE AGATHE)	0 à 9999	A à Z	I	502
AGATHE (RUE SAINTE AGATHE)	0 à 9998	A à Z	P	502
AVIGNON (RUE PORTAIL D'AVIGNON)	0 à 9999	A à Z	I	502
CADELADE (PLACE CADELADE)	0 à 9999	A à Z	I	502
CADELADE (PLACE CADELADE)	0 à 9998	A à Z	P	502
CADELADE (RUE CADELADE)	0 à 9999	A à Z	I	502
CADELADE (RUE CADELADE)	0 à 9998	A à Z	P	502
CARMES (FAUBOURG DES CARMES)	0 à 9999	A à Z	S	502
CARMES (RUE DES CARMES)	0 à 9999	A à Z	I	502
CARMES (RUE DES CARMES)	0 à 9998	A à Z	P	502
CHEVRERIE (RUE CHEVRERIE)	0 à 9998	A à Z	P	502
CLEMENCEAU (AVENUE GEORGES CLEMENCEAU)	0 à 9999	A à Z	I	502
DENTELLE (AVENUE DE LA DENTELLE)	0 à 9999	A à Z	I	502
DENTELLE (AVENUE DE LA DENTELLE)	0 à 9998	A à Z	P	502
DOLAIZON (RUE DOLAIZON)	0 à 9999	A à Z	I	502
DOLAIZON (RUE DOLAIZON)	0 à 9998	A à Z	P	502
DOLAIZON (IMPASSE DOLAIZON)	0 à 9999	A à Z	I	502
DOLAIZON (IMPASSE DOLAIZON)	0 à 9998	A à Z	P	502
DROITE (RUE DROITE)	0 à 9998	A à Z	P	502
FARIGOULE (RUE PIERRE FARIGOULE)	0 à 9999	A à Z	I	502
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	18 à 36	A à Z	P	502
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	29 à 51	A à Z	I	502
GAZELLE (RUE DE LA GAZELLE)	0 à 37	A à Z	I	502
GAZELLE (RUE DE LA GAZELLE)	0 à 20	A à Z	P	502
GISSEYS (RUE ODDO DE GISSEYS)	0 à 9999	A à Z	I	502
GISSEYS (RUE ODDO DE GISSEYS)	0 à 9998	A à Z	P	502
JEAN (RUE DES CHEVALIERS SAINT JEAN)	0 à 9999	A à Z	I	502
JEAN (RUE DES CHEVALIERS SAINT JEAN)	0 à 9998	A à Z	P	502
JEAN (FAUBOURG SAINT JEAN)	0 à 25	A à Z	I	502
JEAN (FAUBOURG SAINT JEAN)	0 à 9998	A à Z	P	502
JOUVET (RUE LOUIS JOUVET)	0 à 9998	A à Z	P	502
LAFAYETTE (RUE CALEMARD DE LAFAYETTE)	0 à 9999	A à Z	I	502
LAPLACE (RUE ANDRE LAPLACE)	0 à 9999	A à Z	I	502
LAPLACE (RUE ANDRE LAPLACE)	0 à 9998	A à Z	P	502
MANDET (RUE FRANCISQUE MANDET)	0 à 9999	A à Z	I	502
MANDET (RUE FRANCISQUE MANDET)	0 à 9998	A à Z	P	502
PALLET (RUE DU PALLET)	9 à 13	A à Z	I	502
PATAUD (RUE DU MOULIN-PATAUD)	0 à 9999	A à Z	I	502
PATAUD (RUE DU MOULIN-PATAUD)	0 à 9998	A à Z	P	502
REPUBLIQUE (BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)	0 à 9999	A à Z	I	502
REPUBLIQUE (BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)	0 à 44	A à Z	P	502

CANTON 14 - LE PUY-EN-VELAY 3 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (502)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ROUSSEAU (RUE MGR NORBERT ROUSSEAU)	0 à 9999	A à Z	I	502
ROUSSEAU (RUE MGR NORBERT ROUSSEAU)	0 à 9998	A à Z	P	502
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	0 à 13	A à Z	I	502
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	0 à 14	A à Z	P	502
TEINTURIERS (RUE DES TEINTURIERS)	0 à 9999	A à Z	I	502
TEINTURIERS (RUE DES TEINTURIERS)	0 à 9998	A à Z	P	502

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAPRADE :

BUREAU 1 – salle polyvalente		
Avenue des sports	La Prade de Doue	RD 150
Avenue du Plaid	Le Boussillon	Route de Gagne
Chemin de Barou	Le Mas	Route de Rachassac
GAGNE	Le Moulin Neuf	Route du Villard
Impasse Beausoleil	Le Pin	Rue de Calco
Impasse Bellevue	Le Pont Neuf	Rue de la Croix des Rameaux
Impasse Clos de la Servoisine	Le Roure	Rue de la Trende
Impasse de la Gagne	Le Villard	Rue de Naquera
Impasse de la Trende	LES PANDRAUX	Rue de Servissac
Impasse de Villeneuve	Lotissement Fondneuve	Rue des Dentellières
Impasse des Alouettes	MANDAROU	Rue des écoles
Impasse des Bleuets	Montée de la Boucle	Rue des Jonchères
Impasses des Coquelicots	NOUSTOULET	Rue des Pontails
Impasse des jardins	Passage de l'Ouche	Rue du Lavoir
Impasse du Chêne	Passage du Presbytère	Rue du Mas
Impasse du Mas	Place de la Fontaine	Rue du Pont
Impasse du Pin	Place de la Mairie	Rue du Soleil Levant
Impasse du Plateau	Place de l'Église	Rue Le Pêchey
Impasse du Repos	Place de l'Europe	Rue Marie Blanc
LA CHABANNE	Promenade des Rameaux	SABADEL
La Coste	RACHASSAC	VILLE

BUREAU 2 – salle polyvalente		
ANCIENNE RN 88	Impasse des Argiles	Route du Puy-en-Velay
ARSAC EN VELAY	Impasse des Lilas	RUE CHARLES ROCHER
Avenue Antoine Lavoisier	LA COSTE	Rue de la Varennes
Avenue de la Pause	la Plaine	Rue de l'Enclos
Bombes	LA REDONDE	Rue de Pralong
BRIVES CHARENSAC	LE RIOU	Rue des Patureaux
Centre Hospitalier Emile Roux	Le Val des Bories	Rue des Vignes-Basses
Chemin de St Régis	LES BASTIDES	Rue du Four
Chemin des Alliens	LES GRANGES	RUE ESTRADE
COUBON	Lotissement Boucherie	Rue François GIPPET
DOUE	MALESCOT	Rue Jean Monnet
FAY LA TRIOULEYRE	MARNHAC	RUE PORTE FRANCHISE
Foyer St Jean	Montée de Plaisance	Rue traversière
FREJUS	PLAISANCE	SAINTE ANTHEME
GIVORS	POMMARD	SAINTE JUST
IMMEUBLE BEAU SEJOUR	Route de Polignac	SAINTE PIERRE EYNAC
Impasse de la Coursière	ROUTE DU MONASTIER	Zone industrielle

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

BUREAU 3 - salle polyvalente		
Avenue de Pebellit Avenue du Mont Faron Chemin de la Valettes Impasse Chouvet Impasse Coste Sourde Impasse de Courbière Impasse de Berthelot Impasse de la Croze Impasse des quatre vents Impasse du Bosquet Impasse du Fromentou Impasse du Petit Bois Impasse du Pin	IMPASSE DU POINT DU JOUR Impasse du Pré Long Impasse du Vallon Impasse La Pinède Impasse Le Champ La Berthe La Station Le Petit Bois Lotissement La Croze Lotissement Le Champ Montagnac Montée de la Chabanne PEBELLIT	PEYRARD Place de Pebellit PRIOURET Route de Saint Germain Rue de Courbière Rue de la Rocade Rue de la Source Rue des Blés Rue des Eglantiers Rue des Genêts Rue du Creux des Bonnets SARRAZINE SERVISSAC

COMMUNE DE SAINT PAULIEN

BUREAU 1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Primaire		
Avenue de la Rochelambert Avenue Pierre Julien Avenue Ruessium Chemin de Choubert Chemin de la Croix des pères Chemin de la naute Chemin de la sablière Chemin de l'espérance Chemin de verdaye Chemin des voleurs Chemin du Bourbouilloux Chemin du stade de chomeil Cité Bongiraud Complexe aquatique Bar Etang Côtes de Choubert Derrière les remparts Impasse du Chapitre Impasse du Ruessium Lot Les Varennes Lotissement Clos Favier Lotissement Le Champlouis Lotissement Les Aurouzes Lotissement les Cités	Lotissement les Ribbes Place Claude Bonnefoux Place de Gaulle Place de la Prade Place de l'Église Place des AFN Place des Anciens Combattants Place des Sabots Place du Marchedial Place Jeanne d'Arc Place Notre Dame Haut Soli Place Saint Georges Résidence du parc Route des cités Route des Ribbes Route des Ribbes « Les cités » Rue André Chanal Rue Armand Rue Bollene Rue Chabron de Soleilhac Rue Chateau Fornel Rue Cité vieille	Rue de la Chapelle des Pénitents Rue de la Motte Féodale Rue de l'Acqueduc Rue de Lante Rue de L'Anyade Rue de l'Evéché Rue des écoles Rue des pas perdus Rue des remparts Rue du Docteur Chabanet Rue du Lac Rue du Michalat Rue du Periou Rue Estrucille Rue Gallien d'Adiac Rue Général Daurier Rue Joannes Denave Rue Saint Joseph Rue Soeur Ligorie Rue Velaune Usine de Boivelle Zoubiroux

BUREAU 2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Maternelle		
Anazac Anviac Avenue de Pérouet Belvédère du Lac Boite postale Champagne Champagne Pierre Brune Chassagnolles Chassaleuil Chavagnac Chemin de Bertaud Chemin de la Pinatelle Cougeac	Impasse des Tilleuls Impasse du Four Impasse Via le Puy La pierre plantée La Rochelambert La Valette Le Lac Le Monet Le Puy en Velay Les Barraques Lot le Petit Lac II Lotissement le Grand Lac Lotissement le Lac	Route de Marminhac Rue Bela Chareira Rue de la Croix Rue de la Ferme école Rue de La Fontaine Rue de l'école Rue de Peyre Biaire Rue des Fourches Rue des Iris Rue des Listes Rue des Pins Rue des Sorbiers Rue du Moulin

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

Impasse des Acacias Impasse des Aubépines Impasse de Erables Impasse des Gentianes Impasse des Pommiers Impasse des Roseaux Impasse des Saules	Lotissement le Petit Lac Marcilhac Mas Vellavi Nolhac Orcenac Pouvey Rassasset	Soddes Tressac Vergezac Verignac Viallette Zone Artisanale de Nolhac
--	--	---

COMMUNE DE VALS PRES LE PUY :

BUREAU 1	
Avenue de Vals Avenue des Droits de l'Homme Belle Plaine Chemin de la Girette Chemin de la Sermone Chemin de la Sermone Haute Chemin des Brioudes Chemin des Rois Chemin Sans Quartier Impasse des Moulins Place du Monastère Place du Pont	Quai du Dolaizon Rue André Bernard Rue Charles Martin Rue de l'Ecole Normale Rue des Artisans Rue du Beal Rue du Bel Anis Rue Guillaume Chaballier Rue Jacques Viscomte Rue Laurent Brolles Rue Milhit Enjolras

BUREAU 2	
Avenue Charles Massot Avenue de l'Europe Avenue Jean Moulin Avenue Jeanne d'Arc Boulevard Bertrand Chemin de Bonnassou Chemin de la Borie Blanche Chemin d'Eycenac Impasse du Pont Impasse Saint-Benoît Place de la Mutualité Place du Couvige Route de Pranlary Route de Saint-Christophe Route du Carmel Rue Centrale Rue Charles Nicolle Rue Danton	Rue de l'Aubépine Rue de Sinety Rue des Anciens Combattants Rue des Ecoles Rue des Jardiniers Rue du 8 mai 1945 Rue du Charirou Rue du Pont Rue du Riou Rue du Val Fleuri Rue Francisque Enjolras Rue Général Beaugier Rue Jean Monnet Rue Joseph Rumillet Rue Louis Brioude Rue Marcel Pagnol Rue Saint Benoît

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE :****BUREAU 1 : Maison des Associations**

AV DE LA GARE – BAT LES BUIS AVENUE DE FIRMINY (côté impair du n°1 à 23) AVENUE DE LA GARE AVENUR DU PONT AVENUE DU PONT BAT LES HETRES BAT LES BUIS BEAURENDE BEAUVOIR BELLEVUE CHEMIN DE LA MOURE CHEMIN DE L'OEILLET CHEMIN DE PASSE VITE CHEMIN DU PAVE CHEMIN DU RESERVOIR CHEMIN DU TAILLIS IMMEUBLE LES BUIS IMPASSE DE LA POMMERAIE IMPASSE DES CEDRES impasse des pommiers IMPASSE DU CRAI	IMPASSE DU RUISSEAU LA COMBETTE LA GRANDE VIGNE-NUROL LA NAVERTE LA RIVIERE LE BRET LE BUISSON le sagnat LES BARQUES LES COMBES LES HAUTES BERGES LES HYVERTS LES PLATIERES LHERMET LOT VERTE COLLINE MONS NURLET NUROL PLACE DE LA CROIX PLACE DU BREUIL PORT BUISSON	ROUTE DE BAS EN BASSET ROUTE DE NURLET ROUTE DE NUROL route des combes RUE DE CHAZOURNE RUE DE LA GRANDE BOUCLE RUE DE LA PLAINE (côté impair du n°1 à 3 / côté paire du n°2 à 10) RUE DE LA RIVIERE RUE DE L'ESPLANADE RUE DE SAINT GENEIX RUE DES ALLIERES (côté impair du n°1 à 15 / côté pair du n°2 à 16) RUE DES CHEMINOTS RUE DES PLATANES RUE DES PUITES RUE DES VIGNES RUE DU BUISSON RUE DU MONUMENT RUE ESPLANADE
--	--	---

BUREAU 2 : Ecole primaire publique

ALLEE DES AMIS AUBERGE DU MOULIN AVENUE DES GRANDS PRES AVENUE DU 8 MAI BAT LES JACINTHES BAT LES MARGUERITES BAT LES MYOSOTIS BAT LES ORCHIDEES BAT LES VIOLETTES CHEMIN DE BAYLE CHEMIN DE LA PRADE CHEMIN DE L'ECOLE CHEMIN DE L'ETOILE CHEMIN DE MANDRIN	CHEMIN DE QUILLOUX CHEMIN DES GIRARDS CHEMIN DU FLEUVE CHEMIN DU LAVOIR CHEMIN DU VIEUX MOULIN LA ROTTE LE BROUILLI LE TOUR LES OLLAGNIERS LOT LE GARAY DE FOURNIER LOT LES CHATAIGNIERS PLACE DE LA GARE PLACE DES PERROTS QUILLOUX	ROCHE D'OISEAU RUE DE LA FLACHERIE RUE DE LA PAGE RUE DE LA PLAINE (côté pair du n°12 au 20 / côté impair du n°5 au 19) RUE DE L'ECHELLE RUE DE L'INDUSTRIE RUE DES OLLAGNIERES RUE DES PERROTS RUE DES RIBES RUE DU 8 MAI RUE DU BROUILLI RUE DU PONT NEUF RUE HAUTE RUE TRANQUILLE
---	---	---

BUREAU 3 : Résidence Les Tilleuls

AVENUE DU VELAY BOUFFETON CHANTELOIRE CHEMIN DES RAMEAUX LA FAYE LA GRANGEASSE LA TOUR D'ORIOLE LE CORTIAL LE SAUZE LES ROURES LES SAUVAGES LOT DES RAMEAUX	LOT LES RAMEAUX LOT LES GIMBERTS ORIOLE OULLAS PIED PIFOY PLACE DE L'EGLISE ROURES ROUTE DE LA FAYE RUE CENTRALE RUE DE LA COURSIERE RUE DE LA LOIRE	RUE DE L'HOSPICE RUE DES FREYDIERES RUE DES GENETS RUE DES GIMBERTS RUE DES MARRONNIERS RUE DES TUILERIES RUE DU 19 MARS 1962 RUE DU CLOS RUE DU COMMERCE RUE DU PRIEURE RUE HOSPICE TACHON
--	---	--

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE :

BUREAU 4 : Maison des Jeunes		
RUE DU VERGER AVENUE DE FIRMINY AVENUE DE VERDUN AVENUE DU FOREZ BAT LES ARBOUSIERS BAT LES BRUYERES BAT LES CHARMES BAT LES DAHLIAS BAT LES DAPHNES BAT LES LILAS LOT LA BEDOUIRE LOT LE GARAY LOT LES CEDRES	LOT LE GRAND VERGER BAT LES NARCISSES BAT LES PRIMEVERES BAT LES ROSES BAT LES TULIPES BAT LES ERABLES BONNEFOND BOULEVARD ST ROCH COTEVIERE Le Grand Vallon LES PEYROLIAS PLACE DES ECHANEAUX ROUTE DE FIRMINY ROUTE DE ST PAUL	RUE DE LA SOURCE RUE DES ALLIERES (côté impair du n°17 au 31 / côté pair du ,°18 au 32) RUE DES CHEVREUILS RUE DES ECUREUILS RUE DES ROGATIONS rue des sous bois rue des tourterelles RUE DU COLLEGE RUE DU LEVANT RUE DU PATURAL RUE DU ROND POINT Rue du Vallon

COMMUNE DE **BAS EN BASSET** :

- Bureau n° 1 : électeurs du bourg de Bas en Basset essentiellement

- Bureau n° 2 : électeurs des villages environnants :
 - Lavoux
 - La Combe
 - Pizet
 - Morand
 - Crouzet
 - Thezenac
 - Montmeat
 - Cremerolles
 - Ancette
 - La Roche
 - Gourdon
 - Basset
 - Ranchevoux
 - Loudun
 - Bourzai
 - Fouilloux
 - Manchet
 - Labiec
 - Le Roure

COMMUNE DE BEAUZAC :

La séparation entre les deux bureaux est faite par la Route Départementale dans le sens
Bas en Basset - Retournac

BUREAU 1 : mairie		
Avenue Louis PASTEUR Avenue MARECHAL FOCH (côté droit) BERARD CHAZELET Chemin de la VARENNE Chemin de l'ECU CHIZENEUVE CHOSSAC COMBRES GRANDCHAMP Impasse de l'ABREUVOIR LA CHARREYRE LA CROIX BLANCHE LA CROIX DE L'HORME (côté droit) LA DORLIERE (côté droit) LA FRETISSE LA NAUTHE LA VARENNE LE CORTIAL BAS LE CORTIAL HAUT LE ROBERT LE SUC	LE THEIL LE VIALLARD LES BERNAUDS LES GRANGES LES PREAUX LES VALETTES LES VIVATS Lotissement CLOS ROUSSET Lotissement Le BLANCHARD Lotissement LES GRANGES MONTILLON MONTOURTIER Place de l'EGLISE Place de l'ESPACE DE L'EUROPE Place du MARCHÉ Plaine de PIROLLES Rue de la GRANDE FONTAINE Rue de la MADELEINE Rue DE LA VIERBE Rue de MONTOURTIER Rue des ACACIAS Rue des CHATAIGNIERS Rue des CHENES Rue des LAMBERTS	Rue des PEUPLIERS Rue des REMPARTS Rue des SAUSSES Rue des TILLEULS Rue des VIVATS Rue du CHEMIN DE LA DENT Rue du CIMETIERE Rue du FAUBOURG Rue du SUC Rue GEORGES CLEMENCEAU Rue GRAND RUE Rue TRAVERSIERE Rue VICTOR HUGO

BUREAU 2 : salle des remparts		
ARTHAUD Avenue CHARLES DE GAULLE (côté gauche) Avenue MARECHAL FOCH (côté gauche) Avenue MARECHAL LECLERC (côté gauche) BOUTEYROLLES BRANSAC BRENAS CHANTEDUC Chemin du ROUSSON CHEVALIER CONFOLENT GRAND LA CROIX DE L'HORME (côté gauche) LA GRANGE	LA GROULEYRE LA PARA LE FRAISSE HAUT LE MONTEIL LE MOULIN LE PLAT LE RIOU LE ROUSSON LES BRUYERES LES OLLIERES LES OLLIERS LES PINATONS LES RIOUX LES ROBERTS LIORAC Lotissement LE BOUCHILLOU Lotissement du VERDOYER PEYRAGROSSE	PIROLLES Rue de l'ANCIENNE POSTE Rue de l'ECHAUFFAT Rue de BESSENAY Rue de CAMIGLIANO Rue de PONT DE LIGNON Rue des OLLIERES Rue DES PINATONS Rue des PINS Rue du FOYER BON SECOURS Rue du LOTISSEMENT LA GARENNE Rue du VERDOYER VAURES VOURZE Zone artisanale PIROLLES

COMMUNE DU CHAMBON SUR LIGNON

BUREAU 1 : Mairie - Rez-de-chaussée		
Chemin des Airelles	Chemin des Fougères	Les Paneyrons
Place des Balles perdues	Route du Fraisie	Les 4 Maillons
Rue Basse	Chemin des Genêts	Les roberts
Beaujeu	Chemin de la Grand'Terre	Les Tavas
Bel-Air	Grangeage	Ladreyt
Chemin du Bocage de Lambert	Rue des Grives	Route de Lambert
Chemin du Bois du Genest	Chemin de la Guespy	Larcisse
Impasse du Boissillou	Guillon	Chemin du Lizieux
Chemin des Bruyères	Rue Haute	Impasse du Lizieux
Chabannes	Rue des HLM Lambert	Chemin du Luquet
Montée du Chant de l'Âme	Chemin des Jonquilles	Manissole
Chantoiseau	Rue du Juste Milieu	Chemin du Mézenc
Chemin de Chantoiseau	La Bâtie de Cheyne	Impasse du Mézenc
Cheyne	La Bétrix	Côte de Molle
Chemin de Chomier	La Bruyère	Impasse de Molle
Impasse de Chomier	La Celle	Rue des Morilles
Cité Cévenole	La Chauillère	Pailler
allée de la Clairière	La Riaille Noire	Chemin du Pain du Coucou
Impasse du Clos Gentil	La Rionde	Chemin du Pascuralou
Chemin du Coin du Bois	La Souche	Péaure
Traverse du Coin du Bois	Le Bois des Mélézes	Chemin du Petit Bois
Route du Collège	Le Bois du Genest	Peymartin
Couret	Le Cholet	Chemin de Peyrouet
Chemin de la Croisière	Le Cros du Cheyne	Pont de Luquet
Chemin de la Croisière-l'Etang	Le Genest	Chemin des Prairies
Chemin de la Croisière – Pont de la Dame	Le Genêt d'Or	Chemin du Pré de Graine
Route de Devesset	Le Pont des Combelles	Chemin des Prés
Chemin du Dragon	Le Pont du Cholet	Chemin de la Roseraie
Chemin des Ecureuils	Le Sarzier	Sagnemorte
Chemin des Epilobes	Lotissement Le Versant	Chemin des Sources
Filetrame	Les Balayes de la Celle	Rue Traversière
Flachet	Les Baradons	Chemin du Vallon
Chemin de la Forêt	Les Brayes	Sentier du Vallon
	Les Combelles	Chemin Vert
	Les Digons	Chemin du Village
	Les Lebreynes	

COMMUNE DU CHAMBON SUR LIGNON

BUREAU 2 : Mairie – 1^{er} étage		
Arcelet	Le Carrefour	Rue Neuve
Astier	Le Champ	Rue du Paoulou
Promenade des Balayes	Le Champ Fleuri	Chemin des Pendants
Chemin du Bois de Jean	Le Cher	Pertuis
Bois Vialotte	Le Chomor	Peyberninc
Bonhomme	Le Crouzet	Chemin de la Plage
Cellier	Le Monastier	Chemin du Plateau
Rue du Champs de Mars	Le Pin	Traverse du Plateau
Chantegrenouille	Le Pont de Mars	Chemin du Pont de la Dame
Route de Chante grenouille	Le Riou la Grange	Rue de la Poste
Chemin du Chaperon rouge	Le Rouge	Poutran
Charreyrial	Le Tailleur	Chemin du Pouzarot
Chemin des Costilles	Les Balayes	Chemin de Pralong
Cros d'Allier	Les Balayes de l'Ermitte	Praméas
Cros de la Grange	Les Basties	Chemin des Primevères
Rue des Ecoles	Les Boisselière	Puissant
Place de l'Eglise	Les Chatoux	Rue des Quatre Saisons
Rue de l'Eglise	Les Cheneaux	Riondet
Chemin des Enfants à la Montagne	Les Eyrauds	Romières
Fonzalloux	Les Eyres	Route de Sainte-Agrève
Gérenton	Les Fanges	Chemin de Salettes
Gory	Les Ponsonneyres	Chemin du Sarzier
Rue de la Grande Fontaine	Les Ribeyres	Sauron
Chemin des Griottes	Les Roches	Chemin des Sautières
La Bourghea	Les Saliques	Sayères
La Crouzette	Les Sapins	Chemin de la Scie
La Fayolle	Les Serpeyres	Sicabonnel
La Fayolle du Lac	Les Vernes	Simondon
La Grange	Les Versas	Route du Stade
La Maisonneuve	Lauzon	Chemin du Suc Allard
La Petite Fayolle	Chemin de Magnac	Route de la Suchère
La Place	Rue de la Mairie	Chemin du Tailleur
La Riaille du Chomor	Maisonneuve de Romières	Chemin de Tata Zoé
La Suchère	Place du Marché	Rue du Temple
La Touche	Route du Mazet	Route de Tence
La Vigne	Chemin de la Montée	Chemin de la Touche
Le Bosquet	Chemin du Moulin	Vermillon

COMMUNE DE DUNIERES :

BUREAU 1 : Dunière centre		
Allée du Solier	Place Saint Martin	Rue du Château
Avenue de la Gare	Quartier de Beraud	Rue du Moulin
Chemin des Noisetiers	Rue d'Annonay	Rue du Stade
HLM La Moye	Rue de Bellevue	Rue du 11 Novembre
Impasse des Pinacelles	Rue de la Croix	Rue du 19 Mars 1962
Impasse des Tilleuls	Rue de la Croze	Rue du 8 Mai
Lieu-dit Berthollet	Rue de la Mutualité	Rue Forestiere
Lieu-dit Les Aillards	Rue de l'Eglise	Rue Neuve
Le Bourg	Rue de l'Industrie	Rue Notre Dame
Lot Le Château	Rue de Saint Pal	Rue Saint Martin
Lot Clair Matin	Rue de Saint Régis	Rue Traversière
Lot de L'Olivier	Rue de Ville	Rue des Iris
Lot Le Champ Fleuri	Rue des Cots	Route du Fraisse
Montée Saint Joseph	Rue des Jardins	Square des Anciens Combattants
Place de Dela-L'Eau	Rue des Mouliniers	
Place de l'Hôtel de Ville	Rue des Pinacelles	

BUREAU 2 : Ecart et quartiers hauts		
Carrefour de Malataverne	Lieu-dit L'Allier	Lieu-dit Limenesse
Chemin de la Tour	Lieu-dit Le Badinin	Lieu-dit Maisonnettes
Chemin des Airelles	Lieu-dit Le Bancel	Lieu-dit Malataverne
Chemin des Fougères	Lieu-dit Le Bois du Fouvet	Lieu-dit Montgrenier
Chemin du Pin	Lieu-dit Le Brulat	Lieu-dit Philippot
Impasse des Douglas	Lieu-dit Le Brun	Lieu-dit Picholet
Lieu-dit Badaure	Lieu-dit Le Buisson	Lieu-dit Planchar
Lieu-dit Badet	Lieu-dit le Buissonnet	Lieu-dit Pont de Faurie
Lieu-dit Belle-Côte	Lieu-dit Le Champ	Lieu-dit Pont de Miramand
Lieu-dit Berc	Lieu-dit Le Compty	Lieu-dit Salcrupt
Lieu-dit Bercary	Lieu-dit Le Cros	Lieu-dit Ville
Lieu-dit Blanchard	Lieu-dit Le Crouzet	Lieu-dit La Tour
Lieu-dit Chirat	Lieu-dit Le Fouvet	Lieu-dit Le bois de Vialle
Lieu-dit Coualoup	Lieu-dit Le Genet	Le Bel Horizon - Berc
Lieu-dit Cublaise	Lieu-dit Le Mazet	Les Balcons de Malataverne
Lieu-dit Faurie	Lieu-dit Le Mirail	Les Hauts de Miramand
Lieu-dit Fourneaux	Lieu-dit Le Petit Compty	Lot de la Tour
Lieu-dit Gournier	Lieu-dit Le Pin	Lot La Côte
Lieu-dit Guignebaude	Lieu-dit Le Pinet	Lot Le Bancel
Lieu-dit La Bruyère	Lieu-dit Le Solier	Lot Le Château
Lieu-dit La Chabanna	Lieu-dit Lerissel	Lot Les Chanterelles
Lieu-dit La Chau de Planchar	Lieu-dit Les Aulagnières	Lot Les Sorbiers
Lieu-dit La Combe de Berc	Lieu-dit Les Balayes	Lot Les Cimes
Lieu-dit La Côte	Lieu-dit Les Bruyères	Montée de l'Adret
Lieu-dit La Fabrique	Lieu-dit Les Chaizes	Rue de Bel Air
Lieu-dit La Gueuze	Lieu-dit Les Chaneaux	Rue de Rochefoy
Lieu-dit La Paille	Lieu-dit Les Cots	Rue des Bruyères
Lieu-dit La Ribeyre	Lieu-dit Les Lagers	Rue des Chanterelles
Lieu-dit La Roue	Lieu-dit Les Razes	Rue des Sources
Lieu-dit La Vernelle	Lieu-dit Les Vignes	Route de la Vernelle
Lieu-dit La Villette	Lieu-dit l'Etoile	Route du Champ
		Route du Cros
		ZA de Faurie

COMMUNE DE LAPTE :

Bureau 1 : Bureau de Lapte		
Bugnazet	Lapte – Le Bourg	Les Hauts de Champséauve
Buniat	Le Bouchet	Les Mollières
Chambourenne	Le Fauvet	Les Planchettes
Chamdappe	Le Moulin du Bouchet	Les Rochers
Champséauve	Le Petit Bouchet	Les Vareilles
Chassemarais	Le Pis de Lous Gais	Lotissement la Bruyère
Fabé	Le Rivier	Lotissement d' Oudreyches
Grangeneuve	Le Suc du Lac	Lotissement l'Adret
La Bruyère	Les Aulanais	Maisonneuve
La Champ	Les Champs	Mazalibrand
La Dauze	Les Chazelles	Mazard
La Gare	Les Chemineaux	Mombré
La Morlière	Les Chomettes	Oudreyches
La Passoire	Les Communaux	Prabet
La Rigueur	Les Crêts	Prasset
La Souche	Les Garnas	Route du Bouchet
La Suchère	Les Gâtres	Vierneton

Bureau 2 : Bureau de Verne		
Barrage de Lavalette	La Lèche	Le Village de Vauclair
Berthouzis	La Riaille	Le Village du Lac
Brossettes	La Sagne	Les Bruyères
Champ Cumis	La Vernelle	Les Cartelas
Champlafond	Le Betz de Verne	Les Communaux de Verne
Chazeaux	Le Bru de Verne	Les Lots
L'Aulagnier	Le Chauchet	Les Scias
La Chambertièrre – Basse	Le Lac	Louvivier - Verne
La Chambertièrre – Haute	Le Moulin de Brossettes	Merdailhac
La Chaud de Verne	Le Moulin de L'Aulagnier	Montjuvin
La Chazotte	Le Patureau	Peyrisis
La Chomette	Le Peyron de Verne	Piboulet
La Combe	Le Peyronnet	Pralong
La Combe – Montjuvin	Le Suc de l'Ange	Verne
La Gardille		

COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE :

Bureau n°1 : Gymnase centre-ville		
Champ Gounoux	Lieu-dit Le Cordu	Place de l'Église
Château de Martinas	Lieu-dit Le Petit Maissonny	Place de Vaux
Chemin du Betz	Lieu-dit Le Prince	Place Néron
HLM le Parc	Lieu-dit Les Razes Brulées	Quartier des Roches
Impasse de l'Evêché	Lieu-dit Martinas	Résidence L'Hélianthe
Impasse des Châtaigniers	Lieu-dit Montessus	Route d'Aurec
Le Champ Gounoux	Lieu-dit Orcimont	Rte d'Aurec
Les Baraques	Lieu-dit Prailettes	Rue de Charbonnel (côté Pair du
Les Baraques de Champeau	Lieu-dit Route d'Aurec	22 au 28 – côté Impaire du 3 au
Les Hauts de Beauvoir IV	Lot Les Hauts de Beauvoir V	29)
Les Reveyrolles Brulées	Lot. HLM Les Hauts de Beauvoir	Rue de l'Evêché
Lieu-dit Antonianes	Lot. Les Hauts de Beauvoir	Rue des Acacias
Lieu-dit Beauvoir	Lotissement Brun	Rue des Capucins
Lieu-dit Bellevue	Lotissement HLM Le Canal	Rue des Chataigniers
Lieu-dit Bruyeres du Prince	Lotissement Le Beauvoir	Rue des Frênes
Lieu-dit Cazeneuve	Lotissement Le Canal	Rue des Marronniers
Lieu-dit Champ Gounoux	Lotissement Le Parc	Rue des Mûriers
Lieu-dit Champeau	Lotissement Les Tilleuls	Rue des Noisetiers
Lieu-dit La Rivoire Haute	Orcimont	Rue des Sans Culotte
Lieu-dit Le Betz	Place de la Victoire	Rue des Tilleuls

Bureau n°2 : Gymnase centre-ville		
Allée de la Côte	Ferme	Lieu-dit Les Revendus
Allée des Bergères	La Côte	Lieu-dit Route de Cheucle
Allée des Chanterelles	La Crou	Lieu-dit Tranchard
Allée des Mousserons	La Crou de Cheucle	Lot. Les 2 Fontaines – La Rivoire
Allée des Rosés	La Ferme – La Rivoire	Place du Pinet
Allée des Terriers	La Rivoire Basse	Pont du Pinet
Chemin de la Campagne	La Rivoire Basse – La Ferme	Résidence TERRE DE SIENNE
Chemin de la Côte	Le Clos de la Source	Route de Cheucle
Chemin des Pins	Le Flachat	Route de la Ferme
Chemin des Razes	Le Grand Garet	Route des Razes
Chemin des Rochers	Le Peyron Haut	Route des Revendus
Chemin des Sources	Le Pinet	Route des Villages
Chemin des Terriers	Le Pont du Pinet	Route des Villages – La Campagne
Chemin du Flachat	Les Gravières de Cheucle	Route des Villages – La Côte
Dom. de la Rivoire – Sources	Lieu-dit Beau	Route des Villages – Les Pins
Dom. de la Rivoire – La Campagne	Lieu-dit Le Bruchet	Route du Chambon
Dom. de la Rivoire – La Côte	Lieu-dit Le Chambon	Route du Chambon – La Côte
Dom. de la Rivoire – Les Genêts	Lieu-dit Le Flachat	Route du Pinet – Les Rochers
Dom. de la Rivoire – Les Pins	Lieu-dit Le Mas	Rte des Villages – Les Sources
Dom. de la Rivoire – Rochers	Lieu-dit Le Peyron Bas	Rte des Villages – Les Terriers
Dom. de la Rivoire – Les Terriers	Lieu-dit Le Pinet	Rue du Pinet
Domaine de la Rivoire	Lieu-dit Les Razes	Rue Rémi Dautre

Bureau n°3 : Gymnase centre-ville		
Allée Arthur Rimbaud	HLM Le Garay	Lieu-dit Tourton
Allée du Cimetière	HLM Le Monteil	Lieu-dit ZI Le Monteil
Allée Vitalis Royet	Immeuble Le Monteillan	Lotissement La Chaud
Allées du Château	Impasse du Monteil	Lotissement Le Garay
Avenue de la Gare	La Fonza de Billard	Maison de retraite
Avenue Henri Pourrat	Le Garay de la Croix	Parking des Remparts
Avenue Marcel Pagnol	Le Garay de la Croux	Place du Monteil
Bat. Le Bon Edouard	Le Jules Romains	Place du Vallat
Boulevard de la Nation	Les Bachats	Route de Chaponas
Camping	Les Bachats de Chaponas	Rue de Chabron
Camping Municipal	L'Hermitage	Rue des Ecoliers
Chemin de Chaponas	Lieu-dit Bruyeres de Gournier	Rue du Château
Chemin de Tourton	Lieu-dit Chaponas	Rue du Commerce
Collège Le Monteil	Lieu-dit Folletier	Rue du Général de Chabron
Collège Public	Lieu-dit Le Bois Pillé	Rue du Monteil
Folletier	Lieu-dit Le Château	Rue du Piat
Garay de la Croix	Lieu-dit Le Poudrier	Rue du Stade
Gendarmerie	Lieu-dit Les Sapines	Rue Jules Romain
HLM Allée du Château	Lieu-dit Ruisseau de Chaponas	Vieux Quartier du Château
HLM 3 rue du Commerce		

Bureau n°4 : Gymnase centre-ville		
Allée des Alouettes	HLM Le Kersonnier	Rés. Arcadie – rue du Kersonnier
Allée des Iris	La Gare	Rés. Beau Soleil – rue Kersonnier
Allée des Myosotis	Le Bleu d'Azur	Rés. Passementiers – rue du 18 juin
Allée des Piverts	Le Clapier	Rés. St Hippolyte – Le Kersonnier
Allée des Rossignols	Le Gueret du Roure	Résidence Entasis
Avenue de la Libération (côté impair)	Le Kersonnier	Route de Gournier
Avenue du 11 Novembre (côté impair)	Le Pêcher	Route de Gournier Bas
Avenue Jean Martouret	Le Port de Cantalay	Route de Gournier Haut
Bât. Le Velay	Les Passementiers	Route de Nantet
Bât. Les Couteliers – Av. J. Mart	Les Sagnes	Route de Pierre Blanche
Chemin de Chomette	Les Sagnes – Pierre Blanche	Rue Chaussade
Chemin de Molletons	Lieu-dit Chazelles	Rue de la Condamine
Chemin de Chaillis	Lieu-dit Chomette	Rue des Bleuets
Chemin des Moletons	Lieu-dit Gournier	Rue des Cerisiers
Cité Les Erables	Lieu-dit Le Pêcher	Rue des Coquelicots
Colonie	Lieu-dit Les Molletons	Rue des Jardins
Colonie de Nant	Lieu-dit Nant	Rue des Pruniers
Gare de Bas	Lieu-dit Nantet	Rue des Violettes
Gournier Bas	Lieu-dit Pierre Blanche	Rue du 18 juin 1940
Gournier Haut	Lot. Les Priemevères Kersonnier	Rue du Kersonnier
Gournier Le Haut	Lot. Pierre Blanche	Rue du Pêcher
Gueret du Roure	Lotissement Le Pré Fleuri	Rue Passementiers
HLM Avenue Jean Martouret	Lotissement Les Sagnes	ZA Les Moletons
	Maison Boudet	
	Rés. des Lys – rue du 18 juin 1940	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

Bureau n°5 : Maison des associations		
Allée des Bruyères	La Bourlanche	Lieu-dit Le Calvaire
Allée des Buis	La Combe	Lieu-dit Le Champ du Seigneur
Allée des Fougères	La Combe du Regard	Lieu-dit Le Cros
Allée des Hauts de Chabannes	La Croix de Lurol	Lieu-dit Le Mazel
Allée des Lauriers	La Frétisse du Regard	Lieu-dit Le Moulinet
Allée des Sangliers	La Garde du Regard	Lieu-dit Le Pont Neuf
Allée des Sureaux	La Lèche	Lieu-dit Le Preynet
Allée du Bois Joli	Le Buisson de Verne	Lieu-dit Le Regard
Allée du Thym	Le Clos de Chabannes	Lieu-dit Les Chenenches
Avenue de la Libération (côté pair)	Le Hameau des Mélémpyres	Lieu-dit Les Embessets
Avenue du 11 Novembre (côté pair)	Le Manatan – rue du Coutelier	Lieu-dit Parc de Chabannes
Boulevard Pierre Vaneau	Le Moulin de Grangevallat	Lieu-dit Pont de Lignon
Bourlanche	Le Petit ruisseau de Verne	Lieu-dit Pouzols
Chabannes	Le Pont Neuf	Lieu-dit Verne
Chemin de Chabannes	Le Prunet	Lot. Les Hauts de Chabannes
Chemin de la Bourlanche	Le Regard	Lot. Les Hauts de Monistrol
Chemin des Embessets	Le Regard Haut	Route de Chabannes
Chemin des Foyes du Regard	Les Foyes	Route des Villettes
Chemin des Hauts du Regard	Les Hauts du Regard	Rue du Calvaire
Chemin des Tours	Les Tours du Regard	Rue du Coutelier
Chemin du Pont Neuf	Lieu-dit Chabannes	
Clos de Chabannes	Lieu-dit Grangevallat	
Impasse du Pont Neuf	Lieu-dit La Fontasse	

Bureau n°6 : Maison des associations		
A rue des Ovides	Les Souchonnes	Résidence Le Carnot
A rue du Mont	Lieu-dit Bruyeres de Veyrines	Résidence Le Vulcain
Al Honoré Daumier	Lieu-dit Espinasse	Rochepaille
Allée Alphonse Daudet	Lieu-dit La Borie	Rue André Audoli
Allée de la Souchonne	Lieu-dit La Champravie	Rue Antoine Roche
Allée Frédéric Mistral	Lieu-dit La Croix St Martin	Rue Aristide Briand
Allée M. RAVEL	Lieu-dit La Grangette	Rue Badiou
Av. des Mouettes	Lieu-dit La Perrière	Rue de Charbonnel (côté impaire n°1 – côté pair du 2 au 20)
Avenue Charles de Gaulle	Lieu-dit La Pinède	Rue de la Marche
Avenue de la Catalogne	Lieu-dit La Souchonne	Rue de la Montat
Avenue de la Libération (côté Pair)	Lieu-dit Le Grand Solignac	Rue de l'Herbret
Avenue du Général Leclerc	Lieu-dit Le Moulin à Vent	Rue de Tardy
Avenue Général Leclerc	Lieu-dit Le Petit Solignac	Rue de Roses
Avenue Georges Clémenceau	Lieu-dit Les Ages	Rue des Teinturiers
B R. Emile Littré	Lieu-dit Les Gouttes	Rue Dr Charcot
Bat 3 Groupe Pasteur	Lieu-dit Les Hyvernoux	Rue du 86ème RI
Bat 6C Avenue Charles de Gaulle	Lieu-dit Les Hyvernoux Bas	Rue du Dauphiné
Bat. Le Vulcain – rue V. Charrat	Lieu-dit Les murs de Paulin	Rue du Moulin à Vent
Bd d'Auvergne	Lieu-dit Les Sagnes de Paulin	Rue du Pdt Salvador Allende
Bd Raoul Duval	Lieu-dit Maisonneuve	Rue Elysée Reclus
Bd du Mazel	Lieu-dit Ollières	Rue Hauts Noyers
Bd Jules Janin	Lieu-dit Paulin	Rue Iserable
C rue Montesquieu	Lieu-dit Perpezoux	Rue Jean Baptiste David
Chemin des Alouettes	Lieu-dit Peygrenas	Rue Jean Jaurès
Chemin de la Borie	Lieu-dit Pont de Chazeau	Rue Jeanne d'Arc
Chemin de Pegrenas	Lieu-dit Tirepeyre	Rue Larionov
Chemin des Ages	Lieu-dit Les Vachères	Rue Monge
Chemin des Ardennes	Lieu-dit Veyrines	Rue Montesquieu
Chemin des Souchonnes	Lieu-dit ZI de Chavanon	Rue Moulin à Vent
Cortes	Lot. Le Blanchard	
Faubourg Carnot	Lot. Les Terrasses des Ages	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

Fayon Galerie Baladins Grazailles Les Pins 15 rue Buffo HLM du Moulin à Vent Impasse de la Souchonne La Providence Le Carnot Le Hameau des Souchannes Le Puits des Souchannes Le Vourze Les Bruyeres de Veyrines Les murs de Paulin Les Sagnes de Vachères	Lotissement Beau site Lotissement Les Tennis Ouillas Place de la Fontaine Place du 19 mars 1962 Place du Prévescal Poste restante Quartier de Brunelles R. Léon Lamaiziere R. Marcel Sambat R. Vaillant Coutur Résidence la Cascade Résidence La Madeleine	Rue Pasteur Rue Pointe Cadet Rue Richelandière Rue Saint Antoine Rue Vieille Charrat Saint Marcellin Scie Chomouroux Trevas Villa Leclerc ZA La Borie
--	--	--

COMMUNE DE RETOURNAC :

- Bureau n°1 : A à G
- Bureau n°2 : H à Z

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY :

- Bureau n°1 : A à G
- Bureau n°2 : H à Z

COMMUNE DE SAINT FERREOL D'AUROURE :

BUREAU 1		
Chemin Bazan Impasse Bel Air – Passage Bel Air Rue Catherine Courbon Place d'Aurore – Chemin d'Aurore Rue d'Auvergne (côté impair) Rue de Firminy (côté pair) Impasse de la Cabane d'Aurore Chemin de la Chapelle Chemin de la Chauz Chemin de la Chazalière Chemin de Nizieux Rue de Saint Didier Rue Denis Peyrard Chemin des Aubépines Chemin des Biches Nizieux Chemin des Châtaigniers	Allée des Chevreuils Impasse des Lilas Impasse des Maisonnettes Allée des Quatre Vents Chemin des Rosiers Chemin des Sources Chemin des Violettes Chemin du Bourgeat Chemin du Cimetière Chemin du Gault Impasse du Calvaire Impasse du Réservoir Rue du Mont Chemin du Rochain Chemin du Verger Chemin du Vieux Puits Michalon	L'Ouche Lotissement La Plaine Lotissement Le Bellevue Lotissement Le Belvédère Lotissement Le Mont Lotissement Les Amandine Lotissement Les Blés Dorés Lotissement Les Bleuets Lotissement Les Castors Lotissement Les Châtaigniers Lotissement Les Genêts Lotissement Les Sapins Lotissement Plein Soleil Lotissement Les Merisiers Lotissement La Chauz Le Hameau du Gault
BUREAU 2		
VILLENEUVE MONTAUROUX Impasse de Montauroux Chemin de Montauroux VARAN Impasse de Varan Chemin de Varan Chemin du Garay Chemin des Eyvers LA FAYETTE Place de Lafayette Chemin de Lafayette Chemin du Gour de l'âne Chemin de la Tour d'Oriol Chemin de la Mine Impasse de l'Adret Chemin de l'Adret Impasse de la Claire LE PIEMONTOIS Chemin de le Borie Chemin de la Roche Chemin du Piémontois Impasse du Piémontois Chemin de la Sagne Rue du 19 mars 1962	Rue du Bourg Chemin des Barabans Rue de l'Ouest Lotissement Bois Soleil Rue Mathieu Pichon Le Paraboin Rue du Nord Rue du Paraboin Rue du Petit Bois Lotissement du Petit Bois Impasse du Petit Bois Place de l'Eglise Passage de l'Eglise Place des droits de l'homme Impasse du Cloutier Impasse fleurie Impasse Pierre-Macardier Lotissement la côte les bruyères Allée des martinets Allée des rossignols Allée des chardonnerets Allée des palombes Impasse des fauvelles Allee des roitelets Chemin des geais Rue des perdrix Allée des hirondelles Impasse des Alouettes	Allée des mésanges Allée des colombes Impasse des Etourneaux Le Coulon Chemin du Coulon Haut Chemin du Coulon Rue de Firminy Côté impair 1 coiffure – 1519 Merle Impasse de la Trésande Impasse Louis Martin Binachon Lotissement la Porte du Velay Z.A. Terres de Villeneuve Z.A. Velay Auvergne Z.A. La Sagne Rue des Mélézes Lotissement le Bosquet Lotissement le Prévert Lotissement les Epicéas Lotissement la Pinède Lotissement le Chêne Rue d'Auvergne Côté pair 28 Guesné – 268 Legros Impasse d'Auvergne

COMMUNE DE SAINT JEURES :

Bureau de Saint Jeures		
Le Bourg	Bois de Chazeaux	La Jeanne
Les Augiers	Pouzols	Le Fort
Les Ribeyres	Les Deux Raves	Les Cros de Charbonnières
Le Villaret	Ribatou	Le Bru
Les Crozes	La Rochette	Le Champet
La Grangette	Le Sagnat	La Bourlaratte
La Croix de Pierre	Louette	Galatier
Laprat	La Métairie	Le Rochain
Le Fraisse	Charbonnières	Le Calvaire
La Bruyette	Mazard	Gerenthes
La Chomette	Montcendrait	La Croix de Chapelon
Vareilles	Chantouzel	Grousson
Pélinac	La Gaillarde	Fromental
Dagonnier	Bourel	L'Abelou
Les Changeas	Les Moulins	Darraire
Rioumazel	Chazeaux	

Bureau de Freycenet		
La Bonne Mariotte	Combe Martin	La Scie
Laval	Couquet	Fauritte
Le Fourezon	Bonnefonds	La Besseat
Madelonnet	Le Biart	Moïse
Salcrupt	Les Gardes	Les Hostes
Rimbaud	Lotissement Les Bises	Aleysson

COMMUNE DE SAINT JUST MALMONT :

BUREAU 1 : Salle Polyvalente		
Rue Nationale Rue du Centre Rue Bayon Rue des Frères Place Moulin Prugnat Place Victimes déportés du travail Rue du Centre Rue de Firminy	Rue des Fleurettes Lotissement Le Pré du Bourg Rue du Marais Rue du Stade Lotissement Cheynet – Rue du Stade Rue Pasteur Rue de la Tour	Place Marie Louise Déguillaume Les Sagnes Rue du Nord Rue du 8 Mai 1945 Route de Jonzieux Rue Jean Baptiste Jourjon Lotissement du Centre Rue du Bas Vernay

BUREAU 2 : Salle Polyvalente		
Lotissement La Prairie Lotissement Le Sarret Allée des Bouleaux Lotissement L'Orée du Bois Allée des Frênes Le Fau Route du Fau ZA du Fau Mont Servier Route du Sarret	Le Bois du Sarret Bruchère Le Fangeat La Cote Vieille Lotissement La Cote Vieille Lotissement de la Chamarèche Route, Rue, Impasse de la Chamarèche Lotissement Plein Soleil	Lotissement Les Mottes Lotissement Les Eversets Chemin de la Croix Verte Lotissement Brun – Route du Fau Lotissement Les Erables La Palle Larzelier Village de la Chamarèche Lotissement Plein Sud - Chamarèche

BUREAU 3 : Salle du Conseil		
Rambert La Digonnière Les Grangers - Lotissement Les Grangers Les Champs de Berre Les Pins – Route de Jonzieux Le Garay Font de Serve La Ratelière -Lotissement La Ratelière Le Calvaire Lotissement Les Champs de Berre La Cotèle Le Pont de la Faye Route du Pont de la Faye Lotissement La Cote	Toulin Le Talatay Le Patre La Cristière Le Play Lerbret Les Gouttes La Chaize La Pierre du Loup Jurine - Lotissement Jurine Impasse du Platou Rue Saint Dominique Riopaille Rue de Riopaille Impasse Traversière	Rue Neuve Rue des Prairies Lotissement les Hauts de Riopaille Lotissement Saint Roch Rue Saint Didier Lotissement Chanteloup Lotissement Le Pêcher Lotissement Chante Alouette Lotissement Les Hivers Le Petit Roure Lotissement les Genets – le Petit Roure ZA La Fond du Loup – ZA La Garnasse Lotissement Champ du Breuil Rue de la Serve – Rue du Midi

BUREAU 4 : Salle des Seniors - Malmont		
Le Buis – Malmont La Sagne – Malmont L'Aubépine La Massardièrre Les Grandes Fraches Les Petites Fraches Sainte Croix La Garde Bafof Portafaix Le Creux	La Roche Lotissement Le Clos de Malmont Le Bouchet Le Cotonat Le Moulin des Sagnes Le Moulin Canet La Cour L'Aube Allée de la Pierre Brune Malmont Les Cotes du Barrage	Allée du Grand Garay - Malmont Lotissement La Falaise Lotissement Les Peupliers - Malmont Allée du Docteur Besquet Rue François Brun - Malmont Rue Chanoine Paulin – Malmont Bonnefont - Malmont Rue Pierre Moulin – Malmont Le Preynat Le Cottelage

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE LIGNON

<p>BUREAU 1 : Mairie (RDC – salle des mariages)</p> <p>Ouest de la RN 88 – bourg en partie – Sud</p> <p>Ranc – Roure – Poux – Cublaise ouest – Croix de l'arbre – Bouillou – Bouchet – Lachamp – Chabanneries – Loucéa – Esclunes – La Faye – Le Pré – Maubourg sud – Chatelard – La Faurie – Les Yverras</p>		
<p>Village de Ranc</p> <p>Village du Roure</p> <ul style="list-style-type: none"> - route du ramel - chemin du plat - route de l'Envers - route du roure <p>Village du Poux</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse de la Pal - Impasse de la FONZA - Route du poux <p>Village de Cublaise (à l'ouest de la RN88)</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - route de Napoléon - Sert <p>Croix de l'arbre</p> <ul style="list-style-type: none"> - montée de la croix de l'arbre - chemin des listes <p>Bouillou</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de bouillou - rue du Bouchet - rue des jardins familiaux - impasse des jardins - rue des garêts <p>Village du Bouchet</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Ranc - rue de Montjuan - rue des coins - place du communal - Lotissement le pré du four - rue des vignes - rue du Fraissee - rue des ombres -rue de la Croix 	<p>Bourg par Lachamp</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de lachamp (côté sud) - place de chevalier - rue de l'école - rue Saint Joseph - rue de la paix - rue nationale - de place de l'église à l'usine Farissier (côté ouest) - place du Prénat - place Eugène Chapon - passage de la croix <p>Les Chabanneries</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des Chabanneries - chemin des platous - chemin des bruyères - chemin du mariou - lotissement du Mariou - chemin de la plaine - rue des châtaigniers - chemin de lapinte <p>Village de Loucéa</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse du soleil couchant - chemin de faure - route de vaumaison - route du suc - place communale - rue de la vialle - rue de la béate - chemin des lauriers - avenue du 8 mai - chemin de lajoue - rue des glycines - rue des alsaciens <p>Village d'Esclunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - route d'esclunes - impasse d'esclunes 	<p>Village du Pré</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse du berger - route des noyers <p>La Faye</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse de la Faye - rue de la Faye - route de la roche des morts - impasse de la roche des morts <p>Village de Maubourg</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du saut (côté sud) - communal de broulet (côté est) - rue du château - route de la Faurie - chemin des Vistres (côté sud) - rue de la marquise - rue des sources - chemin des combes - chemin de la maman - chemin de mazard <p>Village de la Faurie</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des bachats - impasse Mirabeau - impasse de la croix - chemin de grangiroux - chemin des crédues <p>Village des Yverras</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du bal des neiges - route des yverras <p>Le Montelly</p> <p>Châtelard</p> <p>Le Suc des garnasses</p> <p>Les Barrys</p>

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE LIGNON

BUREAU 2 : salle Lachamp**Au nord est de la RN 88****Pont de Lignon – Cublaise est – bourg – la Marche – la Bassevialle – Sabot – le Saut -
Maubourg nord**

<p>Village de Pont de Lignon</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des René - route de confolent <p>Village de Cublaise (à l'est de la RN88)</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de Toupy - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - chemin des marronniers - impasse fleurie - rue des clots - rue du verger - chemin des peupliers - chemin de l'assemblée - rue de la lavande - rue principale - route de pont de lignon - chemin de la Côte - chemin de Lou Prat - chemin de la Borie - chemin des îles 	<p>Bourg en partie</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Chazelet - rue du grand pré - rue Victor Robin - rue Claudius et Albert Reymond - rue nationale (du n°1 à la place de l'église des 2 côtés) - rue de lachamp (côté nord) - rue nationale (de place de l'église à l'usine Farissier côté est) <p>La Marche</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Marcel Crépon - rue Pierre Favier - rue de la Marche - rue des tavernes - place Jean Souchon - rue du Tachon 	<p>La Bassevialle</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Roger Oudin - rue de la Bassevialle - rue de la coufinée - chemin de roussilles - chemin de bourbous <p>Secteur Sabot</p> <ul style="list-style-type: none"> - route du stade - rue de Presles - rue de Sabot - rue des pinatous - rue du Moulinet - rues étivaux - rue du petit bois <p>Le Saut</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de Maubourg - rue de la garenne - rue du saut (côté nord) - communal de broulet (côté ouest) - chemin de Vistres (côté nord)
--	---	---

COMMUNE DE SAINT PAL DE MONS

BUREAU 1 : Mairie – Salle de vote		
Le Bourg et sa périphérie	Rue de l'Ecole	Espinasse
Rue Saint Régis	Rue des Prairies	La Fayolle
La croix du détour	Rue du Soleil	La Ponte
Rue de Bartou	Rue du 19 mars	La Pouyat
La Tourelle	Rue du Pontonnet	Le Bouchat
Le Levant	Montée des Lilas	Le Bruyères
La Rivoire	Rue des Cévennes	Les Ecureuils
Rue du Presbytère	Rue du Stade	Les Margots
Place Saint Marcelle	Place du Suc	Route de la Gare
Lotissement Les Jardins	Rue Centrale	
Place de l'Église	Nouvelle Rue	
Rue Saint Paul		

BUREAU 2 : Mairie – Salle de vote		
Les Hameaux	La France	Les Amatis
Bel Air	La Pervençère	Les Bruyèrettes
Bellevue	La Roche	Les Mâts
Bonnefonds	La Trappe	Les Meynis
Boscalichet	La Troupe	Le Vertuchat
Champroc	La Vialatte	Les Pinatelles
Chanteloube	Lachamp	Les Saint-Martins
Courtanne	Le Buisson	Lichemialle
Culperoux	Le Cerisier	Montsignour
Flaminges	Le Cluzel	Orcines
Fontlas	Le Grand Garret	Prunières
Fruges	Le Jartot	Rochefayard
Jourdy	Le Pont de la Vache	Rue du Bois de Nice
La Bruyère	Le Roule	Sagnecroze
La Charatte	Le Roure	Terrières
La Collange	Le Vivier	Tirvolet
La Crapaudière	Le Vourze	Vial
La Faye		Villedemont
		ZA Les Pins

COMMUNE DE SAINTE SIGOLENE :

BUREAU 1 : salle sous-sol de la mairie		
Saint Romain le Bas Bonfont Boucherolles Venelle de la boucle Chanibeau Lotissement Chanibeau Le Pont de Chazeaux Les Chenets La Collange Lotissement la Collange	Les Combes Chalet de Cornassac Avenue Eugène-Cornillon Le Cosmos Rue Charles Dupuy Le Clos de l'Étang Chemin de Fey Fey Les Pailles – Chemin de Fey Place Maréchal Foch	Résidence Foch Rue de la Fontaines Ilot du Garay Le Bois de la Garde Le Suc de la Garde Rue Sergent Garnier Lotissement Les Genêts Chemin de Huelles La Janouissaire Rue Lieutenant Januel

BUREAU 2 : salle sous-sol de la mairie		
Impasse Jeanne d'Arc Chemin de l'Aulanière Rue Saint Austrégésile Faubourg St Barthélemy Le Soulier Bas Les Beaux Chemin de Bellevue Le Calvaire Rue du Calvaire Lotissement la Clé des Champs Les Trois Croix Crouze-Mouton HLM la Croze HLM la Cumine La Cumine Patural de la Cumine Lotissement Les Blés Dorés Cité les Erables	Voie Anne-Fauriel Lotissement Les Genêts Fleuris La Croix de Fruges Le Bois de Fruges Le Petit Fruges Lotissement la Croix de Fruges Lotissement Le Bois de Fruges Le Got Les Gouttes Place du 8 mai 1945 Le Mont Route du Mont Lotissement Les Boutons d'Or Peybessoux Le Peychier Route du Peycher Peyrelas Route de Peyrelas	Lotissement la Prairies Le Réservoir Pont de Reveyrolles Reveyrolles Route de Reveyrolles Cité les Roches Foyer Les Roches Les Roches Route des Roches La Croix de Saint Romain Le Saint Romain Les Sagnes Lotissement les Sagnes Beau site Lotissement Beau soleil Lotissement les Violettes La Ponchardière Route de la Ponchardière

BUREAU 3 : maison de la musique		
Rue Notre Dame des Anges Résidence Athéna Les Bachats route des Bachats Le Belvédère Rue du Belvédère Lotissement L'Orée du bois Chemin des Bruyères Les Bruyères Chambeaux Route des Chambeaux Lot Domaine de Chambeaux La Champagne Lot La Croix de la Chaux Le Cheyne Le petit Cheyne	Lotissement La Clairière Les Combeaux Chemin du communal La Drey Allée des Flachères HLM les Flachères Impasse des Flachères Le Suc des Flachères Rue des Flachères Rue du Suc des Flachères Lotissement La Flacheyra Lotissement le Garay La Garna Lotissement la Garna Route de la Garna La Guide	Rue Fayard Guillaumond Le Soulier Haute Bel Horizon Lotissement Bel Horizon Lotissement les Jardins HLM La Chaud HLM Lachaud LACHAUD Lotissement La Chaud Place Général Leclerc Malbec Saint Martin Impasse du Meyrat Mondar Impasse de la Paix Rue de la Paix

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

BUREAU 3 : maison de la musique		
Les Palles Lotissement les Paturaux Chemin de la Peyrousse Lotissement Les Peupliers La Peyrousse Le Prévert Rue de Saint Didier La Roche des Taillas Les Taillas	Lot La Roche des Taillas Parc d'activité des Taillas Route des Taillas Lot les 4 vents Chemin du Bois de Jax Le Bois de Jax Lotissement Le Bois de Jax Lotissement le Merisier	Grand-Champ Lotissement Grand-Champ La Peyrière Le Villard Les Chazeaux du Villard Le Télégraphe Lotissement Le Soleil Levant Malachelle

BUREAU 4 : maison de la musique		
Chemin de la Batie HLM La Batie La Batie Route de la Batie Les Buissonnets Chemin de la Carrière Lot Les Cèdres Cenoux Rue de Cenoux Ruelle du Chansou La Croix de Chauvy Lotissement les Chênes Cherblanc Chemin de Cheyroux La Croix de Chovet Le Chovet Lotissement La Croix de Chovet Lotissement le Petit Clos Le Garay de Cornassac Lotissement le Crêt Les Dreyttes Cité la Fontaine Lot le Clos de la Fontaine Rue de la Gendarmerie Chemin de Grangeneuve	Grangeneuve Jarnioux Le Bois de Jarnioux Route de Jarnioux Avenue Lafayette Résidence Lafayette Lotissement Lebré Lebré Lotissement les Lilas Avenue de Marinéo Lot Le Martouret – La Batie Lotissement le Petit Martouret Chemin de Messignac Le Meynis Chemin de Mialaure Le Monteil Le Montillon Cité Paradis Paradis Rue des Passementiers Pealey Chemin du Petit Peyre Le Petit Peyre Ilot du Pinet	Le Pinet Lot du stade – route du Pinet Route du Pinet Cité les Pins Le Prat Le Queyrat Route du Queyrat Résidence Sigolène Quartier Robin Chemin de la Roue La Roue La Sagne Lotissement La Sagne Place Jean Salque La Souche Complexe sportif avenue du Stade Lot du Stade Cité plein Sud Lotissement Plein Sud Lotissement les Tilleuls Chemin de la tuilerie Vaubarlet Route d'Yssingeaux

COMMUNE DE TENCE :

En salle multifonctionnelle (6 rue St Agrève) de Tence :

- Bureau 1 : par ordre alphabétique de la lettre A à la lettre G incluses
- Bureau 2 : par ordre alphabétique de la lettre H à la lettre Z incluses

A l'ancienne école de Chaumargeais :

- Bureau 3 : villages de Chaumargeais, Pin, Pleyne, Reboulet, Chomettes, Istor, Les Barraques de Fournet, Les Champs, La Rama, La Beauche, La Pomme (pour partie).

COMMUNE D'YSSINGEAUX :

Bureau 1 : A à C

Bureau 2 : D à K

Bureau 3 : L à Q

Bureau 4 : R à Z

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-30-001

portant autorisation d'organiser une manifestation
motorisée dénommée « Course de stock-cars de Rosières »

le dimanche 4 septembre 2016

Autorisation d'organiser une course motorisée



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
Bureau des élections et de l'administration générale

Arrêté DIPPAL / BÉAG n° 2016 – 156
portant autorisation d'organiser une manifestation motorisée
dénommée « Course de stock-cars de Rosières »
le dimanche 4 septembre 2016

Le préfet de la Haute-Loire

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code du sport et notamment ses articles R.331-18 et suivants ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L414-4 et R414-19 à R414-26 ;
- Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues ;
- Vu l'arrêté préfectoral DDT-SEF 2014-268 du 12 septembre 2014 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté municipal de la commune de Rosières du 18 avril 2016, réglementant temporairement la circulation et le stationnement ;
- Vu la demande présentée le 17 mai 2016 par M. Guillaume CHAM, président de l'association Stock-cars Club du Tricastin, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche septembre 2016, une manifestation sportive motorisée dénommée « Course de stock-cars de Rosières » se déroulant sur le territoire de la commune de Rosières ;
- Vu le règlement de la fédération française des sports mécaniques originaux (FFSMO) et la licence d'organisation délivré par cette dernière sous le n° 16052 en date du 4 mars 2016 ;
- Vu le règlement particulier de l'épreuve ainsi que l'ensemble des pièces jointes à la présente demande ;
- Vu l'attestation d'assurance responsabilité civile délivrée le 18 avril 2016 à l'organisateur par la société HILAIRE-RIVOIRE-ALVES Assurances ;
- Vu la convention de secours établie entre l'organisateur et la Protection Civile de l'Ardèche (PC07), antenne de Saint-Agrève, les 9 mars et 9 avril 2016 ;
- Vu les attestations de présence du docteur Razvan STROIU ainsi que de la société Ambulance de l'Emblavez transmises par l'organisateur ;
- Vu l'avis favorables du maire de Rosières ;
- Vu les avis favorables du commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, du

1/4

directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et du président du conseil départemental de la Haute-Loire ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de la sécurité routière, réunie le 7 juillet 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 - M. Guillaume CHAM, président de l'association Stock-cars Club du Tricastin est autorisé à organiser, le **dimanche 4 septembre 2016**, une manifestation sportive motorisée dénommée « **Course de stock-cars de Rosières** » se déroulant lieu-dit Florac Bas sur le territoire de la commune de Rosières, conformément aux parcours et horaires définis dans le dossier de demande d'autorisation.

Le nombre de compétiteurs est fixé à 60.

L'épreuve se déroulera sur un circuit ovale d'une longueur maximale de 250 mètres, fermé à la circulation publique. La course se décomposera en 4 séries de 3 manches stock-cars, 2 finales et 1 finish, de 9 h 30, début des contrôles, à 20 h 00, fin de la dernière manche.

Article 2 - En application de l'article R.331-27 du code du sport, la présente autorisation ne prendra effet que lorsque les organisateurs auront transmis une attestation écrite précisant que l'ensemble des prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral ont été respectées.

Cette attestation devra être adressée, avant le début de chaque épreuve, par fax au centre d'opérations et de renseignements (COR) de la gendarmerie du Puy-en-Velay.

Article 3 - Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions, des décrets et des arrêtés précités, ainsi que des mesures suivantes arrêtées par les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation, ainsi que par la commission départementale de la sécurité routière (CDSR) de la Haute-Loire.

Le règlement de la fédération française des sports mécaniques originaux (FFSMO) doit être appliqué et respecté.

SÉCURITÉ – SERVICE D'ORDRE

L'organisateur prendra toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes sur la manifestation, notamment les personnes de l'organisation, les concurrents, les spectateurs et les usagers de la route.

Les participants doivent respecter les règles élémentaires de prudence. Une équipe de commissaires, tous licenciés à la FFSMO et dirigés par le directeur de course, encadrera les participants.

L'organisateur doit prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité du public qui doit être maintenu à 20 mètres de la piste à l'aide de barrières « Vauban » ou équivalent. Les emplacements du public seront clairement identifiés et balisés :

- ces zones devront être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel ou derrière des barrières assez hautes pour contenir le public sans présenter de danger pour les concurrents. Elle peuvent être renforcées par des ballots de paille ou tout autre dispositif analogue ;
- si le public est admis dans des parties surplombant la piste, une barrière de retenue devra être installée ;
- les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, seront interdites au public et signalées ;
- la structure organisatrice sera chargée d'en interdire l'accès.

Afin d'informer les riverains et les usagers de la route du déroulement de la manifestation, l'organisateur mettra en place une signalétique adaptée, notamment à proximité des accès à la manifestation.

Les zones de parking seront suffisamment matérialisées avec une signalisation parfaitement compréhensible par le public, ne pouvant donner lieu à toute mauvaise interprétation. Des barrières seront mises en place aux endroits appropriés, notamment pour canaliser et contenir le public, et afin que celui-ci ne puisse accéder à une zone susceptible de le mettre en danger.

Si les effectifs et impératifs du moment le permettent, un service normal de gendarmerie sera commandé sur le site. Aucun service d'ordre ne sera mis en place.

CIRCULATION – STATIONNEMENT

L'arrêté municipal de la commune de Rosières du 18 avril 2016, réglementant temporairement la circulation et le stationnement, sus-visé et ci-annexé, sera appliqué et respecté.

Les organisateurs veilleront à la mise en place, la gestion et la maintenance de la signalisation réglementant la circulation et le stationnement.

Toutes dispositions nécessaires pourront être prises par le maire de la commune concernée par la manifestation.

Article 4 -

SECOURS – INCENDIE

Tout au long de la manifestation, l'organisateur devra disposer d'un moyen permettant l'alerte des secours.

Les organisateurs mettront en place les moyens de secours suivant :

- un point d'alerte et de premiers secours (PAPS), composé de 4 secouristes et d'un véhicule de premiers secours, assuré par la Protection Civile de l'Ardèche (PC07), antenne de Saint-Agrève ;
- un médecin, le docteur Razvan STROIU ;
- deux ambulance avec équipage de la société Ambulance de l'Emblavez.

Le responsable du dispositif de secours est chargé, à son arrivée et en lien avec l'organisateur, de prendre contact avec le CODIS 43 (04 71 07 03 18), puis de le tenir informé du déroulement de la manifestation et de la levée du dispositif.

Toute demande de secours complémentaire doit être adressée au CODIS 43, qui en concertation avec le CRRA 15 (SAMU) enverra le vecteur le plus approprié.

En cas de nécessité de mise en œuvre des moyens sapeurs-pompiers, le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant, assurera sous l'autorité du préfet, en liaison avec le sous-préfet de permanence, le commandement des opérations de secours.

Les organisateurs veilleront à ce que les accès aux divers sites de l'épreuve soient libres en toutes circonstances, de façon à faciliter la circulation des engins de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours sera habilité, en cas de force majeure, à utiliser les divers axes routiers privatisés à l'occasion de la manifestation.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 sus-visé.

Les postes de surveillance et le parc de stationnement devront être équipés d'extincteurs portatifs.

Une mini-pelle ou un tractopelle ainsi que 4 ou 5 engins agricoles assureront l'accompagnement technique de la manifestation.

Article 5 -

ENVIRONNEMENT – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La manifestation se déroule sur des parcelles agricoles qui seront labourées après l'épreuve et à une distance relativement éloignée du site Natura 2000 le plus proche.

Les organisateurs sont chargés de veiller au respect de l'environnement par l'ensemble des personnes présentes sur les zones de la manifestation.

Dès la fin de la manifestation, les organisateurs procéderont au retrait de la signalétique et à la remise en état des lieux. Ces opérations concerneront l'ensemble des espaces ayant accueilli la manifestation sportive et les spectateurs.

Aucune inscription (peinture ou autres) ne sera apposée sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, supports de signalisation ...).

Toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances sera à la charge des organisateurs.

Les organisateurs devront s'assurer du respect de la tranquillité publique, notamment en matière de bruit.

Les organisateurs veilleront au respect et à la protection des propriétés privées (propriétés, champs, prés,...). Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'accord formel de celui-ci.

Article 6 : Le jet de tout imprimé ou objet quelconque sur la voie publique, la pose d'affiches sur les dépendances de la voie publique (plantations, panneaux de signalisation, ouvrages d'art, etc.) sont rigoureusement interdits.

Article 7 - Toutes autres dispositions pourront être prises par les maires des communes concernées par la manifestation afin d'assurer le bon déroulement des épreuves.

Article 8 : L'État ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de manquement, par l'organisateur, aux obligations de sécurité fixées par le présent arrêté.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire, le président du conseil départemental de la Haute-Loire ainsi que les maires de Rosières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire, et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Guillaume CHAM, président de l'association Stock-cars Club du Tricastin.

Au Puy-en-Velay, le 30 août 2016

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur

Signé

Jacques MURE

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-25-006

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

Arrêté autorisant le GAEC DE LA MARADE à exploiter un élevage bovin laitier à LISSAC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

L'arrêté n° DIPPAL-B3/2016-184 du 25 août 2016 autorise le GAEC DE LA MARADE à exploiter un élevage bovin laitier (sous le régime de l'enregistrement) à Connac, 43350 LISSAC.

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté en mairie de LISSAC ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire (DIPPAL- BCLAJ).

Le Préfet,

Signé : Eric MAIRE

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

43-2016-08-25-005

DS-PGP Mission dom.Subd. GPP 43 n°2016-43 du
25-08-2016

Subdélégation de signature pour la mission domaniale - successions vacantes - GPP Haute-Loire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DU PUY-DE-DOME

2 rue Gilbert Morel

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision de délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale
DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2016-43**

Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes physiques ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2015-47 du 26 octobre 2015 accordant délégation de signature à M. Jean-Noël BRIDAY, directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Loire ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 7 octobre 2013 la date d'installation de M. Jean-Noël BRIDAY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2016-09 du 4 janvier 2016 portant subdélégation de signature de M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs.

ARRETE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Noël BRIDAY, par l'article 1er de l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2015-47 du 26 octobre 2015 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Loire, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Noël BRIDAY et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER, la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences respectives, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral à M. Patrick JOURDE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division « Missions domaniales ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOURDE, la subdélégation de signature sera exercée par Mme Michèle THEOLEYRE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Gestion des patrimoines privés » ou, à défaut, par Mme Claude FAURE, contrôleuse des finances publiques, M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, M. Patrick GIRARD, contrôleur des finances publiques et, uniquement pour les déclarations de recettes et de dépenses, les actes de consignation et de déconsignation, les soumissions de vente de mobilier inférieures à 1 000 euros, par Mesdames Marie-Pierre MARCHADIER et Mariène FAURE, agentes administratives principales des finances publiques.

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2016-09 du 4 janvier 2016 à compter du 1er septembre 2016.

Article 5 : Les subdélégués précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Haute-Loire.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 août 2016

Pour le préfet,

L'administrateur général des finances publiques

signé

Jean-Noël BRIDAY

Directeur départemental des finances publiques